



universität
wien

MASTERARBEIT

Titel der Masterarbeit

Le français en tant que langue de la diplomatie

Verfasser

Thomas Barnich

angestrebter akademischer Grad

Master of Arts (MA)

Wien, 2015

Studienkennzahl lt. Studienblatt: A 060 331 342

Studienrichtung lt. Studienblatt: Masterstudium Übersetzen Deutsch Englisch

Betreuer: Univ.-Prof.Mag.Dr. Gerhard Budin

1. Introduction et définition	5
1.1. La diplomatie.....	5
1.2. Le français	6
2. Dans l’Histoire.....	8
2.1. Une brève histoire de la diplomatie antérieure à l’apparition du français	8
2.1.1. La diplomatie dans la préhistoire	8
2.1.2. La diplomatie dans l’Antiquité	8
2.2. Histoire mêlée de la diplomatie et du français	11
2.2.1. A l’époque de Byzance et au Moyen-Âge – La naissance du français	11
L’aspect diplomatique.....	11
L’aspect linguistique	14
2.2.2. De 1450 à 1600	16
L’aspect diplomatique.....	16
L’aspect linguistique	20
2.2.3. De 1600 à 1690	24
L’aspect diplomatique.....	24
L’aspect linguistique	29
2.2.4. De 1690 à 1775	33
L’aspect diplomatique.....	33
L’aspect linguistique	40
2.2.5. De 1775 à 1815	44
L’aspect diplomatique.....	44
L’aspect linguistique	53
2.2.6. De 1815 à 1900	57
L’aspect diplomatique.....	57
L’aspect linguistique	66
3. Du vingtième siècle au présent	69
3.1. Le vingtième siècle	69

L'aspect diplomatique.....	69
L'aspect linguistique	95
3.2. Le présent.....	103
3.2.1. Les institutions européennes.....	103
Généralités.....	103
La place du français.....	104
3.2.2. Le français ailleurs qu'en France.....	106
3.3.3. La langue des diplomates aujourd'hui	108
Quatre possibilités	108
Dans la diplomatie parlée	109
Dans la diplomatie écrite	110
Dans la diplomatie multilatérale.....	111
4. Conclusion	111
5. Sources	114
5.1. Bibliographie	114
5.2. Sitographie	119
6. Selbstständigkeitserklärung	121
7. Abstract	121
7.1. Abstract français.....	121
7.2. Abstract Deutsch.....	122
8. Lebenslauf.....	123

1. Introduction et définition

1.1. La diplomatie

« Tant que les gouvernements des divers pays auront des rapports entre eux, il leur faudra des agents pour les représenter et les renseigner, et, qu'on leur donne le nom qu'on voudra, ces agents feront de la diplomatie. »

Cette déclaration publiée en 1926 par le diplomate français Jules Cambon dans son ouvrage *Le Diplomate*, bien que véridique, est cependant loin de cerner à elle seule les nombreux rôles et significations de la diplomatie. Un de ses confrères britanniques, Harold Nicolson, relève que le terme « diplomatie » peut être synonyme de « politique extérieure » ou éventuellement de « négociation ». Plus loin, il évoque un autre sens du terme qui « implique une qualité et un don abstraits, signifiant dans le meilleur des cas l'habileté à conduire des négociations internationales, et, au sens péjoratif, la rouerie considérée comme l'aspect le plus retors du tact » (Encyclopaedia Universalis 1975/5). Il est à souligner que pour une partie du grand public, le terme « diplomatie » est connoté négativement et désigne l'adresse, la rouerie et la ruse dont l'on fait preuve pour convaincre malhonnêtement ses interlocuteurs. Les diplomates de métier, quant à eux, considèrent leur activité davantage comme un art que comme une science. Ils se rangent volontiers aux côtés d'Ernest Satow qui définit la diplomatie comme « l'intelligence et le tact mis au service des relations officielles entre les gouvernements d'états indépendants » (Encyclopaedia Universalis 1975/5 : 660).

Ci-dessous sont reprises quelques autres définitions parfois édulcorées de la diplomatie :

- Selon Henry A. Kissinger, « l'art pour deux pays d'entrer en relation en recherchant l'accord et en évitant l'exercice de la force »
- Selon Zhou Enlai, « la continuation de la guerre par d'autres moyens »
- Selon Wynn Catlin, « l'art de dire « Oh, le joli chien » tout en cherchant des yeux un bâton »
- Selon Napoléon, « la police en grand costume »

Plus scientifiquement, l'Encyclopaedia Universalis (1975/5 : 660) définit la diplomatie de la façon suivante :

« On définira plus simplement la diplomatie comme l'ensemble des voies et des moyens officiels par lesquels sont conduites les relations extérieures pacifiques des

états. En conséquence, ne font partie de la diplomatie que les relations internationales conduites par les agents officiels de l'état. Les relations privées, en constant développement à notre siècle dans tous les domaines (touristique, culturel, sportif, etc.) sont étrangères à l'action diplomatique stricto sensu. Par ailleurs, toutes les formes de relations extérieures d'un état ne relèvent pas de la diplomatie ; ainsi en est-il de la guerre. Enfin, le rôle de la diplomatie n'est pas de définir le contenu de la politique extérieure d'un état, mais seulement de mettre en œuvre celle qui aura été déterminée par l'organe constitutionnellement compétent pour diriger les affaires du pays. Même si les diplomates peuvent – et parfois doivent – éclairer de leurs lumières les gouvernants, ils ne sauraient se substituer au pouvoir de décision que seuls possèdent ces derniers. »

Il est intéressant de constater que cette définition exclut du domaine de la diplomatie les relations privées, culturelles et sportives. Jeremy Black constate au contraire que :

« At present, in fact, alongside the expanding agenda of foreign services and diplomacy, and the complex interaction with domestic issues and actors, there is a widespread use of the terms diplomats and diplomacy to include cultural or sporting activities, and indeed, even the concept that anyone, and thus everyone, abroad is a diplomat for their country. Such concepts have since also been applied retrospectively, for example to the American world baseball tour in 1888, which indeed was the product of the entrepreneurial energy of Albert Spalding, rather than of any government body. Sport in fact can be important for diplomatic links, as with the « ping pong » diplomacy between China and the USA in the early 1970s. Table tennis then served as a demonstration of improving relations » (BLACK 2010 : 12).

1.2. Le français

Le français est une langue indo-européenne qui appartient à la famille des langues romanes, au même titre que l'espagnol, l'italien, le portugais, le roumain, l'occitan, le catalan, le rhéto-roman et le sarde. Il est, de toutes ces langues, la première qui fut reconnue comme étant distincte de la langue mère des langues romanes, le latin, et ce au neuvième siècle. Cette primauté peut s'expliquer par le fait que le français se différencie davantage du latin que l'espagnol ou l'italien par exemple, lesquels ont été moins modifiés (voir HUCHON 2002 : 11).

Selon l'organisation internationale de la Francophonie, « en 2014, sur 102 pays et territoires, près de 274 millions de personnes sont capables de s'exprimer en français¹ ». Sur ces 274 millions de personnes, 212 millions se servent quotidiennement du français, que ce soit à partir de leur naissance ou seulement plus tard dans leur vie. Ils possèdent le français comme langue de scolarisation, comme langue officielle, comme langue sociale, comme langue de culture, ou tout à la fois. Le français est présent sur tous les continents, mais c'est l'Afrique qui abrite le plus grand pourcentage de locuteurs, 54,7 %, alors que l'Europe n'en compte que 36,4 % et l'Amérique 7,6%. Les 62 millions de locuteurs restants ont pour la plus grande majorité appris le français en tant que langue étrangère, que ce soit au lycée, au collège ou dans le cadre d'études supérieures. En effet, le français est enseigné sur tous les continents et dans presque tous les pays.

Les territoires où le français est la langue première, c'est-à-dire parlée à la maison, sont la France et ses provinces d'outre-mer, Monaco, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Suisse romande, le Québec, mais aussi le Luxembourg, le Liban, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, et de plus en plus de pays d'Afrique, comme le Congo, le Cameroun et le Gabon.

Dans d'autres pays, en réalité dans la majorité, le français est utilisé quotidiennement dans des contextes tels que l'administration, la justice, la culture, les médias, le travail et la sphère économique. Néanmoins, il n'y est pas la langue première, parlée à la maison, des locuteurs, mais leur a été apportée par l'école. On parle dans ce cas de langue seconde. Cette situation se rencontre dans les pays qui possèdent le français comme unique langue officielle sans l'avoir comme langue première, par exemple le Bénin, le Burkina Faso, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, le Mali, le Niger, la République démocratique du Congo, le Sénégal et le Togo.

Certains autres pays possèdent le français comme langue officielle non unique et comme langue d'enseignement. C'est notamment le cas des pays du Maghreb et du Liban, de la Belgique (hors Fédération Wallonie-Bruxelles), du Burundi, du Cameroun, du Canada (hors Québec), du Centrafrique, des Comores, de Djibouti, de la Guinée équatoriale, d'Haïti, du Luxembourg, de Madagascar, du Rwanda, des Seychelles, de la Suisse (hors Suisse romande), du Tchad, du Val d'Aoste et du Vanuatu. L'on peut considérer que les citoyens de ces pays qui veulent prendre une part active à la vie sociale et politique auront grand intérêt à maîtriser la langue française.

¹ http://www.francophonie.org/IMG/pdf/oif_synthese_francais.pdf

Enfin, en orbite de la Francophonie, l'on constate une utilisation ponctuelle du français dans certains contextes culturels ou professionnels. Les citoyens l'y apprennent comme langue étrangère, et ce parfois jusqu'à un niveau excellent, notamment ceux qui se forment pour l'enseigner à leur tour et qui en connaissent toutes les subtilités. Le français est très prisé notamment aux Etats-Unis, au Costa Rica, au Brésil, au Mexique, en Syrie, en Ouzbékistan, au Nigéria, en Angola, en Inde, en Chine et en Australie.

2. Dans l'Histoire

La diplomatie existe depuis que le monde est monde. Elle est née en même temps que les rapports internationaux, lorsque dans la préhistoire, un peuple voulait entrer en contact avec le peuple voisin. La naissance du français, par contre, est datée très précisément à 842, date des Serments de Strasbourg, par lesquels Charles le Chauve et Louis le Germanique conclurent une alliance contre Lothaire.

2.1. Une brève histoire de la diplomatie antérieure à l'apparition du français

2.1.1. La diplomatie dans la préhistoire

Les échanges de présents sous différentes formes caractérisaient les relations entre les communautés d'alors. Des inscriptions et toute une iconographie ont également été retrouvées, notamment en Egypte et en Mésopotamie, faisant état d'émissaires que l'on envoyait chez les peuples voisins. Il est difficile à ce stade de parler réellement de diplomatie, car la notion d'état était encore très floue (voir BLACK 2012 : 17).

2.1.2. La diplomatie dans l'Antiquité

Diploma

Il est à remarquer que c'est dans l'Antiquité, ou plus précisément chez les Grecs, que le terme « diplomatie » trouve son origine étymologique : *diploma*, c'est-à-dire « plié en deux » qualifiait les passeports et documents, qui consistaient en deux plaques métalliques que l'on pliait et cousait ensemble. Cette étymologie montre que déjà à cette époque, la diplomatie était associée aux déplacements et aux voyages. (voir Encyclopaedia Universalis 1975/5 : 662).

La nécessité de la diplomatie

C'est dans l'Antiquité que la diplomatie au sens de gestion des relations internationales dans un but de paix prend progressivement son sens. En effet, l'on retrouve dans les cités-états de Sumer (vers 2400 avant J-C) ou dans la Grèce Antique, que ce soit avant ou après la domination macédonienne, une situation analogue à celle qui marque l'explosion de la diplomatie d'abord en Italie au quinzième siècle puis en Europe au seizième siècle : beaucoup d'états dans un espace réduit, avec pour conséquence la nécessité d'instaurer des relations avec les voisins, que ce soit pour sauvegarder la paix interne ou pour faire face à des facteurs externes.

Pour prendre un exemple, des états grecs furent attaqués dans les années 490-480 avant J-C par l'empire perse achéménide, lequel souhaitait agrandir son territoire, bien qu'il s'étendît déjà jusqu'à l'Indus et inclût l'Égypte et l'Anatolie. D'après les Grecs, les Perses pratiquaient une diplomatie basée tantôt sur des menaces, tantôt sur des flatteries, cherchant par tous les moyens à convaincre les Grecs du bien-fondé de leurs prétentions hégémoniques. Au cours de leurs tentatives, leur diplomatie s'affina et gagna en subtilité, tant et si bien que beaucoup d'états grecs se laissèrent convaincre vers 480 avant J-C (voir BLACK 2010 : 18).

La diplomatie par le mariage

Dans d'autres cas, les bonnes relations diplomatiques étaient consacrées par des échanges de cadeaux et des mariages. En 1887, des documents datant du quatorzième siècle avant J-C ont été retrouvés en Égypte, consistant en 350 lettres échangées entre la cour de la 18^{ème} dynastie égyptienne et d'autres états de l'ancien Proche-Orient dont quelques-uns étaient indépendants mais d'autres, beaucoup plus nombreux, soumis aux Égyptiens. Ces lettres font état d'un réseau développé de diplomates aux prérogatives importantes et d'une pratique de la diplomatie des plus sophistiquées, dont l'une des facettes était le mariage : l'on favorisait les liens de sang entre les états, jusque dans les familles royales, pour garantir les bonnes relations. Malgré les apparences d'égalité que revêtaient ces unions, elles étaient toujours consacrées de manière à servir les avantages des Égyptiens. C'est sans doute la première occurrence connue dans l'Histoire – mais pas du tout la dernière – du concept de mariage interétatique à des fins diplomatiques.

Une communication difficile

Il est intéressant de constater que déjà dans l'Antiquité, ou plus précisément à l'âge de bronze au Proche-Orient, l'on trouve des occurrences de diplomatie basée sur des

malentendus dus au fait que les protagonistes ne parlaient pas la même langue, malentendus par ailleurs cultivés à dessein par chacun des deux camps dans une recherche de prestige personnel.

« The various ethnic and linguistic entities knew that their neighbors had different customs and saw the world from a different (inferior!) point of view. The lingua franca and international marriages allowed sufficient ambiguity and imprecision so that those who participated as equals could actually appear so on the international stage. But the ambiguity and cultural games allowed each of the Great Kings [of Egypt] to rest satisfied that the others did not really measure up to the stature that each envisioned for himself » (COHEN-WESTBROOK 2010 : 173).

L'apport de l'Antiquité à la diplomatie

La diplomatie occidentale doit toutefois davantage aux Grecs, aux Romains et aux Byzantins qu'au Proche-Orient. C'est en Grèce Antique, sous l'égide d'Hermès, dieu des messagers et des diplomates, que fleurissent des concepts qui nous sont restés chers dans le domaine des relations internationales : la neutralité, l'arbitrage, l'immunité diplomatique pour les émissaires et leur suite – peaufinée plus tard par les Romains –, des émissaires voyageant avec des références, le concept d'alliances et la création de liges (Ligue de Délos, Ligue achéenne, etc.). L'on retrouve également chez les Grecs les *proxenoi*, précurseurs des ambassadeurs, avec une différence significative toutefois : celui qui défendait les intérêts de Corinthe à Athènes était un citoyen d'Athènes, et non de Corinthe, comme cela eût été le cas aujourd'hui. Ces *proxenoi* n'étaient donc que médiocrement motivés à défendre les intérêts de l'étranger et sont à l'origine d'un certain nombre de crises dans l'Antiquité. Une autre invention peu glorieuse de la diplomatie grecque, qui s'est par ailleurs prolongée à travers l'Histoire jusqu'en 1748, date du Traité d'Aix-la-Chapelle, est l'utilisation d'otages comme garantie du respect des accords internationaux.

Enfin, ni les Grecs ni aucune autre des grandes civilisations de l'Antiquité ne pratiquait la médiation. Selon Thucydide, historien des guerres du Péloponnèse, le langage diplomatique des Grecs était brutal et menaçant, et n'atténuait que fort peu une bellicosité toute-puissante et une obsession permanente d'étendre les territoires. Quant à la diplomatie des Romains, elle s'inspire en tous points de celle des Grecs, avec peut-être une volonté d'hégémonie et une agressivité encore plus importantes (voir BLACK 2010 : 23).

2.2. Histoire mêlée de la diplomatie et du français

2.2.1. A l'époque de Byzance et au Moyen-Âge – La naissance du français

L'aspect diplomatique

La diplomatie comme manœuvre d'intimidation

La diplomatie dans l'Empire Romain d'Orient, bien qu'en progrès depuis les Grecs, est encore loin d'égaliser les raffinements qui allaient suivre au millénaire suivant :

« (...) consideration of the diplomacy of Byzantium, the Eastern Roman Empire based on Constantinople that lasted until 1453, serves as a reminder of the varied strands in the Classical tradition, as well as of the difficulty in ensuring appropriate conduct. Thus embassies of Theodosius II to the threatening Huns in 412 (CE) and 449 were compromised by attempts to assassinate key figures, including, in 449, Attila » (TREADGOLD 2004 : 714).

Une autre technique « diplomatique » très en vogue à Byzance était de recevoir les émissaires des contrées voisines, considérées comme barbares, de manière somptueuse et d'investir énormément dans les festivités, afin de démontrer sa puissance. Les nouveaux arrivants se trouvaient alors tellement impressionnés qu'ils acceptaient alors presque instinctivement la position de subordination dans laquelle Byzance les maintenait. En réalité, recevoir des hôtes étrangers avec faste et accorder beaucoup d'attention aux apparences et à la cérémonie, de manière plus subtile toutefois qu'à Byzance, est resté très en vogue jusqu'à nos jours :

« Display and ceremonial were significant as a means of expressing a world-view, and thus seeking to impose it. Such a culture of diplomacy may appear misleading as well as anachronistic, but ceremony has always been central to the public conduct of diplomacy, and often to its private conduct as well. As far as the former is concerned, tableaux laden with symbolism remain highly significant, as in the placing of leaders in summit photographs, the choice of sites for them to visit, or indeed the dishes and drinks served at state dinners, notably their provenance. Gordon Brown's failure to secure a one-to-one meeting with President Obama during his visit to the USA in September 2009 was seen as a public snub, stemming from American anger over the British release of a Libyan terrorist. The settings of

ceremonial have varied greatly, and in the medieval period, it was not only a case of activity inside palaces. Royal hunts were also important, not least, but not only, in Persia, north India and Turkestan » (ALLSEN 2006 : 51).

Lorsque l'intimidation ne suffit pas

Naturellement, le monde n'était pas constitué que d'états reconnaissant l'autorité absolue de Byzance, et organiser des réceptions somptueuses ne suffisaient pas à amadouer, notamment à partir du septième siècle, les états islamiques, gouvernés par un calife. Ce dernier ne se privait par moment pas de contrecarrer les revendications byzantines. Dans ces situations, il va de soi que Byzance se devait de prendre les choses plus sérieusement : politique diplomatique réfléchie, création d'un ministère des affaires étrangères pourvu de négociateurs professionnels, etc. Lorsque cela était nécessaire, Byzance pratiquait même une diplomatie extrêmement réfléchie, bien informée, et généralement basée sur le principe du « diviser pour mieux régner », notamment envers les nomades russes, puis plus tard envers les Turcs d'Asie mineure. Les lignes de conduite de cette diplomatie ont été rassemblées dans *De Administrando Imperio* par l'empereur Constantin VII Porphyrogénète (voir OBOLENSKY 1971).

Religion et diplomatie

A la disparition de l'Empire romain d'Occident, un nouvel acteur fait son entrée fracassante dans le monde civilisé, qui aura une incidence considérable sur l'avenir dans tous les domaines : l'Eglise catholique. Alors qu'au cinquième siècle une multitude de royaumes barbares, comme la Francie, éclosent, l'Eglise devient une organisation supranationale d'envergure en Europe. Elle rassemble également l'élite d'alors : des individus extrêmement éduqués, experts notamment en politique. C'est ce qui explique pourquoi le clergé joua un rôle si important dans la diplomatie européenne médiévale. Les relations internationales commencèrent à se teinter de concepts religieux.

« Central to Christian concepts about diplomacy was a belief in the unity of Christendom, and thus in a general good, and a related commitment to securing peace. This was frequently expressed in terms of preparing a crusade, a key episode of international action in accordance with idealistic goals, but with the identity, norms and goals of the international system defined in accordance with Christianity » (WEILER 2003 : 35).

Les diplomates étaient donc considérés comme ayant une mission quasi religieuse, ce qui les rendait plus difficilement attaquables par la critique. Cette approche de la diplomatie est explorée par Bernard du Rosier, un membre du clergé français devenu diplomate puis archevêque de Toulouse dans son ouvrage *Ambaxiator Breviologus*.

Les dirigeants européens de cette époque pratiquaient la diplomatie soit par biais épistolaire, soit en se réunissant pour négocier, comme par exemple en 870, année de la rencontre entre Louis le Germanique et son frère Charles le Chauve. Au douzième siècle, le principe de la conférence au sommet commence à voir le jour, comme en témoigne la Paix de Venise en 1177 au cours de laquelle Frédéric Barberousse, le pape Alexandre III, les représentants de la Ligue lombarde et les envoyés de Guillaume II, Roi de Naples et de Sicile se rencontrèrent pour mettre un terme à au Schisme Victorin commencé en 1159 et conclure la paix. A cette époque, le statut des ambassadeurs était également bien établi, si l'on en juge par les plaintes de Frédéric Barberousse lorsque ses émissaires furent arrêtés par l'empereur byzantin Isaac Ange en 1189 (voir BLACK 2010 : 24).

A une époque où les tensions entre les dirigeants des états respectifs et le pouvoir spirituel supranational, incarné par le pape, étaient à leur paroxysme, il était important de pratiquer une diplomatie aussi soutenue que possible :

« In part, the dynamic aspects of diplomacy reflected the need to adjust to changing circumstances that had direct implications for diplomacy. Notable instances included the role of the Papacy as an organizing principal, and would-be coordinator, for Western Christendom. Thus Pope Gregory VII (r. 1073-1085) sent An Nazir of Tunis a very diplomatic letter on behalf of the Christians of North Africa. Changing circumstances included the extent to which lay rulers had to define their position with reference to the Papacy, which, notably in Italy, had secular as well as spiritual pretensions, in so far as the two could be separated; and also the developing modes of communication between Byzantium, Islam and the West. »
(BEILHAMMER – PARANI – SCHNABEL 2008 : 62)

Droit et diplomatie

Outre le catholicisme, le droit influence énormément la diplomatie européenne médiévale, et quand un diplomate n'est pas issu du clergé, il est généralement juriste. Il n'était pas rare que des dirigeants qui convoitaient des territoires étrangers ne justifiaient leur gourmandise en se basant sur le droit, comme par exemple dans le cas des revendications

par la France de Naples et de la Sicile, qui durèrent du treizième au seizième siècle. Les règles de droit clés auxquelles tous se référaient étaient celles du dynasticisme. Les grandes questions dont tout dépendait étaient qui était marié à qui, quel type de contrat de mariage et quels arrangements avaient été pris, qui avait hérité ou était en passe d'hériter de qui, etc. et beaucoup de décisions politiques étaient prises en fonction de ces facteurs. Il était donc très fréquent que fussent nommés des diplomates qui avaient des liens de parenté avec les dirigeants.

Par ailleurs, le caractère politique que revêtait le mariage – et son corollaire le divorce – entre rois, reines, princes et princesses, donnait au pape un pouvoir immense. En effet, celui-ci pouvait à loisir aider ou entraver les dirigeants, soit en autorisant un mariage qui normalement eut été interdit – par exemple entre classes sociales différentes ou à l'intérieur d'une seule famille, soit en empêchant un divorce, comme ce fut par exemple le cas en Angleterre lorsque le pape Léon X refusa d'annuler le mariage d'Henry VIII et de la première de ses six femmes, Catherine d'Aragon. Les souverains allèrent parfois jusqu'à de grands sacrifices pour obtenir du pape ce qu'ils désiraient dans ce domaine (voir BLACK 2010 : 27).

L'aspect linguistique

Le latin, langue de la diplomatie

Depuis le Moyen Âge c'est le latin qui servait dans les relations internationales, soit pour la correspondance entre pays, soit pour la présentation des ambassadeurs arrivant de l'étranger, soit dans la discussion et la rédaction des traités ou en d'autres circonstances.² Le latin était donc la *lingua franca* de l'époque. Cependant, il s'agissait d'un latin qui avait déjà évolué depuis l'Antiquité :

« Le latin médiéval, langue de la religion et du droit et qui aura pour vocation de devenir la langue internationale de la culture, n'est pas pour autant un latin strictement classique, la langue de Cicéron. Le latin s'est enrichi pendant toute l'époque impériale et le latin ecclésiastique possède de nombreux mots ou acceptations inconnus antérieurement. Beaucoup de néologismes sont le fait d'une véritable koinè depuis le quatrième siècle. Le développement des universités au treizième siècle s'accompagne de la constitution d'un véritable latin scolastique où la création lexicale va de pair avec un souci d'abstraction (...) » (HUCHON 2002 : 55).

² http://www.amopa.asso.fr/francophonie_defi2.htm

Cette importance du latin comme langue diplomatique perdura encore longtemps, puisqu'encore en 1630, Richelieu envoya à la diète de Ratisbonne en la personne du Père Joseph un négociateur certes efficace, mais qui ne s'exprima qu'en latin.

Les raisons de la prééminence du latin dans la diplomatie étaient que :

1. le latin était à la fois la langue des ecclésiastiques – clercs, cardinaux et évêques – et des juristes, deux groupes professionnels qui fournissaient aux missions diplomatiques l'écrasante majorité de leurs effectifs, au détriment des laïques et des non juristes. Les ecclésiastiques et les juristes maîtrisaient le latin, à l'oral comme à l'écrit, généralement mieux que leur langue maternelle
2. le latin est une langue morte. Par conséquent, elle n'appartient pas plus à une puissance qu'à une autre, et cette neutralité permet de ne heurter aucune susceptibilité. De plus « cela garantit qu'elle est fixée en un certain nombre de formules, les fameuses formules latines, ou clausules, dont tout le monde connaît très bien le sens et la traduction. On est donc sûr que les choses seront présentées sans risques de fausses interprétations. Ce sont des commodités linguistiques évidentes

Une autre raison, certes moins directe et devenue de plus en plus valable au cours des siècles, était que le Saint Empire Romain Germanique, lequel couvrait une énorme partie de l'Europe, se voyait comme le digne successeur de l'Empire Romain, et qu'il considérait le latin, langue des Romains, comme un héritage dont il était le digne bénéficiaire. Parler latin équivalait donc à mettre le Saint Empire sur un piédestal. Jusqu'à la mort de Charles Quint au seizième siècle, le Saint Empire avait une telle importance en Europe qu'il n'était presque pas un traité à conclure qui ne l'y inclût, que ce fût comme allié ou comme adversaire. Le latin fut alors progressivement abandonné, car parler latin était de plus en plus ressenti comme un signe d'allégeance envers le Saint-Empire, alors que le français, en pleine expansion, n'était pas associé à une quelconque question de préséance.

La naissance du français - les serments de Strasbourg et la séquence de sainte Eulalie

C'est le texte des Serments de Strasbourg, passés en 842, qui inaugure traditionnellement la naissance de la langue française et l'émergence d'une *romana lingua* différente du latin. Ce texte consiste en une promesse d'allégeance mutuelle que s'étaient jurée solennellement devant leurs suites et leurs troupes respectives deux des petits-fils de

Charlemagne, Charles le Chauve et Louis le Germanique, contre leur frère Lothaire. En réalité, Charles le Chauve prononça son serment en *teudisca lingua* (langue francique rhénane ou tudesque) et Louis le Germanique parla en *romana lingua* (langue romane). Il est amusant de constater que ce qui est considéré comme la première occurrence de la langue française trouve déjà sa place dans un contexte de relations internationales (voir HUCHON 2002 : 27).

Il s'en serait fallu de peu pour que les Serments de Strasbourg ne nous fussent pas parvenus. En effet, garder une trace écrite de propos énoncés en langue vulgaire représentait à l'époque un véritable acte de rébellion, l'on pourrait dire sacrilège, contre la langue dominante de l'Empire et le symbole de son unité, le latin. C'est grâce à Nithard, témoin privilégié et fin lettré cousin des princes et lui-même petit-fils de Charlemagne, que les Serments nous sont connus. En effet, Charles le Chauve le chargea de consigner les événements, ce qu'il fit sous le titre d'*Histoire des divisions entre les fils de Louis le Débonnaire* (voir HAGEGE 1996 : 18-19).

La séquence de sainte Eulalie, qui consiste en 29 vers écrits vers 880, constitue quant à elle une première occurrence littéraire du français. La langue utilisée y est plus proche de la langue parlée au quotidien par les locuteurs de cette époque que la langue des Serments de Strasbourg. Ces vers décrivent la souffrance de sainte Eulalie, une jeune fille vertueuse détournée du droit chemin par des « ennemis de Dieu ». L'on y retrouve notamment la première attestation du conditionnel (voir HUCHON : 33).

2.2.2. De 1450 à 1600

L'aspect diplomatique

La diplomatie s'organise

« The sixteenth century saw the emergence for the first time of a network of organised diplomatic contacts which linked together more or less continuously the states of Western Europe... It was in Italy that the situation first changed decisively and permanently » (ANDERSON 1998 : 52).

L'époque de la Renaissance est bien connue pour son idée de nouveau départ après l'obscurantisme du Moyen-Âge. Le domaine de la diplomatie ne fait pas exception, étant donné la mauvaise réputation qu'avait alors la diplomatie médiévale.

Un des changements principaux réside dans la systématisation des contacts interétatiques et un développement de la bureaucratie. Au Moyen-Âge, bien qu'il y eût des contacts réguliers entre états et des ambassades qui restèrent en fonction plusieurs années, la diplomatie était sporadique et généralement axée sur des problèmes immédiats, tangibles. A la Renaissance, elle devient préventive et permanente. De plus, les diplomates, qui jusque-là consistaient en une poignée de spécialistes indépendants, doués et experts en négociations ou en questions touchant à la succession à l'intérieur des dynasties, jouaient leur honneur à chaque mission. A partir de la Renaissance se développe l'idée que le diplomate n'est qu'un envoyé, et que s'il est amené à mentir, que ce soit par la volonté du dirigeant qui l'envoie ou à cause de la situation, ou que sa mission échoue, il n'en est pas responsable et son honneur est sauf.

L'Italie, berceau du nouveau

C'est en Italie que commence le développement de la diplomatie à la Renaissance. Le système politique y est très fragmenté, une grande quantité de petits états existent côte-à-côte sur un territoire limité et ces états sont dirigés par de grandes familles de seigneurs prêts à tout pour établir leur position. Les conflits étaient donc fréquents, et avec eux la nécessité de développer la diplomatie devint plus pressante. Les Gonzague et les Visconti notamment employaient des diplomates qui, une fois dans le pays où ils devaient conduire des négociations, y restaient et y résidaient. Ils étaient soutenus à distance par une chancellerie, qui jouait pratiquement le rôle d'un ministère des affaires étrangères. L'exemple de ces seigneurs despotiques fut bientôt suivi par les républiques, notamment celle de Venise, qui développa un système diplomatique régulier. En 1435, Venise est par ailleurs la première république à avoir nommé un « orator » en la personne de Zacharias Bembo, sorte de diplomate en fonction qui fut envoyé à Rome afin de renforcer le pouvoir de la république contre Filippo Maria Visconti.

En 1454, la paix de Lodi, qui mit fin aux affrontements entre Venise et Milan sous la médiation du pape Nicolas V, fut un détonateur pour l'élargissement des réseaux diplomatiques. Le rôle de la diplomatie n'était plus seulement de préserver des alliances mais également de faire la paix avec les ennemis. Les états italiens furent bientôt reliés les uns aux autres par un système d'ambassades permanentes et bientôt toute l'Europe s'inspirait de ce système. En 1463, le Duché de Milan disposait d'un émissaire permanent à Paris, bientôt suivi de Venise en 1479. Ces deux villes envoyèrent également des émissaires

à Londres respectivement en 1490 et 1496, alors qu'Henry VII s'ingéniait à sortir l'Angleterre du chaos laissé par la Guerre des Deux Roses (voir BLACK 2010 : 45).

Relazioni et premières ambassades

Les Vénitiens mirent bientôt au point les *relazioni*, sortes de rapports que les émissaires produisaient à leur retour de mission décrivant en détail les états où ils avaient été affectés. Le premier rapport de ce type est celui d'Andrea Gritti à propos de l'Empire Turc en 1503. A côté de cela, les écrits se rapportant à la diplomatie firent de plus de plus l'objet d'un archivage méticuleux, et de nombreux traités sur la position et les devoirs des ambassadeurs fleurirent, conseillant comment agir de la manière la plus appropriée possible. Ces traités contribuèrent à une intense théorisation du métier de diplomate. A cette époque, la diplomatie est vue comme :

« the peaceful and continuous management of relations between states » (SCOTT 2007 : 59)

Malheureusement, les dirigeants des états ne maintinrent pas longtemps ces ambassades, d'une part parce qu'ils doutaient qu'il s'agît de la bonne manière de conduire les relations internationales, et d'autre part pour des raisons pratiques, comme le coût, les difficultés de trouver des diplomates appropriés ou encore l'absence de matières nécessitant des négociations.

Relations bilatérales et alliances par le sang

L'accent était davantage placé sur les relations bilatérales épisodiques, en fonction des besoins, et on privilégiait aux ambassades permanentes des missions spéciales aux cours desquelles, comme dans la diplomatie médiévale, l'émissaire était un serviteur du dirigeant et était censé retourner à lui aussitôt sa mission accomplie. Ces émissaires étaient souvent, tout comme au Moyen-Âge, issus de l'élite et de l'aristocratie. Or, les relations entre monarque et aristocratie étaient parfois bien tendues, le premier essayant souvent de réduire les privilèges des seconds, et il n'était pas rare qu'un diplomate ne se retournât contre son dirigeant et ne sabotât sa mission. Ce cas de figure est décrit dans le quatrième acte d'une pièce de Shakespeare, *Henry VI*, au cours de laquelle Richard, Comte de Warwick, se retourne contre son roi Edward IV :

« When you disgrace'd me in my ambassade, then I degraded you from being King.
And come now to create you Duck of York. Alas, how should you govern any
kingdom that know not how to use ambassadors. »

En réalité, le comte de Warwick avait déployé des trésors d'ingéniosité et de diplomatie pour trouver à son souverain Edward IV une femme française à épouser, mais ce dernier préféra épouser en secret une roturière, Elisabeth Woodville. Au seizième siècle, la diplomatie visant à marier deux membres de familles régnantes était un véritable business, une branche de la diplomatie à part entière. Le comte de Warwick notamment fut impliqué dans plusieurs affaires de ce genre. En 1567, Thomas, troisième Comte du Sussex rendit visite à Maximilien II, empereur du Saint-Empire pour négocier un mariage entre l'Archiduc Charles et Elisabeth I, lequel n'eut finalement jamais lieu. Il tenta également de marier Edward VI et Elisabeth, ce qui échoua également, mais réussit tout de même à arranger un mariage entre Marie 1^{ère} d'Angleterre (« Bloody Mary ») et Philippe II d'Espagne en 1554, ce qui l'amena à faire des démarches non seulement dans ce pays mais également à Bruxelles (voir BLACK 2010 : 49).

La diplomatie bien avant le train, l'avion et le téléphone – les diplomates improvisateurs

Une grande entrave à la bonne marche de la diplomatie du seizième siècle était la distance. Elle était et des nouvelles étaient souvent un article de luxe (voir BRAUDEL 1965 : 365). Les dirigeants et les ministres se plaignaient fréquemment que les diplomates et les émissaires comprenaient mal les instructions. A leur décharge, il était difficile de prévoir tous les cas de figures qui pourraient se poser pendant le voyage et pendant les négociations : le diplomate devait souvent compter sur ses capacités d'improvisation, vu qu'il ne pouvait pas communiquer avec son envoyeur après son départ. Au seizième siècle, les courriers les plus rapides étaient capables de porter un message de Milan à Venise en vingt-quatre heures, de Rome à Venise en cinquante. En galère, l'on reliait Constantinople à Venise en vingt-jours, et selon Alonso Sanchez, l'émissaire de Charles V à Venise, il fallait une vingtaine de jours à cheval de Venise à Vienne. L'incidence sur la diplomatie de ces moyens de transports encore peu développés – ce n'est que du seizième au dix-huitième que progressivement, de plus en plus de routes seront construites et que de ponts remplaceront les bateaux – ne doit pas être sous-estimée.

Eurocentrisme

La diplomatie n'était cependant pas entravée que par des limites géographiques. Les Européens du seizième siècle avaient beaucoup de mal à imaginer que le reste du monde ne vivait pas selon les mêmes principes qu'eux. Lors de la conquête du Mexique vers 1520, Cortès rencontra les ambassadeurs de Moctezuma et leur expliqua tout naturellement

combien sa volonté d'expansion était légitime. Les Européens partageaient toujours du principe que les peuples étrangers répondaient aux mêmes lois, avaient le même sens de la hiérarchie et du gouvernement, sans se douter une seule seconde qu'ils pussent penser et vivre différemment. De plus, ils faisaient des amalgames entre ce qu'ils découvraient à l'étranger et leur propre passé. Les sultans de l'Empire Turc par exemple étaient vus comme des tyrans dignes de la Rome païenne, et les pays africains comme s'ils avaient été des états européens. En bref, la diplomatie avait pour but premier non pas de comprendre la culture et la société des étrangers, mais bien de servir les intérêts occidentaux. Bientôt, alors que le commerce et la colonisation se répandaient, le critère principal selon lequel les pays extra-européens furent considérés était leur alignement avec les puissances et la politique européennes.

Rencontres entre souverains

L'Europe du début du seizième siècle fut agitée par les guerres d'Italie, au cours desquelles un nouveau type de diplomatie prit le devant de la scène. Les souverains des états respectifs commencèrent à se rencontrer personnellement, sans l'intermédiaire de leurs diplomates :

« The personal meetings of rulers played a role in this diplomacy, for example those of Louis XII and Ferdinand of Aragon in 1507, of Henry VIII of England and Francis 1 of France at the Field of the Cloth of Gold in 1520 and of Charles V and Francis I at Aigues-Mortes in 1538. Meetings between monarchs displayed a different form of protocol and ceremonial to that seen in those involving diplomats, but with a similar emphasis on asserting status, peaceful competition, and the furtherance of business. In both cases, royal courts provided a key setting for the display of an exemplary status » (GUNN-JANSE 2006 : 48).

L'aspect linguistique

Le passage progressif du latin au français sous l'effet de la Réforme

Au quatorzième siècle, l'on assiste à la transition entre le français médiéval et le moyen français, lequel ressemble de plus en plus à notre français moderne. C'est aussi l'époque à laquelle s'abat sur la France toute une série de fléaux au même moment, de la peste à la famine en passant par le début de la Guerre de Cent Ans. Les populations sont décimées, des villages disparaissent de la carte et l'art s'imprègne bien entendu de la désolation ambiante. L'Eglise, quant à elle, se trouve incapable d'apporter une réponse spirituelle à la

souffrance générale, d'autant plus qu'elle n'utilise que le latin, langue que l'écrasante majorité de la population ne comprend pas. Le bas clergé lui-même prononce la messe en utilisant des formules latines dont il ne saisit bien souvent pas le sens. La célèbre *Ballade des Pendus* de François Villon illustre parfaitement cette ambiance de désespoir. Au niveau littéraire, les romans chevaleresques et les épopées comme *Roman de Perceval*, le *Roman de Renart* ou le *Roman de la Rose* font place aux chroniques, aux poèmes, au théâtre comique et au théâtre religieux (voir HAGEGE 1996 : 40-42).

Au niveau linguistique, la France est morcelée entre, au sud, les langues d'oc, comme le gascon, le limousin et le provençal, et, au nord, les langues d'oïl, comme le champenois, le picard et le bourguignon. Toutes ces langues sont relativement éloignées du français, dont la version la plus proche à ce moment-là, le francien, n'est en usage que dans la région de Paris. Naturellement, les ressortissants de toutes ces régions différentes ne se comprennent pas entre eux, et la seule solution commune est, lorsqu'ils le parlent, le latin. L'autorité royale est également très faible, et elle ne reprendra vigueur qu'après la Guerre de Cent Ans, moment auquel les rois de France, notamment à partir de Louis XI dans la seconde moitié du quinzième siècle, vont agir de plus en plus sur la langue pour la façonner à leurs besoins, tout cela dans un contexte de réorganisation administratif, financier et militaire du royaume.

« Cet accroissement graduel du domaine et de l'autorité du roi s'accompagne d'une prise de conscience de plus en plus aiguë de l'outil que représente la langue en tant qu'instrument de pouvoir » (HAGEGE 1996 : 43).

Selon son conseiller Commynes, Louis XI désirait fort que les coutumes fussent mises en français dans un beau livre. A cette époque, le français, langue du roi, prend certes de plus en plus d'importance, mais pas encore assez pour contrebalancer les sensibilités régionales, en particulier celles du Midi. Vers la fin du quinzième siècle, les Parlements de Bordeaux, Toulouse, Grenoble et le Conseil de Provence commencent à rédiger les arrêts en français, bien qu'ils s'en tiennent, pour les autres catégories d'écriture soit à la langue régionale, soit au latin. Ce dernier, en effet, est encore très présent dans tous les domaines, hormis ceux de la communication quotidienne. C'est l'humanisme, né en Italie au quinzième siècle et propagé en Europe au seizième, qui donnera au français ses lettres de noblesse. En effet, la redécouverte de textes grecs et latins après la chute de Constantinople en 1453 conjuguée à l'invention de l'imprimerie par Gutenberg relancent l'Europe au niveau intellectuel et spirituel. De grands penseurs entrent en contact les uns

avec les autres, des écoles de réflexion voient le jour, notamment autour d'Erasme, et bientôt la Réforme luthérienne, nourrie par cette réflexion, se met en branle. En 1515, Erasme écrit dans son *Enarratio Primi psalmi* :

« Pourquoi paraît-il inconvenant que quelqu'un prononce l'Évangile dans la langue où il est né et qu'il comprend : le Français en français, le Breton en breton, le Germain en germanique (...) ? Ce qui me paraît bien plus inconvenant, ou mieux, ridicule, c'est que les gens sans instruction (...), ainsi que des perroquets, marmottent leurs psaumes et leur Oraison dominicale en latin, alors qu'ils ne comprennent pas ce qu'ils prononcent. Pour moi, d'accord avec Saint-Jérôme, je (...) considérerais le résultat comme particulièrement magnifique et triomphal, si toutes les langues, toutes les races (= la croix) célébraient, si le laboureur, au manche de la charrue, chantait en sa langue quelques couplets des psaumes mystiques, si le tisserand, devant son métier, modulait quelque passage de l'Évangile, soulageant ainsi son travail, que le patron, appuyé à son gouvernail, en fredonnât un morceau, qu'enfin, pendant que la mère de famille est assise à sa quenouille, une camarade ou une parente lui en lût à haute voix des fragments. »

Lefèvre d'Étaples, suivant l'exemple donné par Luther un an plus tôt avec l'allemand, fit paraître en 1523 une traduction du Nouveau Testament en français et recommanda en préface que les Évangiles fussent enseignés en langue vulgaire afin d'être comprises par les chrétiens. En 1524, Guillaume Farel se prononça également en faveur de cette cause lors de son Oraison dominicale. Etienne Lecourt, Louis de Berquin et surtout Etienne Dolet furent brûlés pour avoir défendu le français contre le latin. Les principaux opposants à la propagation du français étaient la Sorbonne, les Parlements et naturellement l'Église catholique, car ils associaient le français aux idées de la Réforme. L'Église, notamment, soutenait qu'il était plus efficace de prier sans comprendre et que comprendre le latin n'était pas indispensable pour être croyant. De plus, le français était selon elle trop pauvre et trop instable que pour pouvoir servir une cause aussi sacrée que celle de la religion.

François 1er et l'Ordonnance de Villers-Cotterêts

Si le français put finalement tout de même s'imposer, c'est grâce au soutien royal, et ce durant tout le seizième siècle. En effet, des rois tels que François 1^{er} et Henri III étaient de grands amateurs de littérature, d'écrits philosophiques et de poésie et ne manquaient pas de soutenir les écrivains et autres créateurs. Le coup d'envoi de la Renaissance est donné d'une part par la découverte du Nouveau Monde, mais surtout d'autre part par les guerres

d'Italie, dont le succès politique ne sera qu'éphémère, mais grâce auxquelles la France de Charles VIII et de Louis XII découvrira l'effervescence culturelle et l'humanisme en marche dans ce pays. L'arrivée au trône de François 1^{er} en 1515 est marquée par la victoire de Marignan, au cours de laquelle les troupes milanaises et suisses sont écrasées par les Français. Un an plus tard, il obtient par la force le concordat de Bologne de la part du pape Jules II, ce qui lui confère le contrôle sur le clergé de France. Parallèlement à cela, il développe une nouvelle conception du pouvoir royal avec le juriste Claude de Seyssel, conception qui l'exempte de plus en plus de rendre des comptes à qui que ce soit, pape ou empereur. Enfin, il crée en 1530 ce qui deviendra le Collège de France, à l'époque le Collège royal, auquel il intègre six chaires couvrant des disciplines jusque-là peu étudiées, comme l'hébreu, les mathématiques et le grec, et dont il place à la tête des traducteurs à son service. Ce Collège royal est naturellement chargé de faire contrepoids à la Sorbonne, illustre et ancienne université gérée entièrement par des ecclésiastiques conservateurs et attachés au latin.

Tous les pions sont donc en place pour la venue de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts, qui n'était en réalité pas la première décision royale de ce genre. En effet, des ordonnances de ce genre avaient déjà vu le jour, notamment en 1490, 1510 et même 1531 et 1535, déjà sous François 1^{er}, mais de manière moins marquante. Celle de 1490 mettait notamment les dialectes et les idiomes régionaux sur le même pied que le latin, à savoir en position de concurrents au français. L'ordonnance de 1535 impose le français comme langue administrative et juridique, et si pas le français, « à tout le moins le vulgaire du pays » mais certainement plus le latin. François 1^{er} puisa probablement son inspiration dans phénomène similaire en Italie, où tout une campagne de promotion de la langue vulgaire, l'italien de Toscane, avait eu lieu à la fin du quinzième siècle. En 1539 enfin, François 1^{er} édicte l'Ordonnance de Villers-Cotterêts qui promulgue le français comme seule langue valide au niveau administratif et juridique, au détriment du latin et des langues régionales. Il y proscrit également tout retour à un état précédent. En voici un extrait tiré des articles 110 et 111 :

« Afin qu'il n'y ait cause de douter sur l'intelligence desdits arrêts, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement, qu'il n'y ait ni puisse avoir aucune ambiguïté ou incertitude, ni lieu à demander interprétation. Et pour ce que de telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus esdits arrêts, nous voulons d'ores en avant que tous arrêts, ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines et autres subalternes et

inférieures, soient de registres, enquetes, commissions, sentences, testaments et autres quelconques actes et exploicts de justice, ou qui en dépendent, soient prononcez, enregistrez et délivrez aux parties en langage maternel français et non autrement » (HAGEGE 1996 : 52)

L'on constate à la lecture de cet article que le français ne fut pas imposé uniquement par souci de clarté ou de compréhension mais également pour lui-même et par volonté de centralisation, sans quoi les idiomes dialectaux eussent été tolérés. Les parlements provinciaux furent nombreux à se rebeller contre l'Ordonnance de Villers-Cotterêts mais le roi fit la sourde oreille et le français s'imposa bel et bien, si pas encore partout dans les universités – l'enseignement du droit se faisait encore et toujours en latin – bel et bien dans les actes juridiques de la vie quotidienne, dans la rédaction des coutumes et dans l'administration. Dorénavant, la langue française est fermement établie comme langue de la France, point indispensable à son épanouissement comme langue de la diplomatie dans les siècles suivants (voir HAGEGE 1996 : 48-52).

2.2.3. De 1600 à 1690

L'aspect diplomatique

Conflits religieux, tensions diplomatiques et naissance de l'immunité

Cette période est principalement caractérisée par un contexte de conflit religieux, ce qui eut une grande incidence sur la diplomatie dans la mesure où cela entrava la mise en place d'un réseau de relations interétatiques nécessaire aux négociations. Il n'était pas ailleurs pas rare que des diplomates fussent impliqués dans des conspirations. La méfiance envers les diplomates fut même par moment généralisée : l'on les croyait coupables de sédition, de manipulation voire d'espionnage et ils étaient vus comme une menace. Déjà une centaine d'années plutôt, le pape Pieux II, Louis XI de France et Henry VII d'Angleterre avaient fermé leur cour aux émissaires étrangers. Certains événements avaient pu leur donner de bonnes raisons :

« As envoy for Henry VIII of England, Sir Thomas Wyatt sought in the late 1530s to kidnap or assassinate Cardinal Reginald Pole, the Papal legate, who was seen as a key figure in organizing Continental opposition to Henry » (BRIDGEN 1996 : 9-27).

Certains diplomates optaient d'ailleurs pour une franchise totale. En 1604, Henry Wotton, parti prendre son poste d'ambassadeur à Venise, écrivit qu'un ambassadeur n'était jamais

qu'un homme honnête envoyé à l'étranger pour mentir pour le bien de son pays, déclaration qui lui valut la colère de James I. D'autres diplomates déclaraient ouvertement qu'ils étaient aussi là pour espionner, comme par exemple Rochefort, un consul français résidant à Hambourg dans les années 1710.

Malgré des tentatives pour présenter la diplomatie sous un jour plus positif, l'on croyait de plus en plus qu'elle était une prérogative exclusivement royale et qu'elle devait rester secrète. La suspicion envers les diplomates grandit à tel point que toute la population s'y intéressa progressivement, et toutes sortes de rumeurs virent le jour. Néanmoins, les conflits religieux eurent pour seule conséquence sérieuse que Rome n'était plus au centre de la diplomatie, vu que la papauté n'était représentée que dans les cours catholiques. Par ailleurs, une série de traités de paix mirent fin à des conflits, notamment entre la France et l'Espagne en 1598, entre l'Angleterre et l'Espagne en 1604 et entre l'Espagne et la Hollande en 1609, et cette paix aboutit à l'établissement d'ambassades permanentes : représentation hollandaise à Paris et à Venise et une ambassade espagnole à Londres. Ce développement des ambassades permanentes eut un impact positif sur la diplomatie occidentale.

Les dissensions religieuses indéniables présentes à cette époque furent, comme précisé plus haut, un frein à la diplomatie séculière, mais finirent par engendrer un type bien distinct de diplomatie, la diplomatie religieuse. Il est clair qu'il était parfois souhaitable pour les différentes religions de s'allier contre un ennemi commun éventuel, comme cela avait été le cas dans les années 1550 lorsque la France de Henri II avait rejoint un certain nombre de princes protestants allemands dans une guerre contre les Habsbourg, qui étaient catholiques. De la même façon, Louis XIII s'allia aux Hollandais et aux Suédois (protestants) et encouragea Gustave Adolphe, roi de Suède, à envahir l'Allemagne durant la guerre de Trente Ans (1618-1648). Néanmoins, en 1685, Louis XIV révoqua l'Edit de Nantes, qui avait été promulgué en 1598 et priva ainsi les protestants de France de droits qu'ils avaient eu bien des peines à acquérir. Il se mit ainsi à dos plusieurs états européens protestants, ce qui mit un frein aux relations diplomatiques (voir BLACK 2010 : 61).

La méfiance généralisée envers les diplomates dont il est question plus haut persista tout au long de cette période. Cependant, il était difficile de se passer d'eux. Refuser de recevoir des émissaires de pays étrangers équivalait à perdre sa place dans l'ordre international, et des palais construits depuis peu avaient été conçus justement en partie pour recevoir les diplomates étrangers avec le maximum de faste : Versailles, Schönbrunn,

Stockholm, Dresde, Turin, etc. C'est dans ce contexte que la notion d'immunité diplomatique se développa. Au seizième siècle, il n'était pas encore illégal d'agresser ou d'emprisonner un diplomate, mais à partir du dix-septième, les émissaires étrangers étaient punis par l'expulsion plutôt que par l'emprisonnement dans le cas où il avait manifesté de l'hostilité. Il n'y eut que les Turcs pour maintenir l'emprisonnement des diplomates, mais ils le faisaient généralement par provocation.

Difficultés et excès dans la vie des diplomates

Par contre, les diplomates étaient toujours à la merci des mauvais payeurs, et il n'était pas rare que des actions en justice fussent intentées contre eux. En 1708, l'emprisonnement à Londres d'un émissaire russe, Andrei Matveev, par ses débiteurs fit beaucoup de bruit et eut de sérieuses conséquences diplomatiques. D'autres incidents causés par des diplomates n'améliorèrent pas leur réputation et ralentirent encore l'installation et l'acceptation de l'immunité diplomatique. Certains profitaient de leur statut et de leur exemption de droits de douane pour faire passer des marchandises pour des tiers. D'autres abusaient de leur position pour protéger leurs serviteurs d'une action légale, comme en 1725, lorsque qu'un émissaire portugais à Londres protégea son cocher alors qu'il était poursuivi pour agression. Enfin, certains offraient aussi l'asile à des criminels chez eux (voir BLACK 2010 : 62).

Il arrivait aussi régulièrement que des diplomates ou leurs courriers fussent interceptés par des agents qui voulaient par exemple assurer le maintien des hostilités entre deux nations, ou, corollairement, empêcher que deux nations ne développassent des relations trop harmonieuses. Ce fut notamment le cas en 1739 lorsqu'un émissaire suédois en route vers la Turquie fut assassiné par des Russes. En effet, la Turquie était alors en guerre avec la Russie et les Russes craignaient que la Suède, qui leur était déjà hostile, ne fit alliance avec les Turcs.

Parallèlement à la notion d'immunité diplomatique se développa l'idée que c'était au pays d'origine des diplomates de payer les dépenses occasionnées par ces derniers, et non au pays hôte. Néanmoins, cette idée se limita à l'Europe, et les émissaires nord-africains notamment s'attendaient toujours, lorsqu'ils venaient à Londres, à être hébergés aux frais des Britanniques. C'était aussi le cas des Russes, comme le montre un cas qui fit parler de lui en 1687, lorsque l'émissaire Vasili Posnikov chercha à recevoir en plus de l'argent qui lui avait déjà été payé par ses hôtes londoniens un supplément, demande qui fut rejetée.

La Guerre de Trente Ans et ses conséquences sur la diplomatie

La Guerre de Trente Ans (1618-1648) fut un grand moment de dissensions religieuses en Europe, en particulier avant que la France ne s'y joignît en 1635 contre les Habsbourg. Cette guerre joua aussi un grand rôle dans la diplomatie. En effet, parallèlement aux conflits, aux opérations militaires et aux rumeurs qu'ils généraient, il était plus que jamais nécessaire non seulement de conduire des négociations de paix mais aussi de construire des alliances. Cette époque vit fleurir comme jamais auparavant le phénomène des diplomates résidents à des cours étrangères, tout d'abord à Stockholm dans les années 1630, puis à Paris et à La Haye. Dans les années 1640, il y avait des diplomates danois en résidence à Vienne, à Madrid et à Bruxelles. Le problème principal qui se posait alors était la mesure de l'indépendance décisionnelle dont les diplomates pouvaient disposer en l'absence de communication satisfaisante avec leurs dirigeants. Cette question marqua le Traité de Ratisbonne en 1630, lorsque Richelieu proclama, avec une certaine mauvaise foi, que ses diplomates avaient dépassé leurs prérogatives en promettant que la France n'assisterait en aucun cas les ennemis de l'Empereur Ferdinand II, autre partie au Traité, que Richelieu répudia par ailleurs.

La Paix de Westphalie – un tournant dans les relations internationales

En 1648, la Guerre de Trente Ans prit fin avec la Paix de Westphalie, et des traités furent signés en ce sens à Osnabrück et à Münster. Cette paix est généralement considérée comme une pierre blanche dans le domaine des relations internationales, et donc dans celui de la diplomatie, car elle représente la genèse de l'état moderne. La raison en est qu'elle met l'accent sur le droit à la souveraineté des états, c'est-à-dire l'idée qu'un état est une entité indépendante nantie d'un droit à l'autodétermination, ce qui est très contraire aux vues impérialistes en vogue jusque-là. L'Espagne accepta l'indépendance de la Hollande, mettant fin par la même occasion à une révolte qui avait commencé en 1566, tandis que le contrôle des Habsbourg sur les territoires qu'ils occupaient, comme la Bohême, fut accepté, ce qui mit fin à la quête d'indépendance de ces derniers, à l'exception de la Hongrie (voir SYMCOX 1974 : 39-62).

Les princes allemands étaient désormais libres de mener la politique étrangère qu'ils désiraient. L'on constate que la reconnaissance de ce droit à l'autodétermination fit de certaines contrées des états libres pour eux-mêmes (Hollande) et d'autres des états libres d'annexer des états voisins (les Habsbourg avec la Bohême), selon le poids politique des états respectifs. Le changement amené par la paix de Westphalie réside dans le fait que les

choses étaient désormais plus claires, plus définies, alors qu'au préalable c'est le flou qui dominait. Enfin, cette Paix de Westphalie mit enfin un terme à l'obsession d'unité religieuse pour l'Europe, qui perdurait depuis le neuvième siècle. La Paix de Westphalie marqua le début d'une suite de congrès pour la paix qui mirent en valeur l'utilité de la diplomatie, et qui soulignèrent combien les interactions des états pouvaient avoir des conséquences non seulement sur eux-mêmes mais aussi sur d'autres états qui n'étaient pas impliqués au départ. Considérée comme la plus efficace, c'est la diplomatie française en particulier qui faisait des émules (voir BELY 1995 : 219-234). L'accent fut mis sur l'arbitrage et sur l'idée de relations interétatique non pas seulement entre alliés aux dépens des autres mais entre tous les états européens, tant et si bien qu'à la fin du dix-septième siècle, les états les plus importants d'Europe de l'Ouest et centrale étaient dotés d'ambassades permanentes en temps de paix. Ce corps diplomatique était de plus en plus conscient, défini, complexe et théorisé.

Les retardataires de la diplomatie

Néanmoins, trois grands acteurs européens se tenaient à l'écart de ces développements. La papauté, dont la représentation se limitait aux cours des états catholiques, la Russie et l'Empire Turc. La Russie n'établit sa première ambassade permanente qu'en 1688 en Pologne. Elle avait bien sûr conduit jusque-là des relations diplomatiques avec l'Angleterre, la France et la Suède notamment, par l'envoi d'émissaires ou d'agents, mais ces relations étaient toujours restées non permanentes et motivées par l'immédiat. De leur côté, les Turcs attendirent jusqu'à 1793 pour établir des ambassades permanentes à l'étranger, et jusque-là n'envoyèrent que des émissaires individuels, bien que les états catholiques les plus importants avaient implanté des ambassades chez eux.

Malgré tout, pour certaines missions importantes, certains états continuèrent à envoyer des émissaires, même s'ils disposaient d'une ambassade dans l'état avec lequel ils traitaient. Il était attendu que les relations diplomatiques soient réciproques, et une absence de réponse de la part d'un état pouvait parfois amener des incidents. Ce fut le cas lorsque Charles Emmanuel III de Sardaigne, qui régnait également sur le Piémont, menaça la Hollande de retirer ses émissaires en poste à La Haye en raison de la décision des Hollandais de mettre fin à leur présence diplomatique à Turin. La confédération suisse était également connue par son manque d'intérêt pour la diplomatie : elle recevait des émissaires d'autres états depuis le quinzième siècle mais n'en envoyait que rarement, et

seulement pour les missions extrêmement importantes. Quant aux ambassades, elle n'en avait aucune à l'étranger.

Le luxe et l'élitisme, corollaires obligés de la diplomatie

Les villes qui attiraient le plus de diplomates, comme Paris, Vienne, Rome, Madrid et La Haye, se développaient en conséquence. En effet, les dirigeants, soucieux d'en mettre « plein la vue » aux visiteurs, injectaient énormément d'argent dans ces villes, de telle sorte qu'elles fleurissaient littéralement et devenaient des hauts-lieux de la culture et même pour certaines – Paris et Rome – de l'industrie de luxe, dont les produits faisaient la convoitise des dirigeants de l'Europe entière. Ces derniers utilisaient alors leurs diplomates pour leur ramener, exemptés des droits de douane, ces précieux objets ou éventuellement des œuvres d'art.

Tout comme les familles régnantes, les diplomates étaient agencés selon une certaine hiérarchie, qui allait de l'ambassadeur à l'agent ou au secrétaire d'ambassade en passant par les ministres résidents (voir MARKEL 1951 : 101). Cette distinction entre les diplomates d'élite et les autres permettait aux souverains de montrer son respect ou au contraire son indifférence aux états avec lesquels il entretenait des relations. Ainsi, Georges II d'Angleterre s'attira les bonnes grâces de Charles Emmanuel III en lui envoyant comme émissaire Algernon, comte d'Essex et premier ambassadeur anglais à la cour d'Angleterre. Il va de soi que les souverains faisaient grand cas de la condition des diplomates qui leur étaient envoyés et que bien souvent, les relations entre deux états pouvaient en pâtir s'ils estimaient qu'on leur avait dépêché quelqu'un de trop peu important.

L'aspect linguistique

Le latin progressivement détrôné par le français

La plupart des diplomates étaient des aristocrates peu enclins à suivre un réel entraînement. Déjà au dix-septième siècle, l'omniprésence du français comme langue diplomatique rendait superflu l'apprentissage d'autres langues, bien que l'italien, le latin et l'espagnol fussent également régulièrement utilisés. Néanmoins, le français n'avait pas encore remplacé totalement le latin :

« When Sir William Temple negotiated with the Prince-Bishop of Münster, they spoke Latin, as Temple did not know German » (HALEY 1986 : 57).

Néanmoins, vers la fin du dix-septième siècle et davantage encore au dix-huitième, le français deviendrait pour ainsi dire la langue de la diplomatie internationale dans la presque totalité de l'Europe. Elle s'imposerait d'abord dans les conversations entre diplomates et dans les traités de diplomatie, puis seulement dans la correspondance. Une conjoncture historique particulière joua un rôle dans ces développements : la faiblesse de l'Espagne sous le règne de Carlos II, de 1665 à 1700, la superbe dont Louis XIV para la France de sorte que toute l'Europe n'avait plus d'yeux que pour elle, l'importance de Paris comme centre diplomatique et la diminution des relations entre Rome et le reste de l'Europe dû au prestige déclinant de la papauté à la fin du dix-septième siècle (voir SIGNOROTTO-VISCEGLIA 2002 : 120-123).

Quelques traités de cette époque montrent que si le français avait déjà pris une certaine importance, le latin, bien que déclinant, ne lui avait pas encore totalement cédé la place :

- le Traité des Pyrénées, conclu en 1659 entre la couronne d'Espagne et la France à l'issue de la guerre franco-espagnole, fut signé en deux exemplaires séparés, mais aucun original en latin ne fut produit
- le traité franco-espagnol signé à la conférence pour la paix de Nimègue en 1678 fut produit en français et en espagnol, mais le traité franco-autrichien le fut en latin
- le traité de Rastatt fut, quant à lui, rédigé en latin en 1714

La langue française, mais aussi la diplomatie à la française

Outre la popularité du français en tant que langue diplomatique, la diplomatie à la française prenait également de l'influence et devint petit-à-petit la norme en Europe. L'on opposait par exemple l'aisance française, plus attrayante, au style formel et circonspect des Espagnols. Le prestige de la France dans le monde diplomatique était d'autant plus étonnant que même les opposants de la France y succombaient : Guillaume III d'Orange, qui régnait sur la Hollande et l'Angleterre utilisait le français dans la majorité de sa correspondance, bien qu'il fût un rival de Louis XIV. A partir de 1673, ce dernier fut par ailleurs considéré dans l'Europe entière comme une menace pour les intérêts des autres, en particulier ceux de la chrétienté. La religion constituait un aspect majeur de sa diplomatie et il se présentait comme le champion de l'Eglise catholique, faisant par là même de l'ombre aux Habsbourg.

Louis XIV était également intraitable en ce qui concernait le protocole diplomatique. Il exigeait à l'étranger que les diplomates français passassent avant les autres, fussent placés

les premiers dans les défilés, etc. En 1661, un accident eut lieu entre le Comte d'Estrades et de le Baron de Watteville, émissaires à Londres servant respectivement la France et l'Espagne : au cours d'une cérémonie destinée à célébrer l'arrivée d'un diplomate suédois, les Espagnols s'imposèrent violemment à l'avant du convoi et passèrent ainsi devant les Français. L'échauffourée fit deux victimes. Louis XIV convoqua une assemblée séance tenante et la modération fut unanimement recommandée. Néanmoins, Louis XIV expulsa l'émissaire espagnol et obligea son beau-père Philippe IV d'Espagne à envoyer un nouvel émissaire, auquel il fut imposé de déclarer au cours d'une audience publique que les émissaires espagnols n'avaient pas à contester la priorité des Français dans les cérémonies diplomatiques (voir LEMAIRE 1934 : 181-226).

Vaugelas, Richelieu et la création de l'Académie française

Après les apports précieux de la Pléiade et de Malherbe à la langue française à la fin du seizième et au début du dix-septième siècle, un nouveau personnage important fait son apparition dans le monde de la théorisation de la langue. Le savoisien Claude Favre de Vaugelas prend le rôle d'arbitre de la langue française et invente l'opposition entre le bon et le mauvais usage, annonçant en cela la création toute proche de l'Académie française. Vaugelas opère également un clivage entre la langue vulgaire et la langue littéraire, les écrivains se devant de ne pas contribuer à la prolifération du mauvais usage, sauf dans les genres satiriques, comiques ou burlesques. Comme l'explique Claude Hagège :

« Le mauvais usage appartient au plus grand nombre de personnes, tandis que le bon usage est composé de l'élite des voix, c'est-à-dire la plus saine partie des auteurs du temps. Pour Vaugelas, il n'y a pas lieu d'hésiter entre l'usage de la cour et celui de la ville, quand bien même un terme aurait, pour se justifier, sa large diffusion auprès des gens de métier. Par exemple, les gens de mer disent *naviguer*, la cour et les bons auteurs *naviger* : c'est ce cette manière-là qu'il faut le dire. Il est amusant de constater qu'aujourd'hui nous disons pourtant *naviguer*. Cela tend à prouver que la langue a son propre dynamisme, quelles que soient les contraintes dans lesquelles entend l'enserrer une politique grammairienne » (HAGEGE 1996 : 62).

L'Académie française avait eu des précurseurs. L'Académie du Palais notamment, patronnée par Henri III et qui avait joué une partie importante dans le processus de reconnaissance de Ronsard en tant que l'un des plus grands poètes français. Sous le règne de Charles IX et d'Henri III, les grands écrivains avaient déjà pris l'habitude de se réunir, si

pas encore à l'Académie française, dans des salons dirigés par divers lettrés ou femmes de la noblesse pour y discuter de la langue. Ce fut le cas de Malleville, Habert et Godeau entre autres, qui se retrouvaient régulièrement, vers 1625, chez Conrart, un érudit et conseiller du roi, où ils s'adonnaient à de grands débats sur les belles-lettres et sur l'état de la langue française. C'est à cette période-là que le cardinal Richelieu, autre grand amateur du français, commença à songer à lui donner une loi officielle, comme c'est le cas pour un état. Grâce à un certain Chapelain, autre érudit entretenant des relations avec l'Académie florentine de la Crusca, sorte d'équivalent de la future Académie française, Richelieu entendit parler des réunions chez Conrart et manda son secrétaire Boisrobert pour leur offrir, en plus de sa protection, la possibilité de se réunir régulièrement sous le couvert d'une autorité publique dans le but de régler le français. L'on sait maintenant que l'intérêt de Richelieu n'était pas que linguistique : en effet, les écrivains amis de Conrart réfléchissaient en termes d'affermissement de la langue comme moyen de fortifier l'état français, et étaient donc loin d'être de simples linguistes apolitiques. Ils se méfièrent tout d'abord de l'offre de Richelieu, y voyant un frein à leur liberté, mais furent bientôt forcés de reconnaître les avantages d'une telle démarche, et acceptèrent. Le 13 mars 1634, une première réunion officielle eut lieu, comptant 27 membres, et le 25 janvier 1635, l'Académie française fut reconnue officiellement par Louis XIII comme corps officiel de l'état (voir HUCHON 2002 : 175-180).

Des statuts totalisant 50 articles fixèrent la fonction de l'Académie française. Voici un extrait des articles 24 à 26 rapporté par Claude Hagège :

« Le premier prescrit aux académiciens de donner des règles certaines à la langue française, de la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences ; selon le deuxième article, il convient de puiser dans les meilleurs auteurs des modèles de diction et de phrases ; le troisième article stipule qu'il sera composé un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique » (HAGEGE 1996 : 66).

Le dictionnaire dont il est question, bien que commencé en 1639 par Vaugelas, ne sera terminé, faute de subventions, qu'en 1694, bien après la mort de ce dernier.

L'Académie française et son influence sur la langue

L'Académie distingue « trois genres d'écrire : le sublime, le médiocre et le bas ou comique » (HAGEGE 1996 : 66). Elle s'inspire directement de l'humanisme français, et bien

que très éloigné des usages parlés, son programme est moins élitiste qu'il n'y paraît. Sa mission n'est pas d'élaborer une langue exclusivement savante, mais plutôt de juger de la légitimité, de l'orthographe et du sens précis des mots. Par exemple, les académiciens sont capables de siéger de longues heures à analyser le pour ou le contre de la suppression de vieux mots, comme *milice*, ou à discuter de si c'est plutôt *jusques aujourd'hui* ou *jusques à aujourd'hui* qui est valide. Néanmoins, lorsque les règles ont été fixées, elles doivent être observées à la lettre, et toute autre façon d'écrire est considérée comme fautive, à tel point que bon nombre d'écrivains de l'époque, Bossuet ou Racine par exemple, devaient se renseigner longuement à chaque fois qu'ils écrivaient quelque chose, voire corriger ce qu'ils avaient écrit si cela contredisait une décision de l'Académie française. L'exemple le plus célèbre est Corneille, qui dut corriger une bonne partie du *Cid* après que Chapelain ait exprimé ses réserves dans son *Sentiments sur le Cid*. Ce genre de remontrances obligea Corneille et bien d'autres à remplacer de bon vers par de mauvais, uniquement parce que ces derniers étaient considérés comme plus corrects. Dans le souci de ne pas heurter les Académiciens qui, pourtant mus par un souci de clarté et un rejet de la pédanterie latinisante et des jargons spécialisés, complexifiaient la langue à l'envi, la hérissant d'exceptions et de sous-exceptions, Vaugelas alla même jusqu'à recommander à certains auteurs, plutôt que d'exprimer des choses d'une façon incorrecte, de ne pas les exprimer du tout. La conséquence de tout cela fut que le champ d'expression littéraire buta sur des limites qu'elle ne connaissait pas jusque-là. Néanmoins, mis à part ces quelques inconvénients, l'Académie française eut un impact positif sur le français. Son contrôle sur le style a permis un certain renforcement et une clarification de la langue, tout en évitant les excès et l'hyperbolisme. Dans une certaine mesure, l'Académie illustre bien cette caractéristique propre à la culture française, selon laquelle « la langue est en France une affaire politique autant qu'une affaire de culture » (HAGEGE 1996 : 69).

2.2.4. De 1690 à 1775

L'aspect diplomatique

Unification et naissance d'une sécurité collective

Cette période est marquée par le développement d'idées et de pratiques visant à la sécurité collective. La notion d'une Europe unifiée apparaît lentement, favorisée par le désamorçage partiel des hostilités religieuses grâce à la Paix de Westphalie. Désormais, l'on recherche une politique diplomatique appropriée à l'Europe catholique et à l'Europe protestante. L'heure est au classicisme et l'accent est mis sur les notions d'ordre,

d'équilibre, de modération et de retenue. Les relations internationales s'organisent autour de principes d'égalité entre les grandes puissances, peut-être pas d'égalité complète, mais au moins d'absence d'hégémonie, laquelle est à présent considérée comme indigne de la civilisation, primitive, antieuropéenne ou encore passéiste. Pour la première fois, la souveraineté des états est pleinement reconnue, mais les liens puissants tissés entre eux également, comme s'ils faisaient partie d'une immense machine bien huilée dont ils étaient les pièces constitutives. Tout ce système était considéré comme faisant partie d'un monde bien ordonné et statique. De plus, l'état est vu de plus en plus comme l'expression d'une nation, elle-même porteuse d'une personnalité bien définie, comme un être humain. L'Europe est considérée comme supérieure au reste du monde, en particulier à la Turquie, toujours placée sous le signe de l'hégémonie, et dont la politique était décrite par les diplomates européens comme instable, incohérente, forgée par des intrigues de cour et par conséquent inapte à faire partie d'un système international. L'historien Edward Gibbons décrit bien ce climat de confiance et ce sentiment de supériorité des Européens propre à la période englobée par la Paix de Westphalie de 1648 et la Révolution Française de 1789, où la diplomatie est idéalisée dans une perspective universaliste :

« The balance of power will continue to fluctuate, and the prosperity of our own or the neighboring kingdoms may be alternatively exalted or depressed; but these partial events cannot essentially injure our general state of happiness, the system of arts, and laws, and manners, which so advantageously distinguish, above the rest of mankind, the Europeans and their colonies (...) The abuses of tyranny are restrained by the mutual influence of fear and shame (...) In peace, the progress of knowledge and industry is accelerated by the emulation of so many active rivals; in war, the Europeans forces are exercised by temperate and indecisive contests »
(GIBBONS 1900 : 163-166).

Contacts entre l'Europe et l'Orient

Une grande nouveauté de cette époque réside dans l'intégration à la diplomatie européenne de la Russie de Pierre le Grand, qui régna de 1689 à 1725, heureusement d'ailleurs car elle aurait sinon représenté une menace dangereuse. De plus, la Russie était un intermédiaire idéal dans les relations avec la Chine, qui furent jusque dans les années 1680 assez mouvementées en raison de la politique expansionniste de la Russie, mais qui se calmèrent de beaucoup après la signature du Traité de Nerchinsk en 1689. Une mission russe fut alors envoyée à Pékin pour promouvoir le commerce entre l'Europe et la Chine,

dont le potentiel lucratif n'avait pas échappé aux Européens dans leurs négociations avec la Russie. Le marchand Isbrants Ides fut également dépêché en Chine muni d'une escorte militaire et d'interprètes officiels, dans le but d'accroître le prestige de l'expédition et d'impressionner davantage les Chinois. En 1712, l'empereur Kangxi installa un émissaire permanent à Saint-Pétersbourg, à l'époque capitale de la Russie. En 1727, le Traité de Nerchinsk fut enrichi de nouvelles clauses, selon lesquelles la Russie pouvait disposer d'une représentation permanente en Chine, ainsi que d'une église et d'une école où ils pouvaient étudier le chinois, le manchou et le mongol. Aucune autre puissance européenne n'avait ce privilège, et il était donc indispensable à l'Europe de coopérer étroitement avec la Russie afin de garder de bonnes relations envers la Chine. Progressivement, les diplomates russes fréquentèrent les cours des principales puissances européennes où ils étaient très considérés. Il s'agissait notamment d'apaiser les relations anglo-russes, lesquelles étaient souvent tendues en raison des prétentions impérialistes de la Russie (voir CROSS 1980 : 10).

Alors que l'importance de la Russie dans le monde diplomatique européen augmentait, celle de la papauté déclinait. La raison principale en était l'intérêt décroissant, en cette époque de classicisme et de découvertes scientifiques, pour la religion, qui devint un critère secondaire dans la façon dont les états se définissaient ou élaboraient leur politique étrangère (voir WOLFF 1988). De plus, la papauté était sans cesse forcée de se défendre contre les souverains catholiques qui tentaient de prendre davantage de contrôle sur l'Eglise dans leur pays. L'un des symptômes de cette évolution consiste en l'expulsion progressive des Jésuites des différents pays catholiques, jusqu'à la suppression totale de leur ordre en 1773 (voir SCOTT 2003 : 37-62).

La formation des diplomates

Jusque-là, les diplomates avaient été, selon les époques, issus du clergé, du droit, ou mis en place grâce à leur haute naissance ou à leurs relations haut-placées. Leur métier leur avait été enseigné par d'autres diplomates ou ils l'avaient simplement appris « sur le tas ». Progressivement, des écoles spécifiquement vouées à l'enseignement de la diplomatie et de la politique virent le jour. A l'époque classique toutefois, peu d'établissements de formation mis en place par les gouvernements réussissaient à s'imposer sur le long terme, à l'exception notable de l'Académie pontificale ecclésiastique, fondée à Rome en 1701. L'Académie politique, inaugurée en 1712 par Torcy, ministre des affaires étrangères et ancien diplomate n'eut qu'un succès très limité, et disparut déjà huit ans plus tard. En

1724, des chaires pour l'histoire contemporaine furent créées à Cambridge et à Oxford mais ne formèrent, là encore, que peu de diplomates. En revanche, Jean-Daniel Schoepflin fonda une école de diplomatie à Strasbourg en 1752 qui, elle, connut un certain succès. L'on venait de toute l'Europe pour y étudier : France, Allemagne, Russie, Pologne, Scandinavie ou Pays-Bas d'Autriche, c'est-à-dire l'actuelle Belgique. Cette école donna également naissance à de nombreux traités et favorisa une théorisation de la diplomatie, et ses éléments les plus brillants jouèrent un rôle majeur dans la diplomatie européenne de cette époque. Elle perdura jusqu'à la Révolution Française, où elle fut fermée (voir VOSS 1996 : 207-224).

L'emploi d'étrangers ou d'émigrés comme diplomates

Il était très fréquent que des étrangers ou des émigrés fussent employés comme diplomates. En effet, la loyauté et l'efficacité de ces derniers ainsi que leur relation au souverain étaient bien plus importantes que leur nationalité, et de toute manière, le cosmopolitisme sied bien à la diplomatie. Il y eut également un grand nombre d'officiers militaires étrangers. Beaucoup d'Italiens et d'Allemands en particulier entrèrent au service des souverains des puissances majeures. Auguste II de Pologne employait des Italiens, tandis que Georges I d'Angleterre avait des émissaires d'origine suisse à Paris et à Vienne. A son tour, Frédéric II de Prusse dépêcha un émissaire écossais à Berlin et à Paris. Par ailleurs, pourvoir à des étrangers, en particulier s'ils avaient de l'expérience, des postes dans la diplomatie était un excellent moyen pour un pays d'acquérir des connaissances. La Russie en particulier le savait d'autant mieux qu'elle disposait de très peu de diplomates parlant le français. Cette méthode d'enrôlement d'étrangers était bien plus répandue pour accroître les effectifs que l'usage d'écoles de diplomatie. Néanmoins, cette pratique se perdit à partir de la moitié du dix-huitième siècle, de plus en plus de nationaux furent engagés. En 1723, une loi fut passée en Suède réservant aux Suédois les postes de diplomates. A partir de 1727, l'Angleterre ne confia plus aux étrangers que des postes mineurs.

Les qualités attendues d'un diplomate – l'aisance sociale placée devant les réelles compétences

L'on attendait des diplomates par-dessus tout, et même par-dessus leurs capacités intellectuelles ou leur talent pour la négociation, qu'ils fissent bonne impression et qu'ils fussent de bonne compagnie. Ils devaient être agréables en société et pouvoir s'intégrer dans les activités en vogue à la cour où ils étaient reçus. En 1728, Lord Waldegrave fut

choisi sur base de son goût prononcé pour les jeux de cartes pour une mission à Vienne chez le Prince Eugène de Savoie, lui-même grand joueur de cartes. Souvent, il était de bon augure pour un diplomate d'avoir une formation militaire, en particulier s'il était dépêché à Berlin. La frontière qui séparait les carrières de diplomate et de militaire était parfois mince, comme dans le cas du Comte de Plelo, émissaire français à Copenhague, qui rejoignit une expédition militaire française destinée à libérer Gdansk et y mourut, attaqué par les Russes. Une autre qualité requise et à laquelle était accordée une grande attention chez les diplomates était la politesse, domaine où les Français avaient la réputation d'exceller. Un diplomate se devait de pouvoir faire bonne impression en toutes circonstances, que ce soit lors d'une partie de chasse, d'une promenade à cheval ou dans les salons où le soir les notables se retrouvaient pour boire ou fumer. Toutes ces compétences plaçaient évidemment les aristocrates en première ligne pour l'accès à la profession, d'autant plus que les souverains étrangers se réjouissaient, comme expliqué plus haut, que leur fût envoyé quelqu'un de bonne condition.

« Thanks to the significance of Court conduct, training in skills such as riding, as well as in general demeanor, made aristocrats the most suitable choices as senior diplomats, while they also benefited from patronage ties. » (FRIGO 2000 : 246)

Il arriva que des aristocrates tombassent en disgrâce, comme ce fut le cas de Louis, Duc de Richelieu, un libertin qui dut quitter Vienne en 1728 car il était soupçonné de participer à des rituels de magie noire. Toutefois, la plupart d'entre eux représentaient leur monarque avec succès, bien que l'on fit la plupart du temps plus attention à la façon dont ils s'intégraient à la cour qu'à leurs réelles capacités pour la négociation. Il arrivait souvent qu'ils fussent vus davantage comme des messagers simples envoyés par un souverain ou par des ministres, qui eux, connaissaient leur affaire. Ces derniers étaient par ailleurs fréquemment d'anciens diplomates pleins d'expérience, comme par exemple Bestoujev, Choiseul, Kaunitz, Lionne, Pombal, Stormont, Vergennes et Wall. Entre 1688 et 1713, les deux secrétaires d'état portugais étaient d'anciens diplomates. Le contraire pouvait également être vrai : Germain-Louis de Chauvelin, ministre des affaires étrangères français de 1727 à 1737, qui par ailleurs excellait dans son travail, n'avait aucune expérience de la diplomatie.

Les diplomaties secrètes

Le travail des diplomates était fort influencé par la situation politique du pays qui les envoyait. Il arrivait par exemple que deux diplomates reçussent des ordres contradictoires

de différentes instances, ce qui menait naturellement à des conflits. Ce fut le cas en 1728 lorsque Chavigny, envoyé à la Diète d'Empire, fut encouragé dans ses convictions antiautrichiennes par le ministre français des affaires étrangères Chauvelin. Néanmoins, le prédécesseur de ce dernier, André Hercule de Fleury, était toujours actif en politique et correspondait avec d'autres diplomates, leur donnant des directives derrière le dos des ministres des Affaires étrangères successifs. Vers la moitié du dix-huitième siècle, sous Louis XV, la politique française donna par ailleurs lieu à un dispositif de diplomatie secrète important, nommé le « Secret du Roi ». Cette politique avait pour but, d'une part, à aider le Prince de Conti, parent du roi, à monter sur le trône de Pologne, qui était alors une monarchie élective, et d'autre part à limiter la puissance de la Russie en Europe de l'Est, qui était perçue comme menaçante pour les alliés de la France qu'étaient la Suède, la Pologne et la Turquie. Louis XV insista pour que cette politique restât autant que possible inconnue du ministère des Affaires étrangères et du Conseil, et que les diplomates traitassent avec lui en priorité et dans le secret. Ce « Secret du Roi » persista longtemps mais conduisit à des difficultés et à des quiproquos, notamment en 1755 lorsque Vergennes reçut des instructions officielles incitant à la prudence et à la retenue alors que Louis XV lui avait ordonné en cachette de sécuriser un traité avec la Turquie stipulant entre autres le soutien commun à la Pologne contre les agressions des Russes. En 1757, un agent confidentiel envoyé par la France, Douglas Mackenzie, est désavoué pour s'être mis d'accord avec la Russie sur certains termes alors que le Secret lui avait donné des ordres contraires. Le Secret du Roi fut abandonné lorsque Louis XVI monta sur le trône en 1774. Il éclata progressivement au grand jour et donna naissance à une critique importante d'abord dirigée contre le gouvernement et la cour, puis contre la politique étrangère de la France et les liens supposés existant entre la cour et les puissances étrangères.

Le Secret du Roi est le cas de diplomatie secrète le plus connu de l'époque, mais il en existe d'autres. Dans les années 1720 notamment, deux ministres autrichiens, le Comte Philipp von Sinzendorf, chancelier, et le Prince Eugène, ministre de la guerre, entretenaient une correspondance nourrie avec des émissaires autrichiens. Le second disposait de liens privilégiés avec plusieurs puissants en Europe et pratiquait une diplomatie secrète par leur biais, diplomatie qui était souvent en contradiction avec celle émanant de la Chancellerie. La situation était aggravée par le fait que les deux hommes eussent des politiques étrangères différentes, et que les émissaires recevant des politiques étrangères contradictoires, ils ne savaient plus que faire. Les occurrences de diplomatie secrète de cette époque montrent combien il était difficile de faire correspondre la théorie

diplomatie et la pratique dans un contexte de cours royales où régnaient le plus souvent des intrigues et des dissensions. Elles montrent également combien la situation de la diplomatie, que l'on avait crue parfaitement clarifiée par la paix de Westphalie, recelait encore d'imperfections et d'inexactitudes. Elles jouèrent un rôle indéniable dans le développement d'une critique généralisée et du rejet des conventions établies dans les années 1790.

Les diplomaties secrètes sont de plus à l'origine du développement des chambres noires, lieux servant au décryptage de la correspondance de nations tierces. Si l'utilisation de codes était un phénomène déjà ancien, les premières chambres noires apparurent réellement au dix-huitième siècle, notamment en 1707 dans les Provinces-Unies en réponse à la guerre de Succession d'Espagne (voir DE LEEUW 1999 : 133-156). Les Anglais en particulier étaient très efficaces pour ce qui était de l'interception de la correspondance étrangère.

« The range of the highly successful British interception system was such that in 1726 alone they were able to read Austrian, Dutch, French, Hessian, Modenese, Parmesan, Sardinian, Saxon, Spanish, Swedish, Tuscan and Venetian diplomatic correspondence » (BLACK 1998 : 109)

Corrompre des membres de l'équipe diplomatique d'un pays étranger était un autre moyen fréquemment utilisé pour avoir accès à certaines informations.

Les Lumières – le retour de l'efficacité en première ligne

Le dix-huitième siècle, avec l'émergence des Lumières, eut une influence non négligeable sur la vie diplomatique. L'on accordait beaucoup moins d'importance notamment aux questions de rang des diplomates qu'au siècle précédent. Les démonstrations de luxe et le prestige qui accompagnaient jusque-là l'arrivée des émissaires étrangers tendirent aussi à diminuer, et même si les cérémonies étaient toujours pleines d'apparat, leur importance s'estompait. Les monarques eux-mêmes adoptaient progressivement un style de vie plus modeste. Certains ouvrages traitant du métier et de la conduite des diplomates, tels que *L'Ambassadeur et ses fonctions* d'Abraham van Wicquefort et *De la manière de négocier avec les Souverains* de François de Callières, contribuèrent également à remettre la compétence et la nécessité au centre de l'activité diplomatique, au détriment des futilités de cour et des cérémonies prestigieuses (voir BERRIDGE 2001 : 122). De pair avec cette recherche d'efficacité et de justesse, le dix-huitième siècle marque également le

commencement de l'époque où la dépendance au souverain diminue et où les institutions administratives prennent de plus en plus de pouvoir et d'autonomie.

L'aspect linguistique

L'universalité du français

Le dix-huitième siècle est retenu comme celui de l'universalité de la langue française, dont le processus d'expansion, en marche durant toute la première partie du siècle, atteindra son apogée avec la Révolution et ira encore plus loin par après. Le français transporte un idéal de langue parlée par tous, et les spécialistes du langage philosophent tant et plus et louent la langue française à tours de bras. L'Abbé Grégoire la nomme notamment « la langue de la Raison et de la Liberté ». Antoine Rivarol, quant à lui, proclame dans son *Discours sur l'universalité de la langue française* que la clarté du français provient de ce qu'il appelle son « ordre direct », c'est-à-dire son ordination en sujet, verbe, complément, qui correspond également à l'ordre naturel de la pensée, et ajoute que « ce qui n'est pas clair n'est pas français ». Jean-Christophe Schwab, de son côté, loue dans son *Mémoire* la fixité du français, le fait qu'il implique « une manière de pensée uniforme » et proclame qu'il est supérieur aux autres langues dans les domaines de l'histoire, du roman, de la poésie dramatique et de l'éloquence. La parution de l'Encyclopédie de Diderot élève bientôt le français aussi au rang de langue savante européenne, et le latin est contraint de lui céder la place (voir HUCHON 2002 : 203-204). De plus, le français acquiert à l'étranger la réputation de langue de la raison, grâce à la parution du *Discours de la méthode* de Descartes en particulier.

L'âge d'or du français en tant que langue diplomatique – Le traité de Rastatt et ses échos

Le dix-huitième siècle est considéré comme l'âge d'or du français en tant que langue diplomatique, l'apogée de son influence internationale et de sa gloire. Les traités de Rastatt en 1714 et d'Aix-la-Chapelle en 1748 sont écrits en français, ce qui inaugure une pratique qui perdurera jusqu'au vingtième siècle. Le Traité de Rastatt, essentiellement, est considéré comme une pierre blanche dans l'accession du français au statut de langue diplomatique. Jusque-là la coutume exigeait de signer les traités internationaux en latin. La particularité du traité de Rastatt réside dans le fait qu'il fut signé entre le Maréchal de Villars, émissaire de la France naturellement francophone, et son homologue autrichien, francophone également, le prince Emmanuel de Savoie. La langue de rédaction du traité s'est par conséquent imposée presque par hasard : le français était la langue commune des

deux émissaires, l'empereur avait hâte que la guerre soit finie, et le français fut utilisé par facilité. Néanmoins, il n'est pas à exclure que le Maréchal de Villars se soit trouvé suffisamment de force pour imposer sa langue au prince de Savoie pour la rédaction du traité, chose rendue possible par le prestige incroyable du français à l'étranger à cette époque (voir CREPON 2014 : 78-80).

La correspondance diplomatique utilise également de plus en plus le français, par exemple entre l'Angleterre et la Prusse, deux nations qui pourtant ne sont pas reliées à la langue française. Ce sont surtout les princes et les cours, comme celles de Gustave III de Suède, Catherine II de Russie ou Frédéric II de Prusse qui se francisent. La révocation de l'Edit de Nantes en 1685 joue aussi son rôle dans la propagation du français, dans la mesure où elle génère une vague de migration et l'implantation de foyers de langue française en Allemagne et en Autriche. L'on parle alors de français du Refuge (voir HUCHON 2002 : 204). Néanmoins, en Europe orientale, le latin et l'allemand restent très présents, tandis qu'à Constantinople, c'est l'italien qui dominera jusqu'à dans les années 1830. Les Danois, les Sardes, les Saxons et les Wittelsbach du Palatinat et de Bavière, eux, correspondent en français. Cette omniprésence croissante de la langue de Molière n'était pas sans conséquences sur le choix des diplomates. Par exemple, le service diplomatique espagnol, dont les plus hauts représentants ne maîtrisaient pas le français, dut recourir à des étrangers, en particulier à des Italiens (voir OZANAM 1998 : 48).

L'Autriche de Charles VI utilisait, quant à elle, plutôt l'allemand et l'italien, mais parfois aussi le français. Lorsqu'en 1727 George Woodward reçut l'ordre de quitter Vienne en allemand parce que les relations avec l'Angleterre avaient été interrompues, il ne comprit pas bien le message et il fallut le lui expliquer en français. Sous Marie-Thérèse (règne 1740-1780), le français devint de plus en plus utilisé par les diplomates autrichiens. Lorsque Frédéric II accéda au pouvoir, aussi en 1740, le français remplaça largement l'allemand dans la diplomatie prussienne. À l'est, le russe utilisé en Russie et l'allemand utilisé dans les provinces baltes durent également céder progressivement la place au français (voir BRAUN 1991 : 261-678). Néanmoins, une sorte de fierté linguistique fit que l'allemand résista plus longtemps à la généralisation du français. Il restait utilisé pour traiter les affaires allemandes, notamment à Vienne, à Copenhague et à Hanovre. En 1755, même la France dut envoyer à Munich un diplomate capable de présenter son message en allemand, car cette langue permettait d'atteindre plus efficacement les acteurs les plus influents.

Pourquoi la langue française et pas une autre ?

En 1794, l'Abbé Grégoire présentera à la Convention révolutionnaire un rapport où il défendra le prestige du français en tant que langue diplomatique. En voici un extrait :

« On connaît les tentatives de la politique romaine pour universaliser sa langue : elle défendait d'en employer d'autre pour haranguer les ambassadeurs étrangers, pour négocier avec eux ; et, malgré ses efforts, elle n'obtint qu'imparfaitement ce qu'un assentiment libre accorde à la langue française. On sait qu'en 1774, elle servit à rédiger le traité entre les Turcs et les Russes. Depuis la paix de Nimègue, elle a été prostituée, pour ainsi dire, aux intrigues des cabinets de l'Europe. Dans sa marche claire et méthodique, la pensée se déroule facilement : c'est ce qui lui donne un caractère de raison, de probité, que les fourbes eux-mêmes trouvent plus propre à les garantir des ruses diplomatiques³ ».

Une des causes majeures de l'accession du français au rang de langue diplomatique internationale est la très claire perte de vitesse du latin observable au début du dix-huitième siècle. Le latin est alors une langue morte, son lexique ne s'enrichit par conséquent plus, et la langue ne suit plus l'évolution du monde. Sa capacité d'expression se réduit, contrairement à celle du français, qui s'accroît sans cesse, poussée par une montée de sève littéraire d'ampleur. Il est à noter que les ecclésiastiques et les intellectuels pratiquent encore largement le latin, mais contrairement à ce qui était le cas dans les siècles précédents, ils forment de moins en moins les rangs des diplomates, dont les effectifs sont désormais plutôt issus du monde militaire. Ces derniers maîtrisent toujours moins bien les déclinaisons latines et leurs subtilités (voir CREPON 2014 : 78-80).

Naturellement, le déclin du latin n'est pas la seule cause de la prise d'importance du français. La langue française convenait particulièrement bien parce qu'elle avait, au dix-huitième siècle, atteint une pleine maturité sans laquelle l'accession à ce statut international eut été impossible.

« D'un point de vue linguistique, une langue, pour devenir internationale, doit d'abord avoir été élaborée, standardisée, stabilisée. On imagine mal, par exemple, un dialecte non écrit accéder à ce statut. Au début du dix-huitième siècle, le français était la langue d'une culture et d'un pays en avance sur son temps. Il avait bénéficié d'un enrichissement lexical et d'une codification qui faisaient qu'il pouvait exprimer des

³ <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/gregoire-rapport.htm>

concepts que les autres langues n'avaient pas encore eu à formuler » (PERRET 2008 : 21).

L'enrichissement lexical et la codification dont il est question sont principalement le fait de l'Académie française, sans la fondation de laquelle l'envol du français n'aurait sans doute pas été possible. La maturité de la langue n'est néanmoins pas la seule et unique condition pour qu'elle se répande à ce point. En effet, le fait qu'elle fût présente en-dehors de la France depuis déjà bien longtemps joua également un rôle considérable :

« Une langue ne peut devenir internationale qu'à la condition que la nation qui la pratique fasse preuve d'un certain expansionnisme et qu'elle occupe une position prééminente du point de vue politique et commercial » (PERRET 2008 : 23).

En effet, le français, depuis le Moyen-Âge, était très présent à l'étranger. Il avait été importé en Angleterre par Guillaume le Conquérant en 1066, où il était devenu langue de la Cour, du droit, des affaires et de l'éducation jusqu'à la Guerre de Cent Ans. Le français avait été aussi apporté par les croisés à Jérusalem ou en Italie par les seigneurs normands. Au Luxembourg et en Belgique, les classes dominantes le parlent. En Prusse, en Hollande et en Suisse, il est la langue de milliers d'exilés calvinistes ayant fui la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. A l'arrivée de Louis XIV au pouvoir en 1643, le français est déjà bien connu en Europe et parlé par une bonne partie de l'élite. Le règne du Roi Soleil ne fera que renforcer le prestige de la langue française en l'associant au faste de Versailles, qui, au dix-septième siècle, incarne le sommet du raffinement et de la civilisation. Tous les lettrés européens envient la trépidante vie intellectuelle et culturelle des salons parisiens, et tous rêvent de lire *De l'esprit des lois* ou *l'Encyclopédie* de Diderot dans le texte original. Divers souverains, notamment Catherine II de Russie, Gustave III de Suède et Frédéric II de Prusse demande qu'on leur envoie de France des précepteurs pour leur enseigner la langue, et tous veulent se tenir au courant des dernières nouveautés de Paris. La langue française devient donc synonyme de progrès. Le dix-huitième siècle, dit aussi le Siècle des Lumières, accordait tant d'importance à la culture que la langue qui en était la principale ambassadrice, le français, put accéder au rang de langue de la diplomatie. En d'autres temps, l'hégémonie commerciale ou économique aurait sans doute été nécessaire pour promouvoir autant une langue. Ce sera notamment le cas des Etats-Unis et de l'anglais au vingtième siècle (voir CREPON 2014 : 78-80).

2.2.5. De 1775 à 1815

L'aspect diplomatique

Diplomatie et révolutions

Si les révolutions sont généralement suivies d'une restauration des bonnes relations entre les différents protagonistes, elles provoquent, lorsqu'elles sont à l'œuvre, des complications voire une interruption de la diplomatie habituelle. Néanmoins, à l'instar des guerres, elles génèrent également beaucoup de diplomatie alternative. Les révolutions américaine et française ne firent pas exception. Leur violence, la nécessité de les enrayer ou de celle gérer leurs conséquences bouscula la diplomatie, en éteignit une partie et en suscita une autre. En particulier lors de la Révolution française, qui commença en 1789, le service diplomatique français, le plus prestigieux d'Europe, fut mis à l'épreuve. Les diplomates n'arrivaient plus à suivre la politique changeante et volatile de Paris, et un grand nombre d'entre eux furent accusés d'obstruction, de désobéissance ou de trahison.

Toujours ni train, ni avion, ni téléphone

Les relations entre l'Europe et l'Amérique accentuèrent un problème qui existait depuis toujours : la lenteur des communications. Plus que jamais, il était nécessaire de définir la liberté et l'initiative allouées au diplomate, en l'absence d'instructions récentes provenant de la métropole. Ce débat devint plus pressant encore à l'époque de l'indépendance américaine et de la guerre anglo-américaine de 1812. A partir de 1792, l'Europe et les relations outre atlantique étaient marquées par le conflit plus ou moins latent, et certaines communications étaient interrompues, comme par exemples les paquebots reliant l'Europe à l'Amérique. Certaines innovations dans le domaine des transports se présentèrent, comme le vol en ballon, mais elles ne furent pas utilisées pour faciliter la diplomatie.

Tensions et (tentatives d') alliances en contexte révolutionnaire

Les époques entre d'une part 1778 et 1783 et d'autre part 1793 et 1815 furent marquées par une ambiance de conflit généralisé entre les plus grandes puissances européennes et par des tentatives d'impliquer des puissances étrangères. En 1778 notamment, la France s'allia avec l'Amérique et certains souverains asiatiques pour accroître la pression sur l'Empire Britannique, qui possédait de nombreuses colonies. Les Français voyaient bien sûr ce dernier d'un mauvais œil et rêvaient également d'un empire qui leur apporterait influence, commerce et richesse. L'un des alliés les plus illustres de la France était le

sultanat de Mysore, situé dans le sud de l'Inde, et gouverné par Haidar Ali, puis par son fils Tipu, dont la mentalité expansionniste dérangeait les Anglais. Haidar Ali, à l'origine un mercenaire, avait réussi à prendre le contrôle d'un territoire d'une taille considérable, comme beaucoup d'autres gouverneurs de province rendus plus puissants par le déclin des empereurs Moghols. Dans une recherche de sécurité et de puissance, ces gouverneurs étaient particulièrement réceptifs aux propositions d'alliance de puissances étrangères. Dans ce contexte, deux types de diplomatie se faisaient de l'ombre : d'une part certains agents locaux, notamment ceux de la Compagnie britannique des Indes orientales, dont le but était le commerce et la sécurité économique, et d'autre part le gouvernement, qui menait des politiques à plus long terme et visant à élargir l'empire et à gagner en puissance, initiatives dont le bien-fondé fut confirmé par les guerres de la période 1775-1815. De plus, profitant du répit laissé entre la guerre d'indépendance américaine et les guerres de la Révolution Française, les Français signèrent en 1785 des accords avec les beys pour s'assurer une présence en Egypte et un accès à l'Inde par la Mer Rouge et par le canal de Suez, tout cela pour contrer les Anglais. L'année précédente, l'émissaire français à Constantinople Choiseul-Gouffier avait déjà reçu l'ordre de son gouvernement d'améliorer les relations avec la Perse, non seulement pour des raisons commerciales mais aussi pour faciliter l'accès à l'Inde. Une ambassade dirigée par le Comte Ferrières-Sauveboeuf fut même envoyée en 1784 à Ispahan, capitale de la Perse. Saïd 1^{er} d'Oman fut également courtisé. Enfin, ils acquirent une base en Cochinchine en 1787.

De leur côté, les Britanniques n'avaient également cessé de courtiser les puissances asiatiques. Ils envoyèrent en 1788 un émissaire en Chine, Charles Cathcart, mais malheureusement ce dernier mourut pendant le voyage. Il fut bientôt décidé d'envoyer un remplaçant. En effet, comme l'écrivait William Grenville, secrétaire d'état à l'Intérieur, les Chinois seraient plus susceptibles d'accorder leur attention à un émissaire dépêché par le roi d'Angleterre que par une compagnie commerciale. Un émissaire officiel du gouvernement était d'autant plus nécessaire que la Compagnie des Indes orientales était opposée à toute initiative qui pourrait affecter le monopole de ses usines. Le remplaçant de Cathcart, Lord Macartney fut choisi parce qu'il avait servi à Saint-Pétersbourg auparavant en tant que diplomate. Il eut besoin de presque un an pour arriver en Chine, mais échoua à obtenir les avantages commerciaux tant convoités par les Britanniques. Ces derniers décidèrent alors de construire des ports supplémentaires d'où ils pourraient commercer avec la Chine. Ces ports devaient leur permettre de mettre un frein à l'augmentation des droits de douane, d'exporter davantage et d'obtenir à ce qu'un

émissaire soit installé en permanence à Pékin. Néanmoins, la Chine fut difficile à amadouer. Il était pour les Chinois naturel de montrer du mépris à l'égard des étrangers. Leur conception du monde était très centrée sur eux-mêmes, et ce qui n'était pas chinois était vu comme vivant en marge de la société. Par conséquent, les Chinois étaient rarement prêts à faire des concessions ou des gestes qui auraient pu suggérer une égalité. Ils recevaient par ailleurs des marques de déférence et de soumission de leurs voisins, à l'exception notable de la Russie, et même de peuples vivant dans les alentours de la Mer Caspienne. Une mission hollandaise envoyée en Chine en 1795 eut également fort peu de succès dans ses tentatives d'établir des relations commerciales (voir PRITCHARD 1936 : 236-311).

Tumultes révolutionnaires et nouveaux ordres diplomatiques

La période 1775-1815 est marquée par l'établissement d'un nouveau système diplomatique par des états fraîchement créés, issus des révolutions française et américaine. Cette dernière, qui dura de 1775 à 1783, fut la première révolution ayant lieu dans une colonie européenne qui avait pour but non pas la rébellion mais l'indépendance. Elle ne représentait donc pas un rejet des états européens, mais plutôt une volonté de se hisser au même niveau qu'eux, d'être leur égal. A peine leur révolution commençait-elle à porter ses fruits, que les Américains montrèrent une grande détermination à entretenir des relations diplomatiques avec l'Europe. Leurs besoins étaient notamment d'être reconnus en tant qu'état indépendant et d'acquérir des ressources ou des biens. La France et l'Espagne en particulier furent des sources importantes d'armes et de fonds pour les Américains. Le gouvernement britannique tenta un certain temps d'empêcher la reconnaissance du nouvel état et interprétait l'hospitalité donnée à des diplomates américains par d'autres puissances européennes comme un affront. En 1778, la signature par Louis XVI de traités avec les Américains fut également très mal reçue par les Britanniques.

La base de la diplomatie américaine se fondait sur le système selon lequel les colonies entretenaient des agents à Londres pour défendre autant que possible leurs intérêts. Etant donné qu'il n'était en Amérique rien de semblable à la vieille aristocratie européenne, les Américains se conformaient à un modèle diplomatique différent, assez semblable à celui en vogue dans les Provinces-Unies (anciens Pays-Bas), et teinté comme lui d'un esprit républicain. Les diplomates s'habillaient de manière plus discrète et évitaient le luxe

inutile. Ils se valorisaient plutôt par le fait qu'ils représentaient un peuple démocratique. La plupart des diplomates américains s'adaptèrent bien à l'Europe de l'Ancien Régime.

Benjamin Franklin

Benjamin Franklin fut le plus connu parmi les premiers diplomates américains. Il était très populaire en France, où sa cause, la création d'un nouveau monde vertueux, avait bonne presse. Pour montrer combien la diplomatie attirait des individus talentueux et était reliée à des activités culturelles et intellectuelles, Benjamin Franklin, en homme éclectique des Lumières, outre son poste d'émissaire à Paris, rédigea notamment un exposé sur les aurores boréales pour l'Académie des Sciences, fonda une imprimerie, et écrivit un essai « The Morals of Chess », dont voici un extrait :

« We learn by chess the habit of not being discouraged by present bad appearances in the state of our affairs, the habit of hoping for a favorable change, and that of persevering in the search of resources. » (OBERG 1992 : 91)

La diplomatie de l'Amérique postrévolutionnaire

Malgré la présence de Franklin à Paris, les relations franco-américaines étaient souvent tendues, car la France poursuivait en Amérique ses propres intérêts, en ce sens qu'elle y convoitait des territoires. De plus, les relations entre un état fraîchement fondé et issu d'une révolution avec un vieil état nécrosé lui-même à la veille d'une Révolution ne pouvaient qu'être peu naturelles. Le système diplomatique britannique, quant à lui, ne sut opposer à la révolution américaine qu'une réponse faible. La politique étrangère de la Grande-Bretagne était mauvaise et le pays était victime d'une isolation croissante sur la scène internationale. Sa diplomatie était étriquée et à la traîne par rapport à celle d'autres puissances européennes, comme l'Allemagne, la Russie ou la France, qui appointaient des secrétaires d'ambassade à tours de bras aux postes les plus importants, lesquels étaient chargés de fournir les ministres des affaires étrangères en informations récentes et pertinentes.

La diplomatie américaine ne concernait pas seulement les relations entre l'Amérique et le reste du monde, mais aussi celles qui se jouaient à l'intérieur entre les différents états américains, considérés dès le départ comme jouissant de la souveraineté. Cette représentation des différents états fut particulièrement importante lors des négociations touchant à la Constitution, véritable charte fédératrice. Les sénateurs jouaient le rôle de diplomates et avaient pour rôle de défendre à Washington les intérêts des différents états

dont ils étaient originaires (voir ONUF 1993 : 50). Cette représentation n'avait jamais autant de points communs avec la diplomatie que lorsque les intérêts régionaux étaient menacés ou que différents états étaient divisés sur l'attitude à adopter vis-à-vis de l'étranger. La Nouvelle-Angleterre prit notamment une position des autres états lors de la guerre de 1812 qui opposa l'Amérique et la Grande-Bretagne, dans la mesure où elle y était opposée, et donna naissance à la Convention d'Hartford, un jeu de diplomatie qui avait pour but d'éviter la guerre. Lorsqu'en 1814, la paix fut négociée avec les Anglais à Gand, les diplomates américains présents lors des discussions eurent aussi beaucoup de difficultés à se mettre d'accord sur les termes, ce qui montre bien la difficulté rencontrée par les Américains de cette période à mettre sur pied une diplomatie homogène (voir BANNER 1970 : 51).

La Révolution Française – une diplomatie énergique, voire agressive

La Révolution Française, qui éclata en 1789 et conduisit à la proclamation d'une république en 1792, posa des problèmes différents de ceux qui avaient été soulevés par la Révolution américaine. En effet, la France était déjà un état indépendant reconnu universellement, et la révolution ne consistait pas en la quête d'indépendance mais en celle d'un nouveau régime et d'une nouvelle idéologie. Bien qu'il ne s'agît pas de la première révolution en Europe, elle eut un impact important. La France était le pays le plus puissant d'Europe de l'Ouest, la dynastie des Bourbons était très ancienne et possédait des ramifications dans d'autres pays. De plus, la Révolution imposa un grand changement dans la politique étrangère menée jusque-là par l'Ancien Régime. La diplomatie secrète conduite à outrance par les derniers rois de France fut condamnée en faveur de la diplomatie ouverte. De plus, préfigurant un débat qui devrait s'épanouir aux vingtième et vingt-et-unième siècle, l'on attendait de la diplomatie qu'elle s'adressât davantage aux gens qu'aux gouvernements. Les règles traditionnelles et les privilèges établis, aussi dans la sphère internationale, furent rejetés. Les révolutionnaires français n'eurent de cesse d'attaquer, notamment, l'alliance avec l'Autriche, alliance qui perdurait depuis 1756 et qui avait été consacrée par le mariage entre Louis XVI et Marie-Antoinette, fille de Marie-Thérèse qui avait régné sur l'Autriche de 1740 à 1780. A l'assemblée nationale en 1792, les liens entre les ennemis domestiques et les ennemis étrangers étaient évoqués sans arrêt, et il fallait selon les orateurs prendre des mesures contre l'un et l'autre.

En août 1792, le renversement brutal de la monarchie française conduisit à une rupture momentanée des relations diplomatiques. Le retrait du pouvoir exécutif de Louis XVI eut

pour conséquence que les messages adressés à lui depuis l'étranger n'étaient plus valides. Il fut un moment très difficile de déterminer qui exerçait l'autorité à Paris et les émissaires anglais, danois, hollandais, polonais, espagnols, suédois, suisses et vénitiens, décontenancés, durent quitter la France. De plus, les états voisins commencèrent à développer une certaine méfiance vis-à-vis des Français. Ils les soupçonnaient de vouloir inspirer à l'étranger les mêmes remous idéologiques ou l'émergence d'un radicalisme social et politique semblable au leur. Par ailleurs, les Français, tout à leur rejet du passé et à leur nouvelle idéologie, pouvaient parfois se montrer envahissants : en novembre 1792, le Conseil exécutif français décréta que l'estuaire de l'Escaut devrait être rouvert pour permettre le passage des bateaux français, alors qu'une clause de la Paix de Westphalie garantissait aux Hollandais qu'ils seraient les seuls autorisés à y naviguer, ce pour préserver leur position commerciale. Cette décision fut bientôt ratifiée par la Convention nationale. Les Français, aveuglés par leur point de vue révolutionnaire, ne se rendaient pas compte qu'ils menaçaient d'un peu trop près les libertés légitimes de certains états voisins. Le comportement de la France envers la Hollande s'explique par le fait que, comme souligné par Pierre Lebrun, s'étant révoltés contre l'Autriche, les Français ne pouvaient voir qu'avec un certain énervement les Hollandais et les Belges continuer à se conformer aux règles imposées par les Habsbourg. Lebrun offrit également de donner aux Anglais l'île caribéenne de Tobago, pourvu que ses habitants fussent d'accord. Par ses décrets, il démontrait les deux principales caractéristiques de la diplomatie révolutionnaire française : une césure par rapport au passé et une importance croissante accordée aux peuples au besoin contre leur gouvernement.

Tentatives françaises de semer la révolution à l'étranger

Le 19 novembre 1792, en réponse à un appel à l'aide de radicaux en provenance des régions allemandes de Zweibrücken et de Mayence, la Convention nationale passa un décret stipulant que les Français prêteraient main forte à tous les peuples cherchant à regagner leur liberté. Cette mesure fut reçue comme un coup de poing par les autres états, d'autant plus que leurs réfugiés en provenance de ces états et habitant à Paris n'étaient pas inactifs et essayaient de monter la France contre eux. Début 1793 notamment, c'est à Paris qu'un leader de patriotes polonais, Tadeusz Kosciuszko, opposé à la domination russe, vint chercher de l'aide. Ce genre de cas relève de ce que l'on appelle encore aujourd'hui de la diplomatie alternative : une action humanitaire non gouvernementale, c'est-à-dire une action menée dans un pays pour venir en aide à un groupe de personnes situées dans un pays voisin. La diplomatie alternative n'était pas seulement le fait de

mouvements radicaux ou révolutionnaires, et la Révolution française ne fut pas la première occurrence historique de ce type de diplomatie. Déjà à partir de 1689, le jacobinisme, la cause des Stuarts alors qu'ils étaient exilés, bénéficia d'une telle diplomatie. La méfiance des autres états à l'égard de la France ne cessait d'augmenter. A la croyance bien répandue que les Français voulaient convertir tout l'univers à leur nouveau régime, Montmorin, ministre des affaires étrangères, répondit qu'il appartenait à chaque nation de décider pour elle-même ce qui était le meilleur. Néanmoins, la France avait tendance à cataloguer les autres états selon l'inclination de ses peuples à la révolution, ce qui compromit un peu plus la diplomatie française, de plus en plus vue comme vecteur de sédition. L'interception des dépêches de Monsieur de Maulde à destination de la Hollande révéla que, en dépit des bonnes intentions qu'elle clamait, la France incitait ouvertement à la révolution. L'attitude des Français à l'égard des états étrangers était teintée d'idéalisme philosophique mais profondément intolérante envers ceux qui ne partageaient pas leurs vues. Bientôt, plus personne ne fit confiance aux diplomates français.

Le contexte dans lequel les diplomates français et étrangers opéraient en France était d'une nature peu susceptible à favoriser un réel esprit diplomatique. Il était par exemple presque impossible d'expliquer les vues des autres puissances au sein de l'Assemblée, puis de la Convention nationale. En effet, l'expression publique non réfrénée et directe y était encouragée, et ceux qui voulaient se battre étaient toujours soutenus, tandis que les plus prudents et les plus hésitants osaient de moins en moins exprimer leur point de vue. Les débats y étaient toujours enfiévrés, déclamatoires, extravagants, et l'ambiance survoltée incitait à tout sauf à la prudence, au compromis ou à la compréhension mutuelle, caractéristiques intimement liées à la diplomatie. Même la simple lecture des dépêches de l'étranger devant l'Assemblée nationale suffisait à échauffer les esprits et à provoquer le tumulte. Par ailleurs, l'idée de placer les affaires étrangères sous le contrôle d'un comité appartenant à une assemblée populaire était totalement nouvelle. Les puissances étrangères, quant à elles, devaient faire la part des choses entre les messages souvent contradictoires en provenance de France : d'une part ceux d'émigrés d'horizons divers, d'autre part ceux de groupes de Français ayant tous des intérêts différents. Louis XVI et son épouse Marie-Antoinette, notamment, étaient proches de l'ambassadeur d'Autriche à Paris, le Comte de Mercy-Argenteau, et conduisait une diplomatie secrète totalement contradictoire à celle des émigrés (voir PRICE 2002 : 47). Bientôt ils durent faire face à la suspicion générale et une sorte de phobie généralisée de l'Autriche vit le jour dans les classes populaires (voir SAVAGE 1998 : 225-258).

Méfiance envers la France, mais néanmoins bonne volonté de la part des puissances étrangères

En dépit de tout cela, la volonté de coopérer avec la France ne manquait pas parmi les puissances étrangères, même après l'exécution de Louis XVI le 21 janvier 1793. Cette volonté se manifeste notamment dans le Traité de Bâle, signé entre la France, la Prusse, les Provinces-Unies et l'Espagne en 1795, l'Armistice de Cherasco, signée entre la France et la Sardaigne en 1796, les traités de Campo Formio et de Lunéville, signés entre la France et l'Autriche respectivement en 1797 et 1801, et le traité d'Amiens, signé entre la France et l'Angleterre en 1802. Une grande partie de ces traités découlait moins de la bonne volonté que de la nécessité provoquée par le succès de la France sur le champ de bataille. Il va sans dire que l'attitude des Français à cette époque tumultueuse était conquérante et belliqueuse. Toutefois, le 18 mars 1793, les Français essuient une défaite à Neerwinden et perdent la Belgique récemment prises aux Autrichiens, ce qui freina légèrement et brièvement leur expansionnisme et leur prosélytisme révolutionnaire. Danton en particulier amorça un retour vers une diplomatie plus conventionnelle. Il offrit l'alliance à la Prusse, à la Sardaigne, à la Suisse et à la Toscane contre l'Autriche. Il négocia également la paix avec les Britanniques en 1793.

Napoléon, grand général mais diplomate médiocre

Cette accalmie de l'agressivité française fut de courte durée. Vers 1795, la politique étrangère était prise en main par des généraux, qui se focalisaient bien plus sur l'expansion territoriale et sur la stratégie que sur la diplomatie. Les états neutres étaient systématiquement malmenés, et les nombreux succès militaires de la France garantissaient l'absence d'alliances rivales, vu que les états voisins intimidés interrompaient leurs relations avec ses ennemis. Le meilleur exemple de général français gérant aussi les affaires étrangères reste Napoléon. Il força par exemple l'Autriche à accepter la Trêve de Leoben en 1797. En 1798, la façon dont il tenta d'envahir l'Egypte montre à quel point la diplomatie française de cette époque n'avait plus rien de diplomatique : le sens de compréhension mutuelle nécessaire à la survie d'un système international était totalement absent. Napoléon supposa à tort que les Turcs, qui contrôlaient l'Egypte, seraient facilement intimidés par lui et lui céderaient. Son orgueil et sa grandiloquence n'avait que peu d'égards, comme le prouve cet extrait de ses mémoires :

« En Egypte, je me trouvais débarrassé du frein d'une civilisation gênante, je rêvais toute chose et je voyais les moyens d'exécuter tout ce que j'avais rêvé. Je créais

une religion, je me voyais sur le chemin de l'Asie, parti sur un éléphant, le turban sur la tête, et dans ma main un nouveau Coran que j'aurais composé à mon gré. Ce temps que j'ai passé en Egypte a été le plus beau de ma vie, car il en a été le plus idéal. » (HEROLD 1962 : 3-4)

Cette attitude de supériorité et cette arrogance de la part de la France poussa néanmoins le Sultan Selim III à déclarer la guerre. La crise internationale qui s'ensuivit provoqua la formation de la seconde coalition contre la France, qui, ironiquement, fit le terreau du coup d'état de 1799 au cours duquel Napoléon prit le pouvoir en France.

Napoléon fut, pour résumer, un exécrationnable diplomate. A l'instar de Louis XIV, la question des alliances européennes fut éludée par le fait qu'aucun des deux ne cherchait à tisser avec les états voisins des relations basées sur l'égalité. A la place, ils voulaient asservir, manipuler, contrôler, subordonner. Comme ce fut le cas pour Louis XIV, lorsque Napoléon eut l'occasion d'entretenir une alliance basée sur des compromis, il échoua, encore et encore. Alexandre 1^{er} de Russie notamment, mu par le respect qu'il portait à Napoléon, tenta de coopérer avec lui à Tilsit en 1807, mais Napoléon fut incapable de montrer de la bonne volonté et ruina l'initiative. Son caractère indomptable et ses ambitions ne le menaient au compromis ou à la solution raisonnable que pour mieux tromper son adversaire, une fois sa vigilance endormie. Sa volonté de domination était issue non seulement de son propre caractère, mais représentait également une sorte de continuation de l'esprit de la Révolution. Il arriva fréquemment que des ambassadeurs étrangers fussent traités en espions, menacés et même emprisonnés. Sir Georges Rumbold, le chargé d'affaires britannique dans les villes de la Hanse, fut capturé par les troupes françaises en 1804, bien qu'Hambourg fût indépendante. Benjamin Bathurst, ambassadeur britannique en Autriche, disparut sur la route du retour vers l'Angleterre en 1809, probablement assassiné. (THOMPSON 2002 : 528-557)

Napoléon, par contre, s'attendait à ce que ses propres ambassadeurs fussent bien traités. Les traités de paix qu'il signait n'étaient pas le fruit d'un accord entre deux puissances, mais imposés par lui, et à peine étaient-ils signés, qu'il n'avait de cesse de chercher à tirer des vaincus toujours plus, pendant que ces derniers ne ressentaient que de la rancœur et attendaient n'importe quelle occasion pour renverser la situation. La tendance de Napoléon à mettre des militaires à la tête des missions diplomatiques à l'étranger en dit long sur sa conception de la diplomatie. Il envoya par exemple le général Antoine-François Andréossy en Autriche pour y pratiquer une diplomatie humiliante envers la Prusse qui

avait été vaincue à Iéna en 1806. Quant au général Savary, l'ambassadeur envoyé à Saint-Pétersbourg en 1807 après la Paix de Tilsit, il se montra difficile et arrogant. En réalité, l'emploi de généraux comme diplomates était déjà courant sous les Bourbons, mais prit un nouvel essor sous Napoléon.

Le Congrès de Vienne

Une série de défaites sur le champ de bataille dans les années 1812-1815 mit fin au système napoléonien, ce qui conduisit au Congrès de Vienne en 1814 et 1815, dont le but était de fixer les modalités de l'époque postnapoléonienne. Les négociations y furent menées en français, et cette conférence fit écho à la Paix de Paris du 30 mai 1814, qui avait défini clairement les frontières françaises. La Paix de Vienne se rapproche des conférences pour la paix de l'Ancien Régime, notamment celles de Nimègue de 1679 et d'Utrecht en 1713, mais fut plus exhaustive et plus précise. Elle n'avait pas pour unique but de redéfinir des frontières mais également d'empêcher que des idées ou des pratiques radicales ne se répandissent à nouveau. Les solutions trouvées furent le rétablissement d'une idéologie conservatrice et la restauration de la diplomatie de type ancien régime, et avec elle de la coexistence de négociations formelles et informelles. Néanmoins, certains changements par rapport aux conférences pour la paix précédentes sont à observer : comme ce sera le cas à Berlin en 1878 ou à Paris en 1919, les négociations sont conduites non plus par des diplomates, mais par les souverains ou leur premier ministre ou ministre des affaires étrangères en personne. Le Congrès de Vienne offre un bel exemple de Realpolitik, dans la mesure où elle prit en compte les intérêts de chacun et donna une grande place au compromis, dans le but d'assurer une sécurité collective à long terme.

L'aspect linguistique

Le français à l'orée de la Révolution

Alors qu'elle venait d'être longuement associée au Roi et promue par celui-ci, la langue française devint la langue de la Révolution, symbole de liberté, et la langue de rédaction de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. En effet, le français avait été préparé pendant tout le dix-huitième siècle pour pouvoir assumer ce rôle. Bien des annexions de nouvelles provinces avaient été suivies par des édits y promulguant le français comme langue exclusive : la Flandre en 1684, l'Alsace en 1685, le Roussillon en 1700, la Lorraine germanophone en 1748 et la Corse en 1768. De plus, le prestige du français était au plus haut. La fondation de l'Académie française avait donné le coup d'envoi à une production littéraire d'envergure et toujours croissante. Les jalons littéraires ayant contribué à la

fortification de la langue sont nombreux au dix-huitième siècle : *L'esprit des lois* de Montesquieu en 1748, la *Lettre sur la tolérance* de Turgot en 1754, *Candide* de Voltaire en 1759, le *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau en 1762. De plus, l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, un immense recueil de tout ce que l'on savait à l'époque, avait pourvu à l'explosion du vocabulaire français, obligeant la langue à se développer pour être à même de nommer les multiples domaines et réalités issues non seulement des découvertes scientifiques, mais aussi du développement du commerce, des arts, de la pensée philosophique, de l'économie et de l'agriculture. Ce sont les encyclopédistes qui sont à l'origine de certains mots hyperboliques sans équivalent jusque-là : *monstruosité*, *énormément*, *désastreusement*, etc. C'est aussi à cette époque que les mots *révoltant* et *agitateur* apparaissent, ce qui décrit bien l'état d'esprit général précédant la Révolution. En réalité, l'éclatement de la Révolution est tout autant le fait d'une pensée nouvelle que d'un vocabulaire nouveau ayant germé dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, qui aida les gens à concevoir leur propre besoin de changement (voir HAGEGE 1996 : 73-76). C'est grâce à tous ces apports que le français pourra, lors de la Révolution, prétendre au statut de « langue de la liberté, de l'égalité, de la fraternité » et incarner l'âme de la France. Pour la première fois, parler français deviendra une marque d'amour pour la patrie, concept éminemment nouveau liant le citoyen à son pays par un lien affectif et évoquant l'appropriation de l'état par le peuple, maintenant que le roi ne fait plus obstacle.

Français versus langues régionales

Un problème en apparence insoluble se posait en rapport avec les langues régionales au début de la Révolution. En effet, le français n'avait pratiquement pas pénétré dans les campagnes et les langues régionales y étaient encore celles de la vie quotidienne. Or la Révolution, qui était partie de Paris en français et avait pour but la fondation d'un nouvel ordre social, ne pouvait que s'efforcer de susciter la sympathie de tous. Les populations devaient, aussi dans les campagnes, comprendre les tenants et aboutissants de la Révolution et les lois nouvelles, mais sans que le français, la langue fédératrice indispensable à l'unité, ne leur fût présenté brutalement comme une obligation qui n'aurait pas tardé à attirer leurs foudres. La grande question posée alors était la suivante :

« Faut-il privilégier les idées révolutionnaires grâce aux dialectes, au risque de sacrifier cette unité nationale naissante que seule peut assurer l'adhésion de tout le peuple à une seule et même langue ? » (HAGEGE 1996 : 77)

Cette question fut résolue de manière variée dans les différents stades de la Révolution. En 1790, le libéralisme et la douceur étaient encore de mise : les décrets étaient traduits dans toutes les langues régionales à la demande de la Constituante. En particulier les provinces qui avaient joué un grand rôle dans le succès de la Révolution réclamaient le droit de continuer à utiliser leurs langues régionales. Comme les administrateurs des provinces de Strasbourg le proclamaient, « si la loi est commune pour tous, elle doit être à la portée de tous ». Puis à partir d'octobre 1791, le ton devint plus ferme. L'Assemblée législative décréta la mise sur pied d'écoles en langue française placées sous une autorité nationale ainsi que la création d'un comité de vingt-quatre membres chargés de superviser la propagation de ces écoles à travers la France. Ce décret faisait suite à un rapport de Talleyrand où l'on pouvait lire notamment :

« Les écoles primaires mettront fin à une étrange inégalité : la langue de la Constitution et des lois y sera enseignée à tous ; et cette foule de dialectes corrompus, dernier reste de la féodalité, sera contrainte de disparaître » (HAGEGE 1996 : 77)

Ce décret fut bientôt suivi par le rapport de Condorcet, qui écartait le latin de l'enseignement primaire pour favoriser l'apprentissage du français dès la petite enfance. Néanmoins, la répression envers les langues autres que le français n'en est encore qu'à ses débuts. En effet, la Révolution est encore à ce stade portée par un élan d'optimisme, d'ouverture et d'enthousiasme pour la nouveauté plutôt que par la peur et par la nécessité de se défendre. Le français est naturellement fortement encouragé, mais les langues régionales ne sont pas honnies, plutôt contemplées avec une certaine curiosité.

Cette relative bienveillance commence à disparaître vers 1793 avec l'arrivée de menaces internes, comme les insurgés, et externes comme l'Europe. Le soulèvement de la Vendée royaliste en réaction à l'exécution de Louis XVI illustre notamment combien les provinces où les langues régionales étaient encore très vivantes étaient dans la plupart des cas aussi celles qui s'opposaient à la Révolution. Les habitants des régions où le français était le moins compris ne travaillaient pas le jour de la Fête du Roi, même largement après le début de la Révolution. Cependant, le clivage entre les locuteurs et les adversaires du français était parfois plus social qu'idéologique. Les riches, plus royalistes, parlaient du fait de leur bonne instruction souvent mieux français que les pauvres, plus ardents défenseurs de la Révolution. Ces derniers faisaient par ailleurs preuve de bonne volonté, mais mélangeaient souvent leur patois avec le français. L'on eut notamment comme idée de

faire combattre des garnisons issues de régions différentes ensemble, afin qu'au contact les unes des autres elles apprirent le français (voir HAGEGE 1996 : 80-81).

C'est avec l'arrivée du député Barère et l'instauration de la Terreur en 1793 pour contrer les nombreuses menaces envers la République que la répression des langues régionales devient violente. Au cours d'une assemblée à la Convention montagnarde, Barère dénonce avec virulence « les idiomes anciens, welches, gascons, celtiques, wisigots, phocéens et orientaux » comme responsables des problèmes qui accablent la France à cette époque. Il proclame :

« Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton, l'émigration et la haine de la république parlent allemand, la contre-révolution parle italien et le fanatisme parle basque (...). Cassons ces instruments de dommage et d'erreur (...). La monarchie avait des raisons de ressembler à la tour de Babel : dans la démocratie, laisser les citoyens ignorants de la langue nationale, c'est trahir la patrie. Le français deviendra la langue universelle, étant la langue des peuples. En attendant, comme il a eu l'honneur de servir à la Déclaration des Droits de l'Homme, il doit devenir la langue de tous les Français. Chez un peuple libre, la langue doit être une et la même pour tous » (HAGEGE 1996 82-84).

Il est à noter que Barère appelle à tort allemand et italien ce qui était en réalité respectivement l'alsacien et l'occitan ou le corse. En réponse à ce discours énergique, des instituteurs de langue française sont déployés dans les régions où étaient parlées les langues citées.

Un autre personnage important joua un grand rôle dans l'anéantissement des langues régionales : l'Abbé Grégoire, évêque constitutionnel bien connu et respecté de tous décide, en août 1790, de prendre la température du français en France et envoie pour ce faire un questionnaire dans toutes les provinces. Les habitants de ces provinces doivent répondre à des questions portant sur le degré d'utilisation de la langue française, sur sa prononciation, sur ses différences d'un village à l'autre, sur son emploi dans la vie littéraire et religieuse, sa grammaire, son vocabulaire, ou encore s'il sert à véhiculer des idéaux pro-ou contre-révolutionnaires. Les réponses qui lui parvinrent donnèrent naissance à un rapport « sur les idiomes et patois répandus dans les différentes contrées de la République », qu'il présenta en mai 1794 au Comité d'Instruction publique. Il le relut moins d'un mois plus tard à la Tribune de la Convention, néanmoins affublé d'un titre beaucoup

plus significatif : « Rapport sur la nécessité et les moyens d’anéantir les patois et d’universaliser l’usage de la langue française ». En voici un passage :

« Ne faisons point à nos frères du Midi l’injure de penser qu’ils repousseront une idée subtile à la patrie. Ils ont abjuré et combattu le fédéralisme politique ; ils combattront avec la même énergie celui des idiomes. Notre langue et nos cœurs doivent être à l’unisson. Pour extirper tous les préjugés, développer toutes les vérités, tous les talents, toutes les vertus, fondre tous les citoyens dans la masse nationale, il faut identité de langage⁴ ».

Ce rapport eut pour conséquence la rédaction d’une grammaire nouvelle et d’un vocabulaire nouveau de la langue française. La répression des langues régionales augmenta, et il fut même imaginé de passer par les armes ou de déporter massivement toutes les personnes habitant la République et incapables de parler le français. Heureusement cette mesure ne fut jamais appliquée. Enfin, en juillet 1794, une sorte d’écho de l’Ordonnance de Villers-Cotterêts vit le jour, parti d’un rapport présenté à la Convention par Merlin de Douai. Un décret fut adopté stipulant qu’aucun acte privé ou public ne pouvait être écrit en une autre langue que le français. En voici un extrait :

« Tout fonctionnaire ou officier public, tout agent du gouvernement qui, à dater du jour de la publication de la présente loi, dressera, écrira ou souscrira, dans l’exercice de ses fonctions, des procès-verbaux, jugements, contrats ou autres actes généralement quelconques conçus en idiomes ou langues autres que la française, sera traduit devant le tribunal de police correctionnelle de sa résidence, condamné à six mois d’emprisonnement et destitué⁵ ».

2.2.6. De 1815 à 1900

L’aspect diplomatique

Les gouvernements comme acteurs diplomatiques de plus en plus exclusifs

Durant le dix-neuvième siècle, les affaires internationales furent négociées presque exclusivement directement par les états, et les compagnies à vocation commerciale, comme la Compagnie britannique des Indes orientales, perdirent ce pouvoir. A partir de

⁴ http://portal-lem.com/documents/langues/occitan/rapport_gregoire.pdf

⁵ http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Decret-2_thermidor-terreur.htm

1804, la Compagnie du Levant arrêta de payer l'ambassadeur britannique à Constantinople, ce qu'elle faisait pourtant depuis 1583. Les exceptions à la gestion des affaires internationales directement par les gouvernements étaient de plus en plus sujettes à la critique. Les actions militaires privées et les mercenaires furent entravés. Un aventurier américain, William Walker, tenta notamment de prendre possession du Nicaragua en 1857 et de Honduras en 1860, mais ses efforts furent contrés non seulement par les pays auxquels il s'attaquait, mais aussi par les flottes américaine et britannique. Cette dernière finit d'ailleurs par le livrer aux Honduriens, qui l'exécutèrent. Toute action militaire devait être à présent intentée par nul autre que le gouvernement.

En route vers un ordre diplomatique mondial

Le renforcement du réseau diplomatique européen et le prestige de sa bureaucratie provoquèrent une expansion sans précédent de ce réseau. L'indépendance fut accordée à l'Amérique latine et des pays géographiquement éloignés de l'Europe tels que le Japon, la Chine, la Thaïlande et l'Abyssinie furent impliqués dans ce qui devenait un ordre diplomatique mondial. L'expansion du modèle européen provenait de la grande confiance en soi que montrait l'Europe à cette époque, confiance en soi provoquée par d'une part son économie florissante, et d'autre part par la capacité des différents états européens à coexister ou même à coopérer au lieu de perdre leur énergie respective dans des guerres. La diplomatie était donc un aspect essentiel de la puissance occidentale, et des efforts supplémentaires furent fournis pour créer une véritable continuité dans la coopération, plutôt que de limiter celle-ci à des situations spécifiques et sporadiques.

Une réalisation capitale du Congrès de Vienne fut la publication du *Règlement sur le Rang entre les agents diplomatiques*, qui redéfinit l'ordre des priorités selon lequel les diplomates étaient reçus. Jusque-là, les représentants diplomatiques étaient plus ou moins considérés selon la puissance du souverain qu'ils servaient. Le *Règlement* divisa les représentants diplomatiques en trois rangs, allant de l'ambassadeur au chargé d'affaires en passant par les envoyés. On donna donc désormais priorité aux diplomates de rang plus élevé et à ceux qui avaient présenté leurs références les premiers. Ce nouveau système garantit aux puissances plus faibles un statut égal à celui des autres, chose tout-à-fait nouvelle dans une Europe régie presque entièrement par les ministres de puissances les plus importantes, comme Castlereagh, Talleyrand, Metternich et Palmerston. La Grande-Bretagne, probablement l'état le plus puissant d'Europe jusque dans les années 1870, instilla également un vent de libéralisme dans le monde international : la diplomatie devint

alors également un moyen utilisé par certains états, qu'ils fussent nouveau-nés, comme la Grèce qui se détacha de la Turquie en 1829-1830, ou qu'ils existassent déjà depuis longtemps, comme le Japon, pour faire reconnaître leur souveraineté. Les pays d'Amérique latine, jusque-là colonisés par l'Espagne et le Portugal, assertèrent également leur indépendance en envoyant des ambassadeurs en Europe et en en recevant. Des consuls britanniques furent envoyés en Amérique du Sud, ce qui fut également à interpréter comme une reconnaissance de l'indépendance de ces pays, comme en témoigne cet article du Birmingham Chronicle du 2 octobre 1823 :

« Though the consuls intended to be appointed, it would seem, are merely commercial appointments, still it must be viewed as one important step taken towards a formal recognition of the independence of those states, which, if once made, would effectually prevent the meditated designs of France. »

En effet, la France avait pour but d'aider les Espagnols à reprendre le contrôle en Amérique du Sud, ce que les Britanniques ne voulaient pas. En réalité, la compétition entre les puissances occidentales jouait un rôle important dans le processus de reconnaissance des nouveaux états. L'envoi de représentants britanniques en Amérique du Sud avait pour but de contrer non seulement la France et l'Espagne, mais également les Etats-Unis, qui s'étaient empressés de reconnaître les nouveaux états en 1822.

La diplomatie de type ancien régime disparut bientôt définitivement, et si le soulèvement des états d'Amérique du Sud trouva sans doute sa source dans le passé et dans la Révolution française, l'expansion sans précédent de la diplomatie européenne et le tissage de liens multiples entre des états parfois lointains, comme les Etats-Unis et le Japon dans les années 1850, annonçaient définitivement le futur des relations internationales (voir PLETCHER 2001 : 45).

La colonisation et sa diplomatie coercitive

De manière plus ou moins implicite, c'est la littérature classique et la Rome impériale qui servit aux Européens de modèle dans le cadre des relations extra-européennes. Les gouverneurs coloniaux et les diplomates qui partaient dans des contrées lointaines se voyaient avant tout comme porteurs de la seule civilisation valable, ce qui favorisait une attitude méprisante voire agressive. Ils cherchaient rarement à faire des compromis ou à comprendre la civilisation qu'ils avaient en face d'eux. De plus, ce qui ne ressemblait pas spécifiquement à un état avec un gouvernement rappelant même vaguement le modèle

européen était considéré comme un territoire libre n'appartenant à personne, et certainement pas à la civilisation qui y vivait. Bien sûr, la loi romaine ne pouvait pas réellement s'appliquer aux Indes, mais les Britanniques, peu enclins à accepter les notions locales de souveraineté, y exercèrent le pouvoir d'une manière absolutiste et musclée, et cette tendance se renforça au cours du dix-neuvième siècle, parallèlement aux idéologies euro-centristes : de plus en plus, les civilisations différentes étaient considérées comme inférieures, et de plus en plus, il était considéré comme naturel de recourir à la violence à leur encontre (voir MARSHALL 1987 : 96-97).

Ce style coercitif de diplomatie n'était pas seulement utilisé avec les civilisations fraîchement rencontrées, mais aussi avec celles connues depuis déjà longtemps, comme la Turquie ou le Maroc. Certains arrangements qui avaient été pris par le passé à leur égard furent annulés et de nouveaux les remplacèrent, où naturellement seule l'Europe trouvait des avantages. A l'égard de Tunis notamment, les Européens et les Américains abandonnèrent la retenue dont ils avaient fait preuve jusque-là et la France, en particulier, n'avait de cesse de démontrer que le bey de Tunis était inférieur à leur souverain (voir WINDLER 2001 : 107-134). L'Amérique latine fut également victime d'une diplomatie de pression, et même de coercition, de la part des Européens et des Américains, ces derniers se justifiant par la doctrine Monroe, selon laquelle il fallait à tout prix empêcher les Européens de se mêler des affaires américaines. L'ambassadeur des Etats-Unis au Nicaragua, Georges Squier, dut notamment s'opposer aux prétentions britanniques sur ce pays en 1849. Partout, l'Europe, en particulier la France, et les Etats-Unis se sentaient supérieurs et faisaient la promotion de leur culture, ce qui justifiait selon eux l'usage de la force. Une autre justification volontiers invoquée résidait dans un soi-disant manque de stabilité de la part de ces pays.

L'indépendance de l'Amérique latine fut directement suivie par la création de grands états englobant chacun plusieurs des états tels que nous les connaissons aujourd'hui. La Colombie d'alors comprenait non seulement la Colombie d'aujourd'hui, mais aussi le Venezuela, Panama et l'Equateur, tandis que les Provinces-Unies d'Amérique centrale comprenaient le Guatemala, le Honduras, le Salvador, le Nicaragua et le Costa Rica. Ces états étaient très instables et disparurent respectivement en 1830 et en 1838. Les multiples états qui en résultèrent, ainsi que le retrait des Balkans de l'empire turc, qui donna naissance à la Grèce en 1830, à la Roumanie et à la Serbie en 1878, à la Bulgarie en 1908 et à l'Albanie en 1913, firent en sorte que le système diplomatique devînt de plus en plus ramifié et complexe. La Belgique et la Norvège virent également le jour à cette

époque, venant respectivement des Pays-Bas en 1830 et de la Suède en 1905. Néanmoins, les unifications allemande et italienne diminuèrent quelque peu le nombre de puissances indépendantes.

Commerce, diplomatie et libre-échange

Une raison toujours grandissante de la diplomatie du dix-neuvième siècle était le commerce. Les états les plus florissants voulaient étendre leurs exportations, et cherchaient à signer des accords de libre-échange avec le plus d'états possibles, afin de minimiser les droits de douane et de maximiser la rentabilité. La Grande-Bretagne en particulier, plus grand producteur industriel du monde, avait grand besoin d'acheteurs, et n'eut de cesse de persuader voire de forcer des états plus faibles à ouvrir leur marché et à signer des accords de libre-échange : la Turquie en 1838, l'Égypte, la Perse et Choa – une partie de l'Abyssinie – en 1841, la Chine en 1842, le Maroc en 1856, Siam en 1857 et le Japon en 1860. Cette diplomatie commerciale fut facilitée par l'apparition du chemin de fer et par l'ouverture de canaux, comme Suez ou Panama, mais également par le professionnalisme grandissant et la bureaucratisation du Service des Affaires étrangères britannique, qui envoyait des consuls dans les états avec lesquels la Grande-Bretagne traitait. Dans le Golfe persique et aux Indes, les Britanniques durent leur succès à leur coopération avec les puissants locaux qui les aidaient à utiliser le système politique local à leur avantage, mais aussi à l'aide d'agents natifs travaillant directement pour le compte de la Grande-Bretagne. Au fur et à mesure que le siècle avançait, les Britanniques confièrent à ces agents locaux de plus en plus de responsabilités. Leurs liens avec les puissants locaux, dont dépendaient commercialement ou financièrement les souverains, incitèrent ces derniers à coopérer avec la Grande-Bretagne.

Cette période fut marquée, parallèlement à l'intérêt pour le libre-échange, par un effort fourni par le gouvernement britannique pour mettre fin au commerce des esclaves, ce qui donna même lieu à un nouveau département au Bureau des Affaires étrangères à Londres : le Département du Commerce des Esclaves (voir HAMILTON-SALMON 2009 : 55). La reconnaissance de la souveraineté des états, notamment ceux résultant de l'effondrement de l'empire espagnol en Amérique latine, par les Britanniques dépendait presque entièrement de s'ils avaient aboli l'esclavage ou non, à tel point qu'un secrétaire des Affaires étrangères, George Hamilton-Gordon, désigna la tentative de mettre fin au commerce esclavagiste comme « a new and vast branch of international relations » (GRAHAM 1967 : 106-107).

Pas encore d'avion ni de téléphone, mais apparition du train et du télégraphe

Le dix-neuvième siècle commença à apporter à la diplomatie ce dont elle avait jusque-là toujours manqué : des moyens de transport et de communication plus rapides et plus fiables. L'apparition du chemin de fer et du télégraphe constitua une petite révolution, même si leur efficacité était encore très loin d'égaliser celle des moyens actuels. Par exemple en 1884, un délai de deux semaines fut tout de même nécessaire pour que la nouvelle de la reddition de Merv à la Russie arrivât aux oreilles d'Edward Thornton, ambassadeur britannique à Saint-Pétersbourg. En effet, les Anglais s'inquiétaient que les Russes ne s'approchassent de trop près de l'Inde (voir JOHNSON 1999 : 35). Grâce à l'évolution des moyens de transport et de communication, mais aussi des mentalités, la diplomatie du dix-neuvième siècle devint plus dynamique, réglant les problèmes non seulement présents mais aussi à venir. Ce fut notamment le cas en 1898 lorsque l'Angleterre et l'Allemagne, profitant de la grave crise financière qui frappait le Portugal et de ses tentatives d'obtenir un emprunt à Londres, signèrent en secret une convention partageant certains territoires appartenant aux colonies portugaises, l'Angola et le Mozambique, dans le cas où le Portugal serait incapable de rembourser son emprunt, ce qu'elle fut effectivement. Un autre exemple de dynamisme diplomatique et d'anticipation est illustré par un accord entre l'Autriche et la Russie en 1897 fixant le futur des Balkans, notamment celui de la Macédoine, dans un contexte d'Empire turc en déclin.

La montée des idéologies et du nationalisme

Cette intelligence diplomatique au dix-neuvième siècle est d'autant plus frappante qu'elle contraste avec l'incapacité à fixer des buts réalistes et à apaiser les rivalités idéologiques dont les autorités firent preuve durant la Première Guerre mondiale et après, bien que les causes de cette guerre trouvassent leur origine à la fin du dix-neuvième siècle, par exemple dans la montée du nationalisme et dans la compétition entre les grandes puissances. Durant la période précédant la Première Guerre mondiale, de plus en plus, les alliances entre plusieurs états, plutôt de promouvoir la paix et la tempérance, étaient souvent l'occasion pour le plus déterminé ou le plus belliqueux des signataires d'entraîner les autres à sa suite. Cela avait déjà été le cas en 1756 lorsque Frederick II avait envahi l'Autriche, entraînant à sa suite la France, la Russie et la Suède, et ce fut à nouveau le cas en 1914 lors de la crise des Balkans, lorsque l'Autriche attaqua la Serbie. De plus, la montée du nationalisme vers la fin du dix-neuvième siècle rendit les diplomates moins

souples et moins enclins au compromis, en particulier dans les zones sensibles comme les Balkans.

Il arrivait que la diplomatie fût utilisée pour favoriser la subversion. C'est ce qui arriva lorsque l'ambassadeur russe à Constantinople, Nikolai Ignatiev, créa en 1867 le Comité central révolutionnaire bulgare dans le plus grand secret. Son objectif était d'inciter indirectement les Bulgares à se soulever contre l'occupant turc, afin de contredire une vision que partageaient ses compatriotes selon laquelle les Bulgares ne souhaitaient pas conquérir leur indépendance, et que par conséquent l'occupation turque en Bulgarie était stable et légitime. Néanmoins, lorsque la Bulgarie devint indépendante, les diplomates russes se montrèrent souvent méprisants et paternalistes, jusqu'en 1885 où un représentant russe à Sofia suggéra qu'il serait mieux que la Bulgarie fût placée sous la loi russe et conduite par un gouverneur russe (voir CRAMPTON 2007 : 131).

La professionnalisation de la diplomatie

Le dix-neuvième siècle vit la diplomatie se professionnaliser de plus en plus. Les ambassadeurs choisissaient eux-mêmes leurs subordonnés et les supervisaient pendant un temps, et des procédures de sélection officielles virent également le jour. Les stratégies de recrutement n'étaient pas formulées explicitement, mais dans les faits, il est clair que l'arrière-plan social et financier avait son importance. Des examens d'admission aux études de diplomate virent également le jour, en Prusse en 1827, en Grande-Bretagne en 1856 et en France en 1877. La présence d'examens d'admission encouragea certes le professionnalisme, mais la compétition se jouait toujours à l'intérieur d'une certaine élite, celle qui sortait des meilleures écoles et qui pouvait, au besoin, faire jouer des relations ou payer pour fausser les résultats des examens d'entrée. En Prusse, il était même officiellement possible d'obtenir une exemption totale ou partielle de l'examen d'admission et de recevoir l'assistance des meilleurs diplomates. En dépit de tout cela, la diplomatie restait principalement l'apanage des aristocrates, comme en témoigne cette déclaration d'un célèbre député pacifiste britannique, John Bright :

« Foreign policy (...) is neither more nor less than a gigantic system of outdoor relief for the aristocracy. » (COBDEN 1898 : 470)

Bright n'avait pas tort, cependant cette tendance était encore plus prononcée en Allemagne, dont tous les ambassadeurs sans exception de 1871 à 1914 et 84% des diplomates en général furent des aristocrates. Les roturiers n'étaient chargés que de

missions peu importantes et toujours vers des pays extra-européens, notamment le Pérou. La pression exercée par le Parlement pour que plus de bourgeois soient nommés diplomates n'avait que peu d'impact (voir CECIL 1976 : 85). Cette exclusivité aristocratique dans la diplomatie était également à observer en Autriche et en Russie. En France toutefois, la suprématie des aristocrates dans le monde diplomatique tendit à s'atténuer avec l'arrivée de la Troisième République, et à partir de 1877, les diplomates antirépublicains sont obligés de faire place nette. Dans les années 1903-1914, seuls 7% des diplomates français sont des aristocrates, laissant la part belle à la bourgeoisie.

Outre les compétences, le professionnalisme des diplomates s'exprimait également dans leur personnalité, laquelle était développée par une éducation au sens large du terme. L'on attendait de leur part un comportement et une morale irréprochables, choses nécessaires au fait de représenter un état à l'étranger. Le sens de l'honneur notamment était particulièrement important. Toutefois, ces qualités étaient très proches de ce que l'on attendait des membres de l'élite, qu'elle fût plutôt d'origine aristocratique, comme en Allemagne, ou d'origine bourgeoise, comme en France.

Certaines caractéristiques de l'activité diplomatique changèrent aussi. Les souverains étaient toujours importants, mais désormais c'était les ministres des affaires étrangères qui étaient au premier rang lorsqu'un diplomate étranger s'annonçait. Les entrevues avaient lieu davantage dans les ministères, et bientôt dans les ambassades, que dans les cours, même si ces dernières restaient importantes pour les réceptions et les fêtes. Les ambassades permanentes devinrent monnaie courante : en 1814, la Grande-Bretagne acheta l'imposante maison de Pauline Bonaparte à Paris, pour y loger la première ambassade britannique permanente. Un bâtiment de cette taille n'était pour l'époque toutefois pas justifié et il fallut attendre que les ambassades cumulent davantage de fonctions et emploient une équipe plus vaste pour que les ambassades de cette envergure se généralisassent, vers les années 1860. Un phénomène similaire toucha les ministères des affaires étrangères, logés dans des bâtiments toujours plus prestigieux, comme le britannique de Whitehall, le français du Quai d'Orsay et l'allemand de la Wilhelmstrasse. Parallèlement à cette expansion, la continuité de la tradition diplomatique était assurée par des écoles d'histoire diplomatique et par la publication de guides de la diplomatie, tel le *Recueil des Instructions données aux Ambassadeurs et Ministres de France depuis les Traités de Westphalie jusqu'à la Révolution Française* de 1884.

Plus de confort et de sécurité lors des missions – les souverains se mettent à la diplomatie

L'on assista également à l'émergence d'une classe supranationale issue d'une culture aristocratique commune, constituée de diplomates. Cette classe garantissait que même loin de leur famille et de leur patrie, les diplomates ne se sentent ni isolés ni négligés. De plus, l'amélioration des transports – trains et bateaux à vapeur – et des communications – le télégraphe – eut pour conséquence qu'un départ pour une mission à l'étranger ne revêtait plus un caractère aussi définitif et aussi risqué. Les voyages étaient devenus plus rapides et plus sûrs, et une fois en poste, les diplomates pouvaient recevoir des objets ou des messages de leur famille. Quant à ceux, comme les consuls, qui restaient de longues années en poste à l'étranger, il arrivait souvent qu'ils se mariassent dans la communauté locale. Les souverains commencèrent également à se déplacer davantage. A l'exception notable de quelques-uns comme Pierre le Grand de Russie, Joseph II et Gustave III de Suède, il était auparavant peu fréquent que les souverains se rendissent à l'étranger, pour des raisons de temps, de confort ou de protocole. Georges III d'Angleterre et Louis XVI de France, notamment, ne quittèrent jamais leur pays. Après la défaite de Napoléon néanmoins, d'une part grâce à l'intense diplomatie d'alliances qui y avait mené, et d'autre part grâce à l'amélioration des transports, les souverains entreprirent de plus en plus de grands voyages à vocation diplomatique. De plus les multiples congrès de l'ère postnapoléonienne, comme Aix-la-Chapelle en 1818 et Vérone en 1822, étaient un excellent but de voyage. Alexandre 1^{er} de Russie fut le premier à voyager régulièrement, bientôt suivi par Georges IV d'Angleterre qui se rendit à Hanovre accompagné de son ministre des affaires étrangères Castlereagh. Ce fut par ailleurs l'occasion pour ce dernier de rencontrer son homologue autrichien, Metternich. L'une des souveraines la plus encline à voyager et à pratiquer elle-même la diplomatie fut sans aucun doute la Reine Victoria d'Angleterre. Elle se rendit par exemple régulièrement en Belgique pour prendre conseil chez son oncle Léopold 1^{er}. Elle donna son appui à un grand nombre de mariages entre membres de dynasties majeures, et améliora également les relations avec la France, en particulier en 1843 lorsqu'elle rendit visite au roi Louis-Philippe accompagnée de son secrétaire des affaires étrangères. Edward VII, son fils, poursuivit son œuvre en entretenant avec la France les bonnes relations qui menèrent à l'entente de 1904 ainsi qu'en visitant régulièrement les spas continentaux, créant par là des occasions de rencontre et de négociation. Contrairement aux siècles précédents, cette recrudescence

de la diplomatie royale ne donna pas lieu, du moins dans les puissances majeures, à une diplomatie secrète comparable à celle du Secret du Roi.

Les mécanismes précurseurs des organisations internationales du vingtième siècle

Enfin, le dix-neuvième siècle vit l'émergence des mécanismes d'anticipation et de prévention de la guerre qui devaient aboutir, au siècle suivant, à la création d'institutions comme la Société des Nations ou l'ONU. L'arbitrage, les lois de neutralité, les conférences pour la paix de La Haye et les tribunaux internationaux voient le jour, ainsi que la notion de légalité dans le domaine des affaires internationales, ce qui changea bien entendu l'activité des diplomates. L'arbitrage notamment avait été d'une grande importance dans l'apaisement des différends anglo-américains sur la frontière canadienne, ce succès encouragea le recours ultérieur à ce système, que ce soit en 1872 au Tribunal d'Arbitrage de Genève ou lors des conférences pour la paix à La Haye en 1899 et 1907 (voir CARROLL 2001 : 51). Les diplomates se devaient d'encourager l'arbitrage et devenir les praticiens de ce nouveau droit international, lequel était développé par des institutions telles que la Société américaine de Droit international, fondée en 1906 (voir KIRGIS 2006 : 104). L'Amérique, par ailleurs, commença vers cette époque à exercer une influence considérable sur le reste du monde, notamment lorsque Théodore Roosevelt négocia la paix lors de la guerre russo-japonaise en 1905, acte qui valut le Prix Nobel de la Paix l'année suivante.

L'aspect linguistique

Le français au dix-neuvième siècle – Institutionnalisation et approche scientifique

Le dix-neuvième siècle est celui de l'institutionnalisation du français, en particulier sous l'effet de deux lois distantes de presque cinquante ans : la loi Guizot de 1833 promulgue l'enseignement obligatoire, puis Jules Ferry élargit l'idée en instaurant l'enseignement primaire obligatoire, et ce de manière gratuite et laïque. Le français occupe dans cet enseignement naturellement la place d'honneur, et les langues régionales, activement combattues pendant la Révolution française, sont maintenant interdites à l'école.

Néanmoins, certains régionalismes émergent encore dans les œuvres de grands écrivains comme Georges Sand, Barbey d'Aurevilly et Balzac. Le dix-neuvième siècle voit la presse se développer grandement en qualité et en quantité, mais il s'agit aussi d'une époque où la

langue devient un objet d'étude scientifique, comme le prouvent les débats orthographiques qui feront rage peu avant 1900. On appelle d'ailleurs le dix-neuvième siècle « le siècle des dictionnaires ». Différents auteurs étudient son histoire, ses mécanismes, des enquêtes dialectologiques, comme celle menée par Jules Gilliéron avec son *Atlas linguistique de la France*, voient le jour. La phonétique expérimentale apparaît et Paul Passy offre au monde son Alphabet phonétique international. Michel Bréal fonde la sémantique, une réflexion qui ne s'intéresse plus seulement aux mots du point de vue de leur origine mais aussi au mécanisme des sens. Pourtant, en dépit de tout ce bouillonnement linguistico-scientifique, le dix-neuvième siècle marque le début du déclin de la langue française en tant que langue diplomatique (voir HUCHON 2002 : 219-225).

Le français en tant que langue diplomatique – Le début du déclin

La perte du Canada

Peu avant le début du dix-neuvième siècle, un premier événement, dont les conséquences ne se feront cependant sentir que bien longtemps plus tard, annonce le déclin de l'universalité du français et par conséquent de son omniprésence dans le monde diplomatique. Il s'agit des Traités conjoints de Fontainebleau et de Paris, signés respectivement en 1762 et 1763, par lequel la France renonce au Canada en faveur notamment de la Grande-Bretagne. Les Français ne se doutaient pas qu'abandonner les territoires qu'ils avaient conquis en Amérique équivalait à laisser l'anglais s'implanter fermement sur l'écrasante majorité du continent nord-américain et que ce serait, cent-cinquante ans plus tard, la cause principale du déclin du français en tant que langue diplomatique et le meilleur moyen de favoriser la langue de Shakespeare pour ce rôle. Même Voltaire partagea l'aveuglement de ses contemporains en déclarant que la France pouvait bien vivre sans Québec. Cet aveuglement avait également pour raison un excès de confiance en soi dû au fait que la France, en-dehors de cela, était la plus grande puissance coloniale du moment, avec des revenus d'un tiers supérieurs à ceux de l'Angleterre, et que le français était parlé quasi universellement.

L'Empire napoléonien – immense mais éphémère – et ses conséquences sur la langue française

A voir l'énergie avec laquelle Napoléon conquiert une partie de l'Europe, l'on aurait pu penser que le français s'universaliserait encore bien davantage. Ses ambitions, qui s'étendaient au départ jusqu'à la Russie, eurent raison de ses adversaires sur le continent, mais butèrent en revanche sur l'Angleterre, bien décidée à rester la maîtresse des mers.

Les Anglais ne se contentèrent par ailleurs pas d'empêcher tout débarquement français sur leurs terres, mais aussi de vaincre Napoléon à Trafalgar, en 1805, ce qui assit leur domination maritime et leur permit de continuer à étendre leurs colonies, alors que les Français perdaient progressivement les leurs. En 1803, la France avait par ailleurs déjà vendu aux Etats-Unis la Louisiane, considérée par Napoléon comme impossible à défendre. Le Congrès de Vienne de 1815, qui marque la fin de l'épopée napoléonienne, remet la France, au niveau des frontières, dans l'état qu'elle avait avant la Révolution, moins les colonies qu'elle aura perdues en cours de route. Napoléon est évoqué par les uns avec vénération, par les autres avec exécration, mais ne laisse personne indifférent. Le vent d'espoir qu'il avait fait souffler sur la France restera gravé dans les esprits encore pendant des décennies. Dans les esprits français, s'entend, car si les troupes de Napoléon avaient trouvé dans les classes aisées des pays qu'ils conquéraient une proportion extrêmement élevée de francophones, la haine contre l'ancien oppresseur dessert la cause de la langue française à l'étranger. Le français est maintenant considéré avec rancœur et avec méfiance. Dès la chute de l'Empire, la Grande-Bretagne donne le ton en abandonnant totalement l'usage du français dans ses affaires diplomatiques, bientôt suivie par les Etats-Unis, lesquels n'avaient de toute manière pratiquement jamais fait usage d'une autre langue que l'anglais dans leurs relations internationales. Sur le continent, s'il ne s'étend plus, le français se maintient d'une certaine manière : les alliés discutent en français au Congrès de Châtillon en 1814. Dans tous les événements mondains entourant le Congrès de Vienne de 1815, bals, représentations, etc., le français est à l'honneur. Le Traité de Vienne lui-même est rédigé en français. Cependant l'article 130 contient une clause significative qui, si elle ne remet pas en cause les privilèges acquis du français, met de sérieuses réserves à son extension. Même en 1871, lorsqu'à l'issue de la guerre franco-allemande, les Allemands victorieux annexeront l'Alsace et la Lorraine, ils rédigeront le Traité de Francfort en français, ne songeant même pas à remettre en cause son utilisation quasi automatique dans les affaires d'ordre diplomatique. Cependant, malgré ce reste de prestige, le dix-neuvième siècle voit le début du déclin de la langue française en tant que langue internationale et diplomatique. Malgré le rayonnement littéraire de la France à cette époque, il n'est plus du tout question de langue universelle (voir HAGEGE 2002 : 95-97). En juin 1814, le *Gentleman's Magazine*, journal britannique, écrit :

« The political influence of France, without doubt, first spread its Language among other states; but it is equally certain that the prevalence of the Language materially contributed in return to extend the political influence of the nation (...). The French

Language had been for some time considered by well-educated persons, in a great part of Europe, in some degree as a classical acquirement (...). Since the first Revolution, the flood of impiety and disloyalty, which has proceeded from the French press, first inundated Europe, and then spread over the Nations which could read the Language. Surely, when we endeavour to account for the feeble exertions which the Continental powers at one time made to stop the progress of the common enemy, much must be attributed to this cause. If the Language and Literature of France have therefore really contributed to its ascendancy, it deserves to be considered by all other Nations, whether it might not contribute to their future peace, if some discouragement were given to the practice of making use of it. It is too much the custom, even in Britain, to make the acquirement of it in a part of ordinary education; and it would be well, if some difficulty were thrown in its way⁶ ».

3. Du vingtième siècle au présent

3.1. Le vingtième siècle

L'aspect diplomatique

Entre deux ordres diplomatiques

Cette période ne saurait mieux être caractérisée que par la préface que Sir Neville Bland écrivit en 1956 dans la quatrième édition du célèbre ouvrage d'Ernest Satow *A Guide to Diplomatic Practice*. Bland, né en 1886 était un exemple parfait de diplomate de la vieille école. Eduqué dans les écoles les plus prestigieuses, il avait une brillante carrière derrière lui au moment de la rédaction de ce texte. Il avait déjà préfacé la troisième édition du même ouvrage d'Ernest Satow en 1932, mais sans verser dans l'amertume et dans le regret comme il le fit en 1956. L'on y sent la nostalgie d'un vieil homme dont le monde se désagrège.

« With the advent of Hitler [1933] the usually accepted "practice of diplomacy" received some rude blows from which, in some respects, it has never recovered. The present editor is not qualified to assess the extent to which the parentage of

6

<https://books.google.at/books?id=q68UAAAQAAJ&pg=PA529&lpg=PA529&dq=gentleman%27s+magazine+june+1814&source=bl&ots=inRTgf0D4M&sig=vKU-us3EqunUzVcMyq8WpoV39tY&hl=fr&sa=X&ei=tCrBVJabO8fraNytgegM&ved=0CCIQ6AEwAA#v=onepage&q=gentleman%27s%20magazine%20june%201814&f=false>

some of the habits observable today should rightly be attributed to the diplomatic brutalities of the Hitler regime, but undoubtedly there has been a growing tendency, since 1933, to supersede the professional diplomat by the creature of the local ideology and to substitute for the discreet exchange of notes, tendentious press conferences and abuse over the air. Whatever the disadvantages of so-called secret diplomacy may have been, can it be claimed that the airing of national dislikes and prejudices in uncontrolled language, whether at the un [United Nations] or over the radio, is less likely to lead to international friction? (...) Can those practices rightly be called “diplomacy”? To these there can surely be only one answer. At any rate, for the purposes of this volume, I am assuming that it is negative: those who are contemplating, or have already embarked upon a diplomatic career can see all too clearly from the daily press with what, in those respects, they will have to contend, and in any case “guidance” as to the methods of dealing with this type of non-diplomacy, if I may coin a word, cannot be prescribed: the response can only be framed by the light of the circumstances and the authority dealing with them (...) A “Guide to Diplomatic Practice” today, so quickly do new diplomatic situations develop, could really be kept up to date if it were possible to bring out a monthly, if not a weekly supplement. What are left of the old canons of diplomacy, are continuously subject to change, both deliberate and unconscious. Increasing questioning and criticism in parliament and press; a growing tendency for ministers dealing with foreign affairs to travel about the world and take into their own hands consultations which a few decades back could, and would, have been conducted by the heads of the diplomatic missions concerned; the vastly increased speed and facility of communication between the Foreign Office and Her Majesty’s Missions abroad; the growing habit of parliamentary and other groups of paying visits to foreign countries – all these tend to undermine the confidence and independence of members of the Foreign Service and in some cases to usurp, in favour of the activities of an amateur hotel and travel agency, time and money formerly, and more usefully, devoted by members of Her Majesty’s Embassies, Legations and Consulates to the cultivation of local contacts » (BLAND/SATOW 1964 : V-VII).

Bland ne fut pas le seul à décrire les changements qui affectaient l’ancien monde diplomatique, et il ne les décrivit pas tous. Dans *Democracy and Diplomacy; A Plea for Popular Control*, Arthur Ponsonby souligne combien la généralisation du télégraphe a

transformé les relations internationales, avec pour résultat une plus grande centralisation des pouvoirs et donc un plus grand contrôle du gouvernement. Ces développements nécessitaient, d'après lui, une concentration et une simplification des négociations sous la forme d'un conseil où siègeraient des représentants de chaque pays européen, auquel seraient soumis les cas de conflits et qui aurait tout pouvoir pour les régler. Ponsonby voyait en outre d'autres problèmes dans la pratique de la diplomatie à cette époque :

« In this sort of atmosphere nations become inanimate chessmen, diplomacy becomes a highly specialized game, and, while secrecy and intrigue are prevalent, guiding principles are obscured or lost sight of. The exclusive and surreptitious character of our intercourse with foreign nations, due to the unrestricted powers of the Foreign Secretary, is further accentuated by the aristocratic and unrepresentative nature of the instrument through which he works, and the medium through which all communications reach him (...) A small number of men, associating only with others of their own class, and carrying on their intercourse in whispers, cannot fail to have a distorted perspective, a narrow vision, and a false sense of proportions. A tradition of intrigues has been carried down from the Middle Ages, but it is not only out of place, but positively dangerous, in the twentieth century » (PONSONBY 1915 : 61-67).

A la place de ces hommes à la perspective étroite, Ponsonby recommande des diplomates pourvus « of a constant sense that they are the servants of a people, not the puppets of court, or even the tools of a government » (PONSONBY 1915 : 61-67).

Il est intéressant de constater combien ces deux extraits montrent deux points de vue antagonistes sur la nature du professionnalisme et sur le rapport entre la représentation et les peuples : Bland déplore que la diplomatie ait perdu sa qualité noble et surélevée par rapport au commun des mortels ainsi que le manque de finesse et de discrétion des diplomates, tandis que Ponsonby regrette au contraire qu'elle ne soit le fait que d'une petite élite mal informée et peu à même de défendre les intérêts réels de la nation. Néanmoins, les deux auteurs partagent le souhait de voir changer la situation de la diplomatie. En réalité, ils ne faisaient que relayer des questions qui faisaient rage depuis déjà des siècles, la plus importante étant le caractère secret de l'activité diplomatique et la difficulté d'obtenir des informations des diplomates. En 1914, trois mois avant le début de la Première Guerre mondiale, la Commission du Budget du Reichstag lança un appel pour la transformation du service diplomatique allemand. Aux Etats-Unis, le Mouvement

progressiste souhaite une réforme du service des Affaires étrangères, mais n'arrivera pas à ses fins avant la Deuxième Guerre mondiale et la Guerre froide. En décembre 1914, peu de temps après le début de la guerre, Austen Chamberlain, une figure de proue dans l'opposition conservatrice qui devint dix ans plus tard secrétaire des affaires étrangères, pressa Edward Acland, sous-secrétaire des affaires étrangères, de publier des documents prouvant combien la Grande-Bretagne avait tenté de maintenir la paix avec l'Allemagne :

« I am deeply impressed by our undeserved good fortune in carrying our people so unanimously with us. There had been nothing beforehand in official publications to make known to them the danger that we ran or to prepare them for the discharge of our responsibilities and the defense of our interests. Those who knew most were silent (...) Now is the time (...) to form an enlightened public opinion which will support the Government through whatever sacrifices are needed in the weary months of war and will uphold them in insisting upon stable terms of peace. Now is our opportunity to lay the foundations in the minds of the public of a wise, responsible, and consistent foreign policy after the war is finished. » (DUTTON 1985 : 116)

Il est donc très clair que les pratiques diplomatiques établies étaient sujettes à de nombreuses critiques au début du vingtième siècle, et ce dans bon nombre d'états. Certains souhaitaient la disparition complète de l'ancien ordre diplomatique, tandis que d'autres le défendaient contre le changement, comme notamment Harold Nicolson, pour qui la référence absolue, le meilleur ouvrage jamais écrit en matière de diplomatie était *De la manière de négocier avec les souverains*, publié par Caillères en 1716. D'autres sortes de critiques, assez fréquentes dans la société du début du vingtième-siècle, concernaient l'origine sociale ou même la couleur de peau des diplomates. En Grande-Bretagne, Theo Russell s'offusqua par exemple en 1918 que non seulement des hommes qui n'avaient pas fréquenté l'enseignement public, mais aussi des Juifs, des hommes de couleur et des infidèles pussent devenir diplomates (voir SHARP 2005 : 77). Aux Etats-Unis, les opinions sociales et raciales des diplomates américains étaient conditionnées par le groupe social dont ils étaient issus : les WASP ou White Anglo-Saxon protestants de la côte Est (voir WEIL 1978 : 60).

Beaucoup de diplomates commencèrent à comprendre la nécessité de partager davantage leurs informations et de s'ouvrir à des audiences plus vastes. Philip de Lothian, ambassadeur britannique à Washington de 1939 à 1941, déclara notamment qu'il faisait

partie des devoirs d'un ambassadeur d'expliquer au public du pays où il est en poste ce que ses compatriotes pensent à propos des questions d'intérêt commun. Pour les questions économiques également, il était attendu que les diplomates fassent preuve de transparence et donnent des conseils sur la conduite commerciale à adopter, et cette responsabilité leur incombait en particulier en période de crise. Ils étaient aidés en cela par les consuls.

Un début de siècle mouvementé et des diplomates impuissants face aux militaires

La diplomatie et les diplomates ne jouèrent qu'un rôle secondaire dans la formidable montée des tensions qui aboutit à l'éclatement de la Première Guerre mondiale en 1914. Les considérations militaires passaient au premier plan, et plutôt que les diplomates, c'étaient les souverains et leurs conseillers qui s'occupaient de l'arbitrage au cours des différentes crises qui jalonnèrent les quelques quinze années du début du vingtième siècle : guerre russo-japonaise en 1905, première crise marocaine de 1905 à 1906, crise bosniaque de 1908 à 1909, etc. Leur arbitrage fut par ailleurs un échec, dans la mesure où ils étaient peu capables de prendre en compte les différences de politique et d'attitudes. En effet, de grandes différences régnaient entre les différents états. Le républicanisme des Français et des Américains contrastait avec les grandes monarchies autocratiques. De plus, les élites allemande, autrichienne, russe et japonaise notamment voyaient la guerre comme un moyen d'imposer leur politique, alors celles de Grande-Bretagne et des Etats-Unis tentaient autant que possible d'éviter le recours à la guerre, si ce n'était comme moyen d'expansion impérialiste, comme dans le cas de la Guerre américano-espagnole de 1898. De plus, les alliances, une technique utilisée depuis des années par les diplomates pour renforcer la position nationale, bien qu'elles entravassent la liberté d'action des états-membres en raison de leurs intérêts différents, n'eurent que peu de succès en ce début de siècle en raison des tensions grandissantes et du manque de confiance qui tendait à se généraliser. Les quelques alliances présentes, néanmoins, n'aidèrent pas à éviter la guerre. L'Allemagne et l'Autriche notamment furent incapables de se retenir l'une l'autre dans les remous provoqués par l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, et la logique des alliances les obligea à des actions hautement dommageables. Bien que les diplomates ne tinssent qu'un rôle secondaire, ils attisèrent plutôt le conflit qu'ils ne l'apaisèrent. Les diplomates autrichiens, de culture très aristocratique, étaient peu adeptes du compromis, en particulier à l'adresse des Slaves du sud qu'ils considéraient

généralement avec le plus grand mépris. De plus, des décideurs militaires jouèrent un rôle-clé en poussant au conflit avec la Serbie (voir GODSEY 1998 : 43-66).

La Première Guerre Mondiale – une diplomatie égoïste et à courte vue

Une fois la guerre commencée, la diplomatie servit à nouveau des buts de nature géopolitique. Des puissances de second rang, comme la Bulgarie, l'Italie et la Roumanie joignirent le conflit, respectivement en 1915, 1915 et en 1916, non pas pour répondre à un idéal ou défendre leurs intérêts directs, mais plutôt dans une tentative d'en tirer des avantages, qui consistaient presque toujours en un gain de territoires. Ces territoires n'étaient pas forcément étendus, mais leur acquisition jouait un grand rôle dans l'honneur national, le nationalisme étant à cette période exacerbé. Par exemple les Italiens reçurent et acceptèrent des territoires autrichiens par le biais du Pacte de Londres en 1915, l'Allemagne promit aux Bulgares la Macédoine et une grande partie de Thrace et la Roumanie chercha à obtenir, avec succès, la Transylvanie, en se joignant aux Alliés (voir RENZI 1988 : 28). Les intérêts nationaux des Etats-Unis, par contre, ne consistaient pas en l'acquisition de nouveaux territoires mais en la liberté d'échange et de commerce mondiale, également par la voie maritime. Ils joignirent le conflit en 1917 lorsque les Allemands lâchèrent une flotte d'ampleur qui menaçait la libre circulation de leurs bateaux de commerce. Certaines autres puissances, comme les Pays-Bas et le Danemark, qui se sentaient déjà suffisamment mises à mal par la guerre au niveau commercial, optèrent pour la neutralité. Ils durent faire usage d'une diplomatie très prudente, considérant à tout moment la situation militaire et le risque d'invasion en plus de leurs intérêts économiques.

La fin de la Guerre et le Traité de Versailles – Wilson s'élève contre la diplomatie secrète

La fin de la Première Guerre mondiale fut consacrée par le Traité de Versailles, qui déclencha beaucoup d'insatisfaction, d'une part venant des pays vaincus, déçus que leurs objectifs n'aient pas été atteints, mais aussi de certains pays victorieux, comme l'Italie, et d'autre part de commentateurs extérieurs, qui s'en servirent pour alimenter une critique générale de la diplomatie et des relations internationales qui avait vu le jour déjà pendant la guerre. Leur argument principal était que les peuples belligérants étaient pacifiques, mais qu'ils avaient été manipulés par leurs gouvernements, leurs ministres des affaires étrangères et leurs diplomates et contraints de participer à une guerre qu'ils ne voulaient pas. Un exemple de cette critique émane de Sir John Simon, pacifiste qui démissionna du gouvernement britannique suite à l'introduction de la conscription militaire :

« The schemes of the German conquest, which most undoubtedly inspired the German government, are being knocked out on the head, and all that remains is that the German people should realize that they have been worshipping the wrong god. When that happens, the war must be ended of course by negotiations. All the blather about unconditional surrender is nonsensical. » (DUTTON 1975 : 79)

Cette critique déboucha à la fin de la guerre sur un élan de pacifisme et une opposition à la diplomatie, en particulier la diplomatie secrète, rendue responsable de tous les maux par les critiques. Le Président américain Woodrow Wilson lui-même attaqua la diplomatie secrète dans ses Quatorze Points du 8 janvier 1918. Le premier point fait la promotion des « traités de paix ouverts, auxquels on a librement abouti, après lesquels il n’y aura ni action ou décision internationale privée d’aucune nature, mais une diplomatie franche et transparente ». Un mois plus tard, il tint un discours devant le Congrès américain au cours duquel il appela à arrêter toute forme de diplomatie secrète, selon lui source d’accords mal calculés et de promesses irréfléchies et d’alliances confuses en Europe. Par ailleurs, plusieurs historiens, comme par exemple Sidney Fay, déclarèrent la diplomatie secrète comme cause principale de la guerre. En Russie, la diplomatie secrète et les traités qu’elle avait engendrés et qui continuaient à lier la Russie furent également dénoncés par les communistes à partir de leur prise de pouvoir en 1917. La diplomatie ouverte eut aussi à essuyer bon nombre de critiques à la fin de la guerre. L’ambiance générale étant au nationalisme, les diplomates apparaissaient comme des traîtres potentiels et leur cosmopolitisme était mal vu. On les soupçonnait de fourberie, de flatterie, de complaisance exagérée. L’ampleur des réparations financières exigées de l’Allemagne par les pays vainqueurs déclencha également de nombreuses critiques dans les années 1920 et 1930, non seulement en Allemagne mais aussi ailleurs. Les modalités du Traité de Versailles à l’égard de l’Allemagne avaient comme principale raison la volonté d’éviter qu’elle n’attaque à nouveau, et ainsi d’assurer une sorte de sécurité collective, garantie également par les limitations imposées aux Allemands concernant leurs effectifs militaires, l’obligation d’accepter une zone démilitarisée et l’occupation des régions frontalières de la France et de la Belgique.

La création de la Société des Nations

Le retour de la paix après la Première Guerre mondiale fut également consacré par la fondation de la Société des Nations en 1919 et par une série d’accords destinés à prévenir les conflits futurs. Les accords de Locarno, signés en 1925, garantissaient une sécurité

collective en Europe et fixaient les frontières de l'Allemagne. Le Pacte Briand-Kellog, signé en 1928, condamne le recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux. Enfin, un pacte de non-agression est signé en 1933 à Rio de Janeiro qui condamne les guerres d'agression et les gains territoriaux qui en résultent et oblige les signataires à régler leurs différends par des moyens pacifiques.

Aspirations à la souveraineté – une diplomatie parfois tâtonnante pour obtenir l'indépendance

Pendant la guerre, les combattants avaient souvent cherché l'assistance de peuples qui n'étaient pas souverains mais qui s'opposaient aux grandes puissances, tels que les nationalistes tchèques, irlandais ou encore polonais. Une fois la guerre terminée, des alliances avec ces peuples étaient toujours recherchées par certaines grandes puissances, et des diplomates étaient échangés, la plupart du temps officieusement. En retour, ces peuples négociaient leur souveraineté, mais rencontraient souvent des difficultés à faire accepter leur point de vue et leurs intérêts. Les diplomates capables de se charger de ce genre de mission étaient difficiles à trouver. John Chartres, par exemple, un ancien fonctionnaire britannique d'origine irlandaise, fut engagé comme second secrétaire dans la délégation qui devait négocier l'indépendance irlandaise en Allemagne. Son principal atout était son épouse, une irlando-allemande, grâce à qui il trouva un poste à Berlin. Néanmoins, son manque d'expérience et de compréhension profonde de la politique du nouveau gouvernement irlandais le conduisit à l'échec et il fut rappelé dans son pays (voir MURPHY 1995 : 34). Parfois, c'étaient les grandes puissances qui envoyaient des diplomates officiels. En mai 1921, le gouvernement français envoya une délégation officielle à des nationalistes turcs qui tentaient de renverser le gouvernement ottoman. A la tête de cette mission se trouvait Henri Franklin-Bouillon, un politicien certes ambitieux, mais qui n'avait que peu d'expérience de la diplomatie. Il se fit d'abord passer auprès des Turcs pour un reporter et, lorsqu'il fut sûr qu'il serait accueilli favorablement, négocia un accord de paix entre les deux puissances (voir GÜCLÜ : 593-597). C'est ainsi que beaucoup de peuples aspirant à la souveraineté gagnèrent, condition indispensable, la reconnaissance d'autres états : en acceptant ou en entretenant avec eux des relations diplomatiques. D'autres accords, comme le plan Dawes en 1926, le Plan Young en 1929 et le Moratoire Hoover en 1931, avaient pour vocation de garantir la sécurité à venir par des compromis. La mer ne fut pas oubliée, avec les accords de Washington en 1922 et de Londres en 1930, destinés à limiter les armements maritimes. Cet élan de Realpolitik faisait écho aux courants idéalistes des années 1920 et fut incarné notamment par des politiciens

comme Gustave Stresemann, Ministre des Affaires étrangères allemand de 1923 à 1929 (voir WRIGHT 2002 : 74).

Le prosélytisme idéologique et ses conséquences sur la diplomatie – les Soviétiques et les Italiens

Néanmoins, certaines grandes puissances ne voyaient à cette époque le compromis que comme une faiblesse, et la paix n'était pour eux qu'un moyen d'imposer leurs vues plus efficacement. Les Soviétiques étaient par exemple persuadés que le communisme était un besoin absolu et qu'il était nécessaire de l'implanter dans le monde entier. Ils vivaient dans la conviction que la Russie avait été choisie pour transformer le monde. Cette croyance fut incarnée par le Komintern, ou Communiste internationale, créé en 1919, qui profita des remous de l'après-guerre pour encourager la révolution, notamment en Allemagne et en Bulgarie. Ces tentatives échouèrent néanmoins, et les Soviétiques durent se contenter d'accepter le nouvel ordre international et de consolider leurs positions au sein de l'état qui devait devenir l'Union soviétique. Ce nouvel état développa malgré tout bientôt des liens diplomatiques avec des états capitalistes. En mars 1921 notamment, au grand dam de Winston Churchill, qui était un fervent anticommuniste, un traité commercial anglo-soviétique fut signé, l'intérêt des soviétiques étant d'en tirer une reconnaissance en tant qu'état souverain. En 1923, les Soviétiques voulurent provoquer une guerre avec l'Allemagne dans l'espoir d'y déclencher une révolution procommuniste. Ils essayèrent de gagner la Pologne et les pays baltes, dont les territoires le séparaient de l'Allemagne, à leur cause, mais le diplomate qu'ils envoyèrent en Pologne, notamment, échoua à obtenir de la sympathie pour ce projet. De plus, ils faillirent également à provoquer une révolution communiste en Allemagne. Les relations des Soviétiques avec les Britanniques connaissaient leur lot de hauts et de bas, selon que le gouvernement de ces derniers était au Parti travailliste ou au Parti conservateur. En 1924, les travaillistes négocièrent un accord commercial avec les Soviétiques, mais trois ans plus tard, les conservateurs brisèrent cet accord et interrompirent les relations diplomatiques.

Il est clair que les peuples fraîchement sortis d'une révolution et encore sous l'emprise d'une idéologie exaltée ne sont dans l'attitude optimale pour pratiquer la diplomatie et faire des compromis. Cela avait été le cas après la Révolution française, ce fut le cas après 1917 en Russie, et ce fut également le cas des puissances fascistes, l'Italie et l'Allemagne, dont le but n'était autre que d'imposer leurs positions par la force brute, généralement à travers une personne bien précise décidée à briser les règles. En Italie, ce fut le romancier

et aventurier Gabriele D'Annunzio qui donna le coup d'envoi, en prenant par la force la ville de Fiume, aujourd'hui Rijeka, sujet de conflit depuis longtemps entre l'Italie et la Yougoslavie. Sa victoire fut de courte durée : il voulut offrir la ville à Rome, qui la refusa, déclara par conséquent la guerre à l'Italie, mais dut se rendre en 1920 devant la marine italienne. Benito Mussolini fut influencé par D'Annunzio et prit le pouvoir en 1922.

Négociateur avec le totalitarisme – la diplomatie qui marche sur des œufs

Dans les années 1920 et 1930, le problème principal qui se posait aux autres puissances était la réponse qu'elles devaient donner aux régimes totalitaires. Les diplomates avaient souvent des vues personnelles et ne savaient comment les conjuguer avec la politique qu'ils étaient chargés de défendre ou de représenter. Ils devaient chercher le juste milieu entre ce qu'ils pouvaient accepter pour eux-mêmes avec leurs convictions et ce qu'ils devaient témoigner de respect aux états qu'ils visitaient. Certains trouvèrent ces régimes si atroces qu'ils mirent tout en œuvre pour limiter les échanges. Ce fut le cas de l'Américain William Dodd, ambassadeur à Berlin de 1933 à 1937, qui essaya d'échapper à une rencontre avec Hitler en 1934 et qui refusa d'assister à des festivités nazies à Nuremberg, sous prétexte qu'elles n'étaient le fait que d'un seul parti qui ne saurait représenter l'état dans son entièreté. Bien que cette attitude fut idéologiquement louable, Dodd commettait un impair dans la mesure où son refus de voir que le parti national-socialiste et le gouvernement allemand étaient de plus en plus inextricablement liés ne le mena nulle part. Il essaya d'attirer l'attention de Roosevelt sur la menace qui grandissait en Allemagne, mais les Etats-Unis étaient alors coincés dans une politique isolationniste qui les empêcha d'agir. Dodd, qui éveillait de plus en plus la critique en Allemagne, fut rappelé par Roosevelt en 1937. Son successeur, Hugh Wilson, qui avait fait sa carrière aux affaires étrangères, arriva en Allemagne avec la ferme intention d'améliorer les relations : il loua Hitler, ne retint rien de critiquer les affaires intérieures allemandes et applaudit à l'Anschluss et à l'annexion des Sudètes en 1938. Néanmoins, ces derniers événements rendirent Hitler antipathique à l'opinion publique américaine, et bientôt l'ambassadeur américain fut rappelé en raison de la Nuit de Cristal du 9 novembre 1938. L'écart d'attitude entre Dodd et Wilson illustre bien deux attitudes antagonistes présentes en diplomatie, dont aucune ne porta de fruits en l'occurrence. Même les flatteries de Wilson ne désamorçèrent par l'hostilité des nazis à l'égard de l'Amérique, qu'ils considéraient comme une nation déracinée et en proie à un consumérisme exacerbé. De plus, aucun des deux diplomates n'aida à améliorer le sort des Allemands qui rejetaient le parti d'Hitler. Même

le rappel de Wilson fut interprété par les Allemands comme une marque d'indifférence de l'Amérique du comportement des nazis à l'égard des Juifs (voir MAYERS 2009 : 50-68).

La diplomatie par les régimes totalitaires

Naturellement, la diplomatie allemande se retrouva également profondément affectée par le régime nazi. Si les diplomates professionnels et modérés de la vieille école et les diplomates engagés idéologiquement convaincus par Hitler se partageaient plus ou moins équitablement le tableau, le gouvernement pour lequel ils travaillaient n'avait que peu d'intérêt pour le compromis et était plutôt un fervent adepte de l'agressivité. Seulement un diplomate de haut-rang, l'ambassadeur de l'Allemagne à Washington, le Comte Friedrich von Prittwitz démissionna pour protester contre l'ascension d'Hitler. La situation était semblable dans l'Italie de Mussolini, où les diplomates étaient constitués d'une part de professionnels et d'autre part de membres du Parti fasciste. Ils étaient de plus priés d'adhérer à l'antilibéralisme de Mussolini ainsi qu'à son mépris pour l'Angleterre et la France, ce qui joua des tours, entre autres, à Dino Grandi, ambassadeur à Londres à partir de 1932, qui se montra incapable d'évaluer correctement la puissance des Anglais ou d'obtenir leur coopération. Mussolini faillit également à écouter les conseils de ses diplomates concernant une alliance avec Hitler, et partit en guerre contre la France et la Grande-Bretagne en 1940, pour être battu en 1943. De son côté, le Japon était gouverné par un régime autoritaire dominé par les forces militaires, ce qui affectait bien sûr également son service diplomatique. Le Lieutenant Hiroshi Oshima, militaire de formation, était le diplomate le plus en vue de cette période : il fut notamment ambassadeur à Berlin de 1938 à 1939 et de 1941 à 1945, où il négocia le Pacte anti-Komintern et le Pacte tripartite. Sa correspondance fut toutefois interceptée par les Alliés qui la retournèrent contre lui au Tribunal militaire international pour l'Extrême-Orient, où il fut condamné à l'emprisonnement à vie. Il obtint néanmoins la libération conditionnelle en 1955. Inversement, un autre diplomate japonais, Shigeru Yoshida, actif en tant qu'ambassadeur à Rome de 1930 à 1932 et à Londres de 1936 à 1938, déplut à son gouvernement en raison de son goût pour la conciliation et de ses opinions en faveur de la reddition début 1945. Il devint ministre des affaires étrangères en octobre 1945 et Premier Ministre de 1946 à 1954. En Espagne, une tentative de coup d'état déclencha la Guerre d'Espagne, qui dura de 1936 à 1939 et opposa les Républicains, fidèles au gouvernement établi, et les nationalistes, menés par Franco. Bien que la plupart des états étrangers soutinssent les Républicains, les deux camps avaient des représentants pratiquement partout. La Grande-Bretagne était également du côté des Républicains, jusqu'à ce que le Duc d'Albe, un

éminent partisan de Franco qui avait de nombreuses relations dans l'élite anglaise, ne devint ambassadeur en 1938, date à laquelle la Grande-Bretagne dut reconnaître également les nationalistes. Le but principal des diplomates des deux camps était d'obtenir de l'étranger des armes pour défendre leur cause.

En ces temps de régimes totalitaires, la diplomatie était moins utilisée pour trouver un point d'entente que pour servir ses propres intérêts. Comme elle était assurée la plupart du temps par des membres du parti ou des militaires, elle manquait cruellement de professionnalisme et la vision à très court terme prévalait. C'est ainsi que les Soviétiques virent la montée d'Hitler dans les années 1930 comme un moyen de servir leurs intérêts, croyant y voir l'arrivée d'une révolution prolétaire, et la considérèrent avec bienveillance. Néanmoins, cette approche allait à l'encontre de l'idée de sécurité collective et se basait sur une incompréhension profonde de ce qui se passait en Allemagne, sans parler de l'opposition d'Hitler au communisme (voir HASLAM 2006 : 648-649). En effet, bien que Trotski eût été pleinement satisfait de restreindre le communisme à l'Union soviétique seule, la politique étrangère de Staline était caractérisée par la volonté de l'étendre dans le monde entier. Comme il ne faisait que peu confiance aux ministres étrangers, il utilisait de nombreux moyens subversifs pour obtenir des informations, tels que des espions, des agents et des institutions secrètes. Dans ce climat de méfiance, la Grande-Bretagne cessèrent toute relations avec l'Union soviétique en 1927, et furent suivies trois ans plus tard par la France, choquée d'apprendre que les Soviétiques avaient tenté de recruter des communistes français pour espionner l'armée française et obtenir des informations sur leurs effectifs (HASLAM 2006 : 637-642).

La méfiance de l'Union soviétique était tout naturellement ciblée sur les pays occidentaux, en particulier la Grande-Bretagne qui était considérée comme profondément anticommuniste. En mai 1941, Rudolf Hess, un député d'Hitler, s'envola pour Londres dans le but de régler les différends anglo-allemands. Cette mission se solda par un échec, mais Staline y vit une tentative de négociation destinée à isoler l'Union soviétique sur la scène internationale. De plus, cette dernière, qui avait été reconnue comme état indépendant par les Etats-Unis en 1933 lorsqu'un président démocrate avait enfin succédé à une longue série de républicains, n'eut de cesse d'envoyer des espions pour essayer d'obtenir les secrets nucléaires anglais et américains, bien que de 1941 et 1945 les Etats-Unis et l'Union soviétique fussent alliés (voir HAYNES-KLEHR-VASSILIEV 2009 : 99-104).

Un rejet général de l'ordre diplomatique établi

Si la diplomatie conventionnelle fut tant ébranlée dans la première moitié du vingtième siècle, ce n'est pas tant à cause des problèmes posés par les puissances fascistes ou communistes qu'à cause de la tendance, partagée par beaucoup de nouveaux régimes, de proposer de nouvelles méthodes ou d'émettre de nouvelles exigences, plutôt que de se conformer à l'ordre diplomatique établi. Le vieil ordre diplomatique paraissait trop anachronique et lié à la notion de démocratie libérale, considérée comme redondante et faible en cette époque d'activisme et d'engagement politique extrême. La caractérisation hostile de cet ordre diplomatique conventionnel était directement liée à une critique de la notion d'état telle que conventionnellement admise et de la façon qu'avaient ces états de concevoir les relations internationales. Une des conséquences de cet éloignement par rapport à la diplomatie conventionnelle résidait dans une utilisation de plus en plus répandue d'agents officieux et dans une habitude grandissante de tisser des liens avec des groupements étrangers sympathisants car partageant les mêmes convictions politiques, qu'il s'agît de simple coopération ou de tentatives d'espionnage, comme ce fut le cas lorsque les Soviétiques contactèrent des communistes français au début des années 1930 pour obtenir des informations sur les effectifs militaires. Une autre dynamique à l'œuvre au vingtième siècle consistait en la prolongation d'un état mondial qui s'était mis en place un siècle plus tôt, avec l'adaptation forcée du Vieux Monde aux nouveaux états du Nouveau Monde, la montée du nationalisme en Europe et le besoin de mettre les puissances extra européennes au diapason de l'Europe. Le nationalisme déboucha sur les Guerres mondiales, et le chaos et les divisions idéologiques dans lesquels l'Europe se trouvait fit que certaines puissances européennes, soucieuses au dix-neuvième siècle de s'adapter aux normes occidentales, ne le désiraient désormais plus et les rejetaient totalement ou en partie. Le nationalisme s'exacerba par conséquent encore davantage de tous côtés, et bien des diplomates virent leur carrière compromise ou interrompue et furent obligés de vivre en exil, souvent parce qu'ils s'opposaient aux politiques nationalistes extravagantes dont les intérêts nationaux avaient été affublés dans un but démagogique. L'opposition-type dans ce contexte se jouait donc entre les diplomates professionnels et leurs méthodes réalistes et bien informées d'une part, et le pouvoir grandissant des états, leur propagande, leur populisme et leurs idéologies d'autre part.

Enfin l'avion et le téléphone - la diplomatie transfigurée par les nouvelles technologies

La diplomatie du vingtième siècle fut également beaucoup influencée par l'essor technologique dans le domaine des communications, avec le télégramme envoyé par radio, mais surtout dans le domaine des transports, avec l'invention puis la banalisation de l'aviation. Cette dernière eut notamment un impact important sur la diplomatie outre-Atlantique, car l'unique alternative jusque-là avait été le transport par bateau, dont la lenteur avait presque toujours découragé les chefs d'état. Une exception notable fut Woodrow Wilson, qui vogua vers la France en 1919, emportant une importante délégation avec lui et profitant de la longueur du trajet pour se préparer. C'est aussi le moyen par lequel Harry Truman se déplaça jusqu'à la conférence de Potsdam en 1945. En Europe, à l'exception de Staline qui refusait de prendre l'avion, le transport aérien incita les chefs d'état anglais ou scandinaves à se déplacer davantage, les autres le faisant déjà depuis l'apparition du chemin de fer. La conséquence directe de l'essor des transports fut que les chefs d'état ou les ministres commencèrent à se déplacer sur de plus longues distances, remplissant des missions qu'ils auraient confiées autrefois à des diplomates. Ainsi, lorsque Mussolini proposa de constituer un Directoire européen reposant sur un pacte entre la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et l'Italie et destiné à apporter des corrections au Traité de Versailles de 1919, le ministre des affaires étrangères roumain, Nicolae Titulescu, se déplaça personnellement au nom de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie pour tenter de convaincre la France et l'Angleterre de ne pas adhérer à ce pacte. La France avait déjà décidé de le rejeter, mais l'affaire illustre bien combien les affaires importantes furent confiées de plus en plus souvent aux très haut-placés plutôt qu'à de simples diplomates. Ces derniers, toutefois, pouvaient se montrer critiques envers la situation internationale. Un diplomate italien, Daniele Varè, écrivit au retour d'une visite à Berlin en 1932 :

« If professional diplomats cannot settle them in unhurried, unadvertised "conversations", the world's international problems cannot be solved merely by getting a few politicians to meet round a green table... yet the illusion that "a conference" is a panacea for all the world's troubles still persisted in 1932. And meanwhile, in Germany and elsewhere, young men of university education had to beg from foreigners in the Unter den Linden » (VARE 1938 : 425).

Les grands manquements et les petites réussites de la Société des Nations

La Société des Nations, fondée en 1919 par le président américain Woodrow Wilson, fut d'emblée affaiblie, car ce dernier ne sut pas convaincre le Sénat, qui poursuivait une politique très isolationniste vis-à-vis de l'Europe, d'y adhérer. Les Soviétiques, quant à eux, ne rejoignirent la Société des Nations que dans les années 1930. Une autre faiblesse résidait dans le refus des Anglais et des Américains d'assister la France au cas où elle serait attaquée, ce qui rendit celle-ci hostile à la réinsertion de l'Allemagne dans la politique internationale. La Société des Nations eut néanmoins le mérite de servir de table ronde autour de laquelle les puissances, même les plus faibles, pouvaient se retrouver pour débattre avec la garantie d'être entendues. Elle servit aussi à départager les colonies et les territoires allemands et turcs entre les vainqueurs de la Première Guerre mondiale. Ces territoires furent alors placés sous l'administration de la Société des Nations, un statut qui était vu comme une alternative à la colonisation et considéré comme transitoire avant l'indépendance. Ces promesses d'indépendance donnèrent naissance, dans les territoires concernés, à des organes diplomatiques chargés de la faciliter, tels que l'Agence juive pour la Palestine, créée en 1929 (voir CALLAHAN 1999 : 85). La Société des Nations joua également le rôle de précurseur de la diplomatie moderne dans la mesure où elle chercha à réunir les puissances autour de sujets comme le désarmement, le contrôle des drogues et le commerce des esclaves. L'Éthiopie, par exemple, ne fut autorisée à la rejoindre que lorsqu'elle renonça à l'esclavage en 1923. L'Allemagne, quant à elle, rejoignit la Société des Nations en 1926 suite au Traité de Locarno. Des accords majeurs furent signés concernant le contrôle des drogues en 1925 et 1931. Un département fut ouvert, destiné à protéger les minorités, et l'Organisation internationale du Travail fut inaugurée en 1919, avec pour but, entre autres, de réguler la migration. Le Comité financier, en revanche, se montra incapable de gérer efficacement les questions touchant à la finance internationale. En quelques mots, la Société des Nations représentait un nouveau et meilleur ordre diplomatique, et l'abondance des institutions intergouvernementales annexes n'est pas sans rappeler la situation qui suivit la Seconde Guerre mondiale.

Néanmoins, les années qui suivirent la crise économique de 1929 virent la pression internationale s'accroître et les faiblesses de la Société des Nations devinrent de plus en plus visibles. Tandis que la France, insatisfaite, tentait de créer un système d'alliances séparé, il devint évident que les politiciens n'avaient pas assez profité de la paix des années 1920 pour promouvoir davantage la coopération internationale. La compétition interétatique fut accentuée par les problèmes économiques. Dans les années 1930, la

Société des Nations se montra de plus incapable de réagir efficacement à l'agression perpétrée par les puissances de l'Axe, notamment lors de l'invasion de la Mandchourie par le Japon en 1931 et celle de l'Abyssinie par l'Italie en 1935. L'article 10 de la Convention de la Société des Nations, stipulant que :

« Les membres de la Société s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique présente de tous les membres de la Société. En cas d'agression, de menace ou de danger d'agression, le Conseil avise aux moyens d'assurer l'exécution de cette obligation. »

et l'article 16, selon lequel des sanctions économiques, sociales et si possibles militaires étaient à prendre contre tout état agresseur, ne furent pas mis en application. L'Italie fut bien considérée comme coupable d'agression en 1935, mais les mesures qui auraient pu être prises à son encontre furent déjouées par la France. La Société des Nations fut en réalité affaiblie et discréditée par son incapacité à agir et à mettre en œuvre la Convention qu'elle avait pour fondement. Ce manque de confiance en soi découlait probablement, en premier lieu, du refus des Etats-Unis de la rejoindre. Les puissances préféraient se concentrer sur leurs problèmes individuels et évitaient ce qu'ils considéraient comme de la dispersion : concentrer leur énergie sur des problèmes considérés à tort comme peu importants, tels que l'Abyssinie et la Guerre civile espagnole. Ce problème fut accentué par des diplomates comme Sir Francis Lindley, l'ambassadeur britannique à Tokyo, qui prônait la prudence et déconseillait à son gouvernement de soutenir la Société des Nations dans la mise en œuvre de sanctions contre l'invasion japonaise en Mandchourie (voir NISH 1986 : 9-19).

La Société des Nations fut également affaiblie par la façon dont certains états la quittèrent sans conséquences, comme le Japon et l'Allemagne respectivement en 1933 et 1934. Lors de la Guerre civile espagnole, la République, qui avait placé toute sa confiance en la Société des Nations, lui lança un appel à l'aide contre Franco, sans résultat. L'Union soviétique en fut expulsée en 1939 parce qu'elle avait envahi la Finlande, mais encore une fois aucune sanction ne fut prise. Cette invasion de la Finlande avait été prévue dans le Traité de non-agression germano-soviétique, conclu entre Molotov et Ribbentrop, où chacun des deux états allouait à l'autre des possibilités d'expansion, naturellement aux dépens de leurs voisins. Ce genre de diplomatie bilatérale était exactement ce que la Société des Nations avait essayé d'éviter dans un but de préservation de la sécurité collective. Cet échec s'était déjà dessiné antérieurement dans son incapacité à contrer les

tentatives expansionnistes de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon, malgré une certaine bonne volonté : un pacte anglo-soviétique de 1935 avait tenté d'empêcher le réarmement allemand, et un autre, le Pacte Hoare-Laval, une tentative française de tempérer l'expansionnisme de Mussolini en Ethiopie (voir MALLETT 2003 : 44). A vrai dire, le nombre de puissances prêtes à tout pour justifier leur expansionnisme, accusant la plupart du temps l'injustice du Traité de Versailles, dépassait le trio Italie-Allemagne-Japon. La Pologne notamment avait pris Vilnius en 1920, força la Lituanie à reconnaître que Vilnius ne lui appartenait plus en 1938, puis saisit d'autres territoires en Tchécoslovaquie la même année. Le Japon, quant à lui, se justifiait en citant la conduite de l'Occident dans les siècles précédents.

L'échec de la Société de Nations fut suivi par la Seconde Guerre mondiale et par l'interruption de relations diplomatiques. A la différence de la Première Guerre, elle se joua intensément sur les plans aérien et maritime, et ce dès le début, causant des dommages importants aux infrastructures diplomatiques et aux personnes qui y travaillaient. Des ambassades, des consulats et des résidences furent bombardées et des diplomates furent tués, à une telle échelle que rien de la sorte n'avait été vu dans aucune guerre auparavant. Déjà en 1937, les violences résultant de l'invasion de la Chine par le Japon avaient causé le mitraillage au sol d'une voiture transportant l'ambassadeur de Grande-Bretagne en Chine, Sir Hughe Knatchbull-Hugessen, causant à ce dernier des blessures graves. L'échec de la Société des Nations est consacré par Vi Kynin Koo, représentant de la Chine, qui en 1942 lança un appel pour « a central authority with adequate means to enforce peace and prevent international gangsterism... prescribing for observance everywhere the uniform rule of law and the same standard of conduct » (WELLINGTON KOO 2000 : 107-108).

La diplomatie peu diplomatique d'Hitler et ses conséquences

Pendant la guerre, la diplomatie pratiquée par les dictateurs des puissances de l'Axe était extrêmement abrupte. En particulier Hitler, convaincu que le monde devait se plier à sa volonté, n'avait que peu de temps et d'intérêt pour la diplomatie. Néanmoins, il affectionnait les rencontres en petit comité au cours desquelles il ne manquait pas de d'afficher sa puissance et d'accueillir ses interlocuteurs avec toutes sortes de cérémoniaux nazis. Ces rencontres furent pour lui non seulement l'occasion de sceller des alliances et de travailler à la mise en œuvre de sa politique, mais aussi celle de définir les liens qui allaient le lier à son interlocuteur, comme lorsqu'il rencontra Franco à Hendaye en 1940. Il fut par

ailleurs très peu impressionné par ce dernier, qui ne demandait pourtant qu'à coopérer avec l'Allemagne. Les relations que l'Allemagne entretenait avec ses alliés reposaient rarement sur le respect mutuel ou sur l'égalité. Hitler attendait la plupart du temps des chefs d'états alliés qu'ils fissent le déplacement jusqu'à Berlin, comme ce fut le cas de Marshal Antonescu en 1941. D'autre part, il exigeait d'eux qu'ils se conformassent à ses exigences, notamment sur des questions de ressources, de politique antisémite et de troupes militaires. Il obtint aussi que des territoires alliés fussent mis à sa disposition pour des opérations militaires ou même qu'ils fussent déplacés pour favoriser l'Allemagne sur des plans stratégique ou diplomatique. En 1940 par exemple, la Transylvanie fut transférée de la Roumanie à la Hongrie, à laquelle elle avait appartenu avant le Traité de Versailles, et la région de Dobroudja fut transférée de la Roumanie à la Bulgarie. Bien entendu, Hitler ne manqua pas par ces modifications territoriales de susciter l'hostilité parmi les alliés de l'Allemagne, et la colère était d'autant plus grande que ces relocalisations faisaient écho à des tensions territoriales déjà existantes avant la guerre, ce qui fut exploité par Hitler.

Lorsque l'Amérique déclara la guerre à l'Allemagne, le 11 décembre 1941, la plupart des puissances jusque-là restées neutres la suivirent : Cuba, la République dominicaine, Guatemala, Nicaragua et Haïti déclarèrent la guerre le même jour, Honduras et Salvador le lendemain, et Panama, le Mexique et le Brésil, dont l'Allemagne avait attaqué la flotte, entrèrent dans le conflit en 1942. La déclaration de guerre de ces états à l'Allemagne fut un rude coup pour cette dernière, qui avait grandement misé sur l'Amérique latine, par le biais non seulement de la diplomatie mais aussi de l'espionnage. En effet, l'Allemagne avait espéré obtenir le support des communautés germanophones locales, de certains dictateurs locaux, mais voulait aussi affaiblir les Etats-Unis en créant des alliances sur son continent. La politique latino-américaine comportait toutefois des failles importantes : il était peu probable que ces états sympathisassent avec l'Allemagne, vu la crainte des Etats-Unis tout proches, sans compter sur la puissance de la flotte britannique qui entravait sérieusement les mouvements des navires allemands. Cependant, se sentant parfois séduits par le modèle autoritaire allemand, certains états latino-américains retardèrent leur entrée dans le conflit : la Bolivie et la Colombie jusqu'en 1943, l'Equateur, le Paraguay, le Pérou, le Venezuela, le Chili et l'Argentine, ce dernier sans doute l'état le plus sympathisant avec les nazis, en 1945. Aucun de ces états ne joua un rôle déterminant dans la guerre, si ce n'est le Brésil (voir McCANN 1973 : 32). D'autres états firent une entrée tardive dans le conflit, notamment l'Arabie saoudite, l'Egypte et la Turquie en 1945.

Comment les alliances, technique diplomatique de premier plan, affectèrent la Deuxième Guerre mondiale

La raison principale pour laquelle la guerre devient mondiale est l'alliance que conclurent la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'Union soviétique à partir de décembre 1941.

Chaque état dut alors déclarer à la guerre aux puissances qui étaient en guerre avec ses alliés. Ce fut notamment le cas de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, qui déclarèrent la guerre à des puissances alliées d'Hitler qui avaient attaqué l'Union soviétique, ainsi que lorsque cette dernière attaqua le Japon vers la fin de la guerre. Le besoin qu'avaient les Alliés du support militaire soviétique au Japon donna lieu à une intense diplomatie. En particulier la Grande-Bretagne, dont le rôle décisionnel et la puissance semblaient diminués face aux deux géants économiques et militaires dont elle était entourée, les Etats-Unis et l'Union soviétique, tenait à ce que Staline continue la guerre, vu ses succès notamment en Europe de l'Est (voir GLANTZ 2005 : 95-97). En réalité, les Soviétiques jouèrent un rôle très important dans la victoire, à tel point qu'à la conférence de Yalta en 1945, il fut décidé d'autoriser une présence soviétique importante en Mandchourie, ainsi que de leur donner une base navale à Port Arthur. La situation présente certaines analogies avec celle du Congrès de Vienne de 1814-1815 : le vainqueur principal était une puissance océanique, en 1814-1815, la Grande-Bretagne, et en 1945, les Etats-Unis. Le vainqueur souhaitait décider lui-même du sort de l'Europe de l'Est, mais ne pouvait néanmoins pas écarter des négociations la Russie en 1814-1815 ou l'Union soviétique en 1945, tant son aide à défaire Napoléon / Hitler avait été précieuse. L'ordre postnapoléonien donnait aux Russes le contrôle sur la Bessarabie et de la Finlande, et l'ordre post hitlérien donnait aux Soviétiques le contrôle sur la Bessarabie et la Carélie et un grand mot à dire dans la politique finlandaise. En 1814-1815, la Russie joua un rôle important dans la détermination du Royaume de Saxe, malgré l'opposition de l'Autriche, de la Grande-Bretagne et de la France, tout comme l'Union soviétique dans celle de l'est de l'Allemagne en 1945. Néanmoins, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la conviction prévalait qu'il fallait créer un ordre international moins dangereux, d'où la création des Nations unies et la décision de laisser aux peuples conquis par l'Allemagne, notamment aux Polonais, le droit à l'autodétermination.

La préparation de l'après-guerre

Pour les Alliés, l'ordre mondial sur lequel déboucherait la guerre fut une grande question, non seulement à la fin de celle-ci, mais tout au long. A la conférence de Téhéran de décembre 1943, les chefs de gouvernements alliés eurent des discussions houleuses

concernant le futur des empires coloniaux européens. Roosevelt était opposé à la colonisation, sauf à la sienne dans le Pacifique, et se montrait plutôt en faveur d'un système d'administration transitoire et préparatoire à l'indépendance, comme quinze ans plus tôt avec la Société des Nations. Bien qu'il fût disposé à donner à Staline l'est de l'Europe et la Mandchourie, Roosevelt se montra intransigeant avec les Britanniques, qu'il entrava dans leur tentative d'accroître leur influence en Ethiopie. Il voulut également contraindre Churchill à rendre Hong Kong à la Chine, disant qu'il était temps pour la Grande-Bretagne de s'adapter à une nouvelle période historique et de tourner le dos à « 400 years of acquisitive blood in your veins » (voir LOUIS 1978 : 101). Roosevelt était également opposé à l'impérialisme français et hollandais en Asie. Malgré la pression pour la décolonisation qui pesait sur leurs épaules, la Grande-Bretagne et la France convoitaient toujours des territoires supplémentaires : la Libye, jusque-là colonie italienne, et pour la Grande-Bretagne l'Isthme de Kra, situé dans le sud de la Thaïlande, qui lui aurait assuré un moyen de relier les colonies Burma et la Malaisie britannique par la terre. En réalité, les empires coloniaux britanniques, français et hollandais n'existeraient plus endéans deux décennies.

Une conséquence importante de la guerre fut la montée de l'influence américaine, non seulement au niveau militaire, mais aussi du point de vue culturel et économique, le tout assuré par la puissance financière des Etats-Unis (GRAZIA 2005 : 59).

La généralisation de la rencontre au sommet

Si les Alliés étaient aussi des adeptes des rencontres en petit comité, contrairement à Hitler, ils n'exigeaient pas qu'elles se tinssent chez eux, mais acceptaient de se déplacer et de se rencontrer dans des lieux intermédiaires. Roosevelt, Staline et Churchill ne se rencontrèrent jamais à Washington, ni à Moscou. Leurs conférences eurent lieu à Casablanca, au Caire et à Téhéran en 1943, et à Potsdam en 1945. Lors de ces réunions, l'accent était mis sur l'accord mutuel bien plus que sur les formes ou le cérémonial diplomatique. C'est cette ambiance extrêmement attentive et propice au compromis qui permit le transfert progressif du titre de nation la plus puissante de la Grande-Bretagne aux Etats-Unis. Le principe de la rencontre au sommet devint de plus en plus répandu après la guerre. Il représentait un excellent moyen d'entretenir des alliances et de négocier pour compenser les imperfections des institutions internationales, comme la Société des Nations, puis les Nations unies. C'est Churchill, principalement, qui dans les années 1950 encouragea ces réunions au sommet pour résoudre les différends internationaux (voir

DUNN 1996 : 4). Le développement de la réunion au sommet se fit au départ des méthodes diplomatiques conventionnelles, et non, comme ce fut le cas à d'autres périodes de l'Histoire, d'un rejet explicite et révolutionnaire de la vieille école. L'engouement pour les réunions au sommet était aussi un excellent moyen pour les chefs de gouvernement d'une part de garder le contrôle total de la situation, et d'autre part d'outrepasser les contraintes et les limitations de la bureaucratie. Néanmoins, les chefs de gouvernement sollicitaient, lors de la préparation de ces réunions, l'aide de diplomates conventionnels ainsi que celui de leur service de renseignements (voir ROETTON 1962 : 208-209). Ces derniers restaient dans certains cas utiles, comme par exemple les Lords Lothian et Halifax, ambassadeurs de la Grande-Bretagne à Washington durant la Seconde Guerre mondiale, qui s'avérèrent très efficaces et rendirent de nombreux services. Néanmoins, la diplomatie au sommet rendit l'archétype du diplomate jouant le rôle d'intermédiaire entre deux nations et définissant leurs relations, figure chère au dix-neuvième siècle, presque obsolète. Une différence majeure d'avec la diplomatie plus conventionnelle était que les chefs de gouvernements qui se réunissaient lors de rencontres au sommet connaissaient une pression plus importante, les obligeant à mettre cartes sur tables de manière plus directe et à rester en accord avec leur perspective et leur idéologie plus fidèlement, tout cela au détriment de la bonne volonté nécessaire aux compromis et à la compréhension bien informée ou de la sympathie pour les autres points de vue. Il est difficile d'estimer à quel degré cet esprit de retranchement sur ses propres positions provoqua certains échecs découlant de réunions au sommet.

Il serait faux d'imputer ces échecs, ainsi que la montée des tensions vers la Seconde Guerre mondiale et la Guerre froide, à la diplomatie et aux diplomates, étant donné que les relations internationales furent, dans cette partie du siècle, plus que jamais marquées par des idéologies. Le but habituel des diplomates, c'est-à-dire trouver un terrain d'entente, n'avait que peu de succès face à la radicalité propre aux idéologies. Déjà au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les tensions montaient entre le capitalisme et le communisme, comme le prouve le cas de Joseph Davies, diplomate américain à Moscou, auteur du livre *Mission to Moscow* écrit en 1943, qui fut bientôt tourné en un film destiné à promouvoir les relations américano-soviétiques. Ce film fut bientôt interdit et les personnes impliquées dans sa création furent poursuivies dans l'ère McCarthy (voir CULBERT 1979 : 25).

Une des plus hautes consécration de la diplomatie : les Nations Unies

La première occurrence du terme « Nations unies » remonte à l'hiver 1941-1942, au cours duquel un accord concernant les buts de la guerre fut signé par les principales puissances alliées. C'était la Déclaration des Nations unies. La conférence de l'organisation internationale des Nations unies eut lieu à San Francisco d'avril à juin 1945. Ce fut la rencontre inaugurale de l'organisation, et les délégués de cinquante pays alliés y assistèrent. Il fut produit une Charte des Nations unies. Le Conseil de Sécurité, département exécutif de l'organisation, fut constituée de cinq membres permanents, les Etats-Unis, l'Union soviétique, la Grande-Bretagne, la France et la Chine) et de six membres temporaires, donc destinés à se renouveler périodiquement. La première réunion du Conseil de Sécurité se tint à Londres le 17 janvier 1946. Déjà à la conférence de San Francisco, des tensions s'étaient fait sentir au sein de l'alliance, notamment entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, les premiers refusant de reconnaître que le gouvernement mis en place en Pologne par les seconds était indépendant. L'Espagne de Franco faisait également controverse, la plupart des états d'Amérique latine et des états communistes souhaitant son expulsion, mais les Etats-Unis, au contraire souhaitant son adhésion. Elle fut finalement éjectée de plusieurs organisations internationales, comme le Conseil de l'Europe, l'OTAN et la Communauté économique européenne, jusqu'à ce que la démocratie y fût rétablie. Tous ces désaccords au sein de l'ONU furent responsables d'une série d'échecs qui jalonnèrent l'époque de la Guerre froide. De plus, l'idée que la Cour internationale de Justice puisse assurer des relations internationales harmonieuses grâce à l'application du droit international et que les actes d'agression ou les alliances destinées à intimider disparaissent ne fut pas réalisable. L'ONU connut néanmoins des succès, notamment dans le domaine du contrôle des armes et de la mise en place de sanctions économiques. En résumé, l'ONU connut les limites auxquelles les systèmes de sécurité collective antérieurs s'étaient aussi heurtés, la principale d'entre elle étant l'effet à court terme. Déjà Woodrow Wilson avait dit lors de la signature du traité de Versailles en 1919 qu'il faudrait longtemps avant que la Société des Nations n'apporte une vraie différence. L'ONU permit néanmoins d'intégrer un grand nombre d'états nouvellement indépendants au système international, offrant par là une alternative au processus de reconnaissance traditionnellement bilatéral. En plus de l'ONU comme élément fédérateur de l'ordre international d'après-guerre, la Banque Mondiale et l'Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce, lancés tous deux en 1944, avaient pour but de faire revivre l'économie mondiale pour favoriser la paix. Néanmoins, ce fut là aussi la déception,

l'Organisation internationale du Commerce échoua car le Congrès américain refusa de la ratifier. Sa descendante est toutefois toujours active aujourd'hui : l'Organisation Mondiale du Commerce.

La décolonisation par une diplomatie plus ou moins brutale selon les cas

La fin de la Seconde Guerre mondiale et l'émergence de l'ONU marquèrent également le début de la fin de l'impérialisme occidental et le commencement de la décolonisation. Le principe d'autodétermination était au centre des discussions, et les colonies, voyant combien l'ONU facilitait le processus de reconnaissance des états, accrurent leurs luttes pour l'indépendance. Des mouvements indépendantistes virent le jour en de nombreux endroits, l'un des plus connus étant le Front de libération national algérien, fondé en 1952, avec à sa tête un gouvernement provisoire. Le FLN possédait des bureaux dans de nombreuses villes comme le Caire, Tunis, Beyrouth, et New York, et entretenait des relations diplomatiques soutenues avec l'étranger et avec des organisations internationales telles que l'ONU et l'UNESCO. Le support international était important et une pression énorme fut mise sur la France, le pays colonisateur, par des pays comme la Chine, la Tchécoslovaquie et l'Allemagne de l'Est. Le FLN obtint de plus de l'argent et des armes de pays sympathisants, et parvint à se hisser au premier plan des actualités de sorte que les Etats-Unis basculèrent en faveur de l'indépendance de l'Algérie. Après une période de terrorisme et de guerre, les discussions avec la France commencèrent en 1960 et l'Algérie fut proclamée indépendante en 1962. Le FLN servit de modèle à d'autres mouvements indépendantistes, comme l'Organisation de libération de la Palestine, fondée en 1964.

La multiplication des états indépendants et ses conséquences sur la diplomatie

Un autre défi auquel le vingtième siècle dut faire face fut le nombre croissant d'états indépendants et leur volonté de poursuivre leurs intérêts par le conflit si nécessaire. De plus, ces états rendaient nécessaire la nomination de diplomates supplémentaires chez les autres. Par exemple en Afrique, les Britanniques n'avaient au début du siècle que quatre délégations, en Egypte, en Abyssinie, en Afrique du Sud et à Monrovia, capitale de l'actuel Libéria. En 1993, la Grande-Bretagne ne totalisait pas moins de cinquante délégations sur le continent africain. L'Afrique n'était toutefois pas le seul continent à voir son nombre d'états indépendants se multiplier : en particulier après la Seconde Guerre mondiale, la tendance était à l'explosion d'empires en multitude de petits états, même s'il fallut

attendre les années 1990 en ce qui concerne l'empire soviétique. Il y eut bien certaines tentatives d'en rester à des entités plus étendues, comme l'idée de panarabisme, qui se concrétisa par exemple en 1958 dans la République arabe unie englobant l'Égypte, la Syrie et brièvement le Yémen. Ces tentatives échouèrent néanmoins, et la République arabe unie disparut en 1961 (voir PODEH 1999 : 132). Les empires implosés et métamorphosés en mosaïque de petits états n'avaient néanmoins pas que des avantages. Il arriva que des états voisins, auparavant colonisés et donc placés sous l'hégémonie de puissances européennes, se déclarassent mutuellement la guerre une fois l'indépendance venue. Ce fut le cas du Maroc et de l'Algérie à propos de leur frontière en 1962, mais aussi de la Tanzanie et de l'Ouganda dans les années 1970. Ces conflits amenèrent des problèmes diplomatiques et créèrent des cas de figures particuliers, avec l'ancienne puissance colonisatrice prenant parfois le rôle de médiateur.

La diplomatie dans un contexte de Guerre froide

La Guerre froide et la scission Est-Ouest fournit à la diplomatie de nouveaux cas de figure des problèmes à résoudre. Les relations entre l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest, notamment, furent très limitées, et une doctrine vit le jour en Allemagne de l'Ouest en 1955. La Doctrine Hallstein proclamait que l'Allemagne de l'Ouest pouvait parler en le nom de tous les Allemands, ce qui constituait une négation de la légitimité de l'Allemagne de l'Est. L'Allemagne de l'Ouest interrompit de plus toutes relations diplomatiques avec les états qui en établissaient avec l'Allemagne de l'Est. Par ailleurs, les Etats-Unis et la Chine interrompirent leurs relations diplomatiques de 1949 à 1973, année de la création d'un bureau de liaison à Pékin. Les Américains mirent à la tête de ce bureau un diplomate très expérimenté et reconnu, David Bruce, qui avait été ambassadeur à Londres de 1961 à 1969. Ce choix reflétait l'importance que les Américains plaçaient dans cette délégation ainsi que le message symbolique qu'ils voulaient envoyer aux Chinois. Néanmoins, pendant la Guerre froide, les diplomates des puissances opposées étaient regardés avec la plus grande méfiance et soupçonnés de vouloir propager leur idéologie, le capitalisme en terre communiste pour les uns, le communisme en terre capitaliste pour les autres. Mao Zedong se montra notamment très circonspect à la venue d'Angus War, le consul américain. A côté de cette animosité, la Guerre froide provoqua toutefois une recrudescence de la diplomatie dans le but de rechercher des alliés dans toutes les puissances qui ne s'étaient pas encore prononcées sur leur camp, dans la majorité des cas des états récemment formés. La généralisation des voyages en avion rendit cette recherche plus facile. La Guerre froide, en termes d'argent investi et de représentation, fut

excellente pour la diplomatie. De nombreuses ambassades furent ouvertes et la profession de diplomate s'élargit. Les chefs de gouvernement n'étaient toutefois pas en reste pour ce qui était des voyages à vocation diplomatique : le prince Fayçal d'Arabie saoudite rendit visite au président Eisenhower en 1953, et Richard Nixon voyagea en Amérique latine en 1958.

Diplomatie à l'américaine versus diplomatie à la soviétique

En 1957, l'Union soviétique nomma un nouveau ministre des affaires étrangères, Andreï Gromyko, qui resta en poste jusqu'en 1985, date à laquelle il devint président du présidium du Soviet suprême. Il était un expert des relations avec les Etats-Unis, avait servi à Washington en 1939 et avait été délégué aux Nations unies de 1946 à 1949. La diplomatie soviétique fut sous son mandat extrêmement rigide. Aucune initiative audacieuse n'était autorisée et la politique diplomatique, toujours conventionnelle et conservatrice, était élaborée dans des bureaux, lesquels étaient renseignés par des sources d'informations telles que des instituts régionaux disséminés notamment en Amérique latine, en Afrique, en Asie et en Amérique du nord. Malgré ces sources d'information, ce service diplomatique n'avait bien souvent qu'une influence très limitée sur les processus décisionnels, d'autant plus qu'il n'y avait qu'un seul parti et aucune possibilité de débat public plus ou moins politisé comme c'était le cas aux Etats-Unis. Malgré les hypocrisies accompagnant souvent l'approche des Etats-Unis concernant les affaires internationales, l'on peut dire que le système diplomatique de ces derniers était qualitativement supérieur à celui des Soviétiques (voir MAYER 1983 : 375).

Choisir son camp après la Deuxième Guerre mondiale

La Guerre froide suscita une diplomatie importante, moins entre les deux blocs opposés qu'entre chaque bloc et d'autres puissances dans le but de se fortifier face au bloc adverse. Il y eut également des accords militaires conclus en dehors des structures internationales formelles comme l'OTAN. Par exemple les Etats-Unis et le Canada développèrent des stratégies défensives ensemble au cas où les Soviétiques tenteraient d'attaquer par le Pôle Nord. La compétition entre les deux blocs amena également une redéfinition de la diplomatie et des procédures diplomatiques au travers de traités comme la Convention de Vienne sur les Relations diplomatiques, en 1961, et la Convention de Vienne sur les Relations consulaires, en 1963. La diplomatie au sommet était fréquente, mais aussi certaines méthodes diplomatiques plus conventionnelles : comme par le passé, certains ambassadeurs ou diplomates étaient désignés plutôt que d'autres pour des missions bien

spécifiques, dans le but d'envoyer un signal précis. La nomination par le parti travailliste britannique de Christopher Soames, pro-européen, pour le poste d'ambassadeur à Paris tendait à montrer les bonnes dispositions de la Grande-Bretagne à l'idée de rejoindre la Communauté économique européenne.

Les différents états et leurs services diplomatiques durent également assurer la transition entre la Seconde Guerre mondiale et la Guerre froide. Ceux qui avaient été neutres en 1940-1945, comme l'Espagne et le Vatican, eurent parfois des difficultés à choisir un camp, bien que l'anticommunisme fût parfois un critère déterminant. D'autres états, comme la Suède et l'Irlande, conservèrent la neutralité, tandis que d'autres encore, comme la Finlande et l'Autriche, furent obligés, en vertu d'un traité signé à la fin de la Seconde Guerre mondiale, d'opter pour la neutralité.

Remous et violations de l'immunité diplomatique

Dans les années 1960, un certain radicalisme vit le jour à l'Ouest. Ses partisans, qui s'opposaient au capitalisme et à l'impérialisme américain, tentèrent d'ouvrir des relations avec des états non-occidentaux, comme Cuba, ou avec des mouvements, comme l'Organisation de Libération de la Palestine, pour mener ce qu'ils voyaient comme une lutte commune. De son côté, la Chine, agitée par la Grande Révolution culturelle prolétarienne, foula aux pieds les normes diplomatiques en entrant de force non seulement dans certaines ambassades occidentales, comme l'ambassade britannique qu'ils pillèrent en août 1967, mais aussi dans les ambassades soviétiques, tchécoslovaque et est-allemande, en conséquence de la rupture sino-soviétique. Les diplomates postés en Chine furent rappelés chez eux partout dans le monde. L'on peut également citer le cas de certains états du Tiers-Monde, notamment de l'Égypte sous la dictature de Gamal Abdel Nasser de 1954 à 1970, qui développèrent des liens avec l'Union soviétique pour marquer leur haine de l'Ouest, camp auquel appartenaient dans la plupart des cas les anciens colonisateurs.

La diplomatie plus nécessaire que jamais

La Guerre froide mit en évidence comme jamais auparavant la nécessité de la diplomatie. En effet, depuis l'invention de la bombe atomique et son utilisation par les Américains en 1945 à Hiroshima et Nagasaki, l'être humain avait acquis le pouvoir de s'anéantir lui-même. La course aux armements de part et d'autre du rideau de fer avait moins pour but de détruire l'ennemi que de le dissuader d'attaquer. C'est la menace représentée par la MAD (Mutually Assisted Destruction, ou en français équilibre de la terreur) qui encouragea

un regain de la diplomatie dans les années 1970-1980, regain qui joua un grand rôle dans la fin de la Guerre froide. Cette diplomatie ne fut par ailleurs pas menée exclusivement par les ministres des affaires étrangères et leurs diplomates, mais de plus en plus de manière publique, par exemple par des organisations non-gouvernementales, tendance qui s'accrut encore après la Guerre froide. Un bel exemple de cette diplomatie alternative consiste en « l'équipe » formée par le président des Etats-Unis Richard Nixon et son assistant pour conseiller à la sécurité nationale, Henri Kissinger. Plus d'une fois, Kissinger, avec l'approbation de Nixon, contourna le Département d'Etat, dirigé par William Rogers, et instaura la communication de manière officieuse avec des personnalités comme le célèbre diplomate soviétique Anatoly Dobrynin et avec Egon Bahr, le Secrétaire d'Etat d'Allemagne de l'Ouest. Kissinger bénéficiait aussi de canaux de communication détournés avec les diplomates américains en poste au Pakistan et au Vietnam. En 1971, un voyage de Kissinger pour la Chine fut organisé indépendamment du Département d'Etat, ce qui illustre bien combien il était important (voir JONES 2009 : 1277-1278). Cela illustre également combien ni au vingtième siècle ni à aucun autre moment de l'histoire, la diplomatie officielle et bureaucratique, reposant sur un ministère des affaires étrangères qui administre des diplomates, malgré sa nécessité évidente, n'a constitué la totalité de la diplomatie.

L'aspect linguistique

Le Traité de Versailles – une gifle au français en tant que langue de la diplomatie

Comme vu au chapitre précédent, le déclin du statut international de la langue française était amorcé depuis longtemps, mais personne ne sembla le remarquer réellement jusqu'au Traité de Versailles, qui en sonna le glas. Un bref rappel des événements marquant la fin de la Première Guerre mondiale, que clôt le Traité de Versailles, paraît ici indispensable.

En mars 1918, les Allemands avaient réussi l'exploit de s'approcher très près de Paris, qu'ils commençaient à bombarder à l'aide du célèbre canon à longue portée que les Français avaient surnommé « La Grosse Bertha ». Ils étaient parvenus à percer les positions britanniques et françaises qui protégeaient l'accès à la ville, et le danger était tellement palpable qu'il fut décidé de confier au général Foch le commandement conjoint des forces anglaises et françaises. L'officier français réussit à freiner l'avance allemande, et deux mois plus tard, aidé par les Américains qui avaient rejoint le conflit en avril 1917, lança une

offensive qui obligea Hindenburg et Ludendorff, les généraux allemands, à se replier. D'offensive en offensive, Foch obligea l'armée allemande à reculer toujours davantage. L'Allemagne, qui se sentait perdre la guerre, était en outre en proie à des émeutes, et l'armée allemande commençait à montrer des signes d'épuisement. Le gouvernement de Berlin fut bientôt forcé, en octobre 1918, de solliciter l'armistice, ce qu'il fit auprès du président des Etats-Unis Woodrow Wilson. Ce dernier lui répondit que c'était à Foch, cheville ouvrière de la victoire et entretemps promu au grade de maréchal, de fixer les termes de l'armistice. Foch recevra la capitulation allemande le 11 novembre 1918, deux jours après que l'empereur Guillaume II ait abdicqué (voir HAGEGE 1996 : 98-102).

L'on voit que si la guerre fut gagnée par l'Entente, c'est-à-dire le regroupement de l'Angleterre, de la France, originellement de la Russie néanmoins écartée en 1917 et des Etats-Unis, ce fut grâce à un officier français. Il est donc étonnant de constater que le Traité de Versailles annonce la fin du statut diplomatique de la langue française, sachant que même la défaite vertigineuse de la France face à l'Allemagne en 1871 n'avait aucunement menacé le statut de langue diplomatique dont jouissait le français, ce dernier ayant été utilisé pour la rédaction du Traité de Francfort. Une des raisons principales était que Woodrow Wilson avait déjà préparé ses quatorze points en janvier 1918, donc avant l'intervention de Foch, et ce dans la seule langue qu'il connaissait : l'anglais. Il est possible que même si Wilson avait pu prévoir l'intervention du maréchal Foch, il aurait utilisé l'anglais pour les rédiger. Comme expliqué au chapitre précédent, à la chute de Napoléon, les Anglais étaient revenus à l'usage exclusif de l'anglais pour les affaires internationales. Quant aux Américains, ils avaient refusé, dès leur entrée sur la scène internationale, de s'exprimer en une autre langue que l'anglais, décision par ailleurs fixée par le protocole de Washington en 1783. C'est aussi pour cette raison que le Traité de Versailles fut rédigé en deux langues, le français et l'anglais, le français officiellement la plus importante des deux et l'anglais dite « langue de travail » : Woodrow Wilson et Lloyd Georges, le premier ministre britannique, ne maîtrisaient tout simplement pas le français. Le représentant de la France, Georges Clémenceau, connaissait par contre l'anglais, car il avait séjourné aux Etats-Unis et était marié à une Américaine. Il accéda par conséquent à la requête de ses homologues anglophones et Orlando, représentant italien, qui parlait couramment l'anglais et le français, n'eut qu'à les suivre. Woodrow Wilson avança également

l'argument à moitié fallacieux que la guerre aurait été perdue sans l'intervention américaine.⁷

La langue française était donc encore bien présente dans le Traité de Versailles, comme il avait été d'usage dans l'écrasante majorité des grands traités européens des deux cents années qui avaient précédé. Cependant, c'était la première fois que les Américains et les Anglais imposaient leur langue au même niveau, c'est-à-dire à un niveau véritablement international. A partir de ce moment-là, l'anglais supplantera progressivement le français dans les traités internationaux. Ce renversement de situation et le déclin du français n'échappa pas à certains contemporains du Traité. Le marquis de Flers, notamment, prononça un discours le 5 octobre 1921 à la séance publique annuelle des cinq Académies, au cours duquel il dénonça ce changement :

« Que l'on nous prive de tel avantage économique ou de telle zone contestée, nous en avons l'habitude et nous le prenons avec une bonne grâce parfois excessive, mais que l'on cherche à nous évincer lorsqu'il s'agit d'un privilège que le monde nous a reconnu et que le temps n'a jamais entamé, c'est à quoi nous ne saurions nous résigner en silence⁸ ».

Le linguiste Meillet se révolte également dans son ouvrage *Les langues dans l'Europe nouvelle*, paru en 1928 :

« C'est un général français qui commandait les troupes alliées lors de la victoire finale. Mais quand ont commencé les négociations entre alliés, nécessaires pour préparer les traités, il s'est trouvé que les chefs des délégations britannique et américaine ne savaient pas le français, tandis que le chef de la délégation française parlait couramment l'anglais, et presque toutes les discussions préliminaires ont eu lieu en anglais. Par une innovation singulière – et absurde – le Traité de Versailles a été rédigé en deux langues, le français et l'anglais, les deux textes faisant également foi et, à lire le traité, on a souvent l'impression que le texte français est traduit de l'anglais. La fin d'une guerre où la France a joué le premier rôle militaire a donc consacré la ruine du privilège qui faisait du français l'unique langue diplomatique » (HAGEGE 1992 : 44-45).

⁷ http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/versailles_1919.htm&title=%5B1%5D

⁸ <http://www.academie-francaise.fr/la-langue-francaise-et-la-guerre>

La pression grandissante de l'anglais sur le français au vingtième siècle et ses raisons

Un phénomène plus ancien qu'on ne le croit

Le phénomène des anglicismes, qui prend une ampleur démesurée au vingtième siècle, est pourtant loin d'être nouveau. En effet, du fait de la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie en 1066, la langue anglaise se retrouve imprégnée de mots français, et jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, il y aura plus d'emprunts français en anglais que d'emprunts anglais en français. Néanmoins, c'est à cette époque que le rapport de force commence à s'inverser sous l'effet de la vitalité et du prestige accrus de l'Amérique suite à la prise d'indépendance de 1776 : les emprunts de l'anglais au français diminuent de 75% alors ceux du français à l'anglais augmentent de 200%. C'est notamment au dix-huitième siècle qu'apparaissent en français des mots anglais immédiatement reconnaissables comme tels : *pickpocket*, *rosbif* et *club*. D'autres sont plus discrets : *paquebot*, qui vient de *packet-boat* et *redingote* qui vient de *riding-coat*. D'autres encore trouvent une adaptation momentanée à la phonétique française avant de reprendre leur orthographe originelle : *toast*, apparu en 1745 s'est brièvement écrit *toste* avant de redevenir *toast* cinq ans plus tard ; *pudding* s'est d'abord écrit *poudingue* ; etc. Déjà à cette époque, un certain François-Urbain Domergue vilipende l'abondance d'anglicismes. Cette résistance s'amplifie au dix-neuvième siècle : l'on essaie d'éliminer certains emprunts, pourtant fort discrets, comme *inoffensif*, *insignifiant*, *confortable*, et l'on essaie d'en adapter d'autres, ce qui donne parfois lieu à des résultats étranges : *boucmaire*, *smoquine*, *métingue*, *tramoué*, etc. L'Académie française ne se mêlant pas encore à ce combat, cette résistance est à cette époque encore le fait d'écrivains, de grammairiens ou d'écrivains isolés qui publient des articles dans des journaux. Ce n'est qu'au début du vingtième siècle que cette résistance va véritablement s'institutionnaliser. En 1911 voit le jour une « Société nationale pour la défense du génie français et la protection de la langue française contre les mots étrangers, les néologismes inutiles et toutes les transformations qui la menacent ». En écho fleurissent des dizaines d'autres associations peu connues sensées défendre la langue. En 1937, Dauzat, Thérive et Brunot fondent l'Office de la Langue française, destinée à épauler l'Académie française, qui entretemps avait rejoint le combat. Malheureusement, cet Office disparaîtra dans les remous de la Seconde Guerre mondiale.

La supériorité militaire et économique comme meilleure garantie de l'internationalisation d'une langue

Il est intéressant de constater combien le moment où l'anglais, non content de menacer le statut diplomatique du français, devint une sorte de *lingua franca* coïncide avec le moment à laquelle il devenait impossible de nier la supériorité militaire et économique des Etats-Unis sur la scène mondiale. Ce moment se situe à la fin de la Première Guerre mondiale, et les décennies qui suivront verront le phénomène s'amplifier encore davantage. Il est à retenir que les Etats-Unis ne rejoignirent le conflit qu'en 1917, renonçant par-là temporairement à un isolationnisme qui leur était cher. Les deux années durant lesquelles ils livrèrent bataille aux côtés des Français et des Britanniques les affaiblirent naturellement beaucoup moins que les cinq années de violence auxquels les Européens avaient dû faire face, et ceci est d'autant plus vrai que les Américains ne furent jamais touchés par ce conflit sur leur propre sol. Bien au contraire, la guerre galvanisa leur économie, dans la mesure où ils durent produire intensivement le matériel militaire que les Européens achetaient. Cet état de fait eut pour conséquence qu'à la fin de la guerre, l'Europe n'était qu'un vaste champ de ruines et que l'Amérique, plus forte que jamais, apparaissait pour la première fois comme la plus grande puissance mondiale. C'est à cette époque que l'*American Way of Life* devint à la mode en Europe qui commença à importer le mode de vie, les produits d'industries, le cinéma et la littérature américains. L'Europe des années 1920 frémit aux histoires de cow-boys et d'indiens, rit aux blagues des frères Marx et de Charlie Chaplin et s'identifie à des acteurs tels que Vivian Leigh ou Clark Gable.

La Seconde Guerre mondiale et ses suites amplifieront encore cette tendance. Durant ce conflit, les Américains furent cette fois touchés sur leur sol, par exemple à Pearl Harbor, mais la fin de la guerre laisse l'Europe infiniment plus pauvre, dévastée et faible. Alors que Roosevelt et Staline se la partagent, les Américains démontrent une nouvelle fois leur puissance avec le plan Marshall, lancé dès 1948 pour redresser le continent au niveau économique et éviter qu'il ne tombe entièrement sous la houlette des communistes. Rien que la France recevra six milliards et demi de dollars. Le plan Marshall s'avéra un succès incontestable et servit également le but réel des Américains, qui était de se garantir à long terme un marché de millions de consommateurs qui se jetteraient littéralement sur leurs produits. Certains industriels d'Outre-Atlantique n'hésitèrent d'ailleurs pas à profiter de la conjoncture pour imposer à l'Europe l'importation de produits selon des quotas élevés, notamment que les films hollywoodiens. Mais l'Europe n'a pas réellement besoin de ces quotas : plus encore que dans les années 1920, elle va littéralement se jeter sur tout ce qui

vient d'Amérique, des appareils électro-ménagers futuristes aux voitures luxueuses, en passant par le Coca-Cola et le rock and roll. Le mode de vie américain devient véritablement un idéal, et cette absorption de produits s'accompagne inévitablement d'une importante imprégnation culturelle et linguistique. Les mentalités seront remodelées profondément par le modèle culturel américain, en particulier les petits Européens nés dans les années 1950, c'est-à-dire à l'époque du célèbre baby-boom.

En France, les investissements américains, bien évidemment, se multiplient jusqu'à atteindre 3% du revenu national à la fin des années 1980, ce qui signifie qu'ils contribuent fortement au bien-être économique français. L'Amérique est donc bien vue non seulement par les classes moyennes mais aussi par la bourgeoisie d'affaires, qui y voit une grande source d'enrichissement et contemple l'anglais d'un très bon œil, parfois en oubliant son attachement à la langue natale. Ce vent d'importation de produits américains aura une influence linguistique considérable. En effet, il arrive souvent que, le terme pour désigner tel ou tel nouveau produit n'existant pas en français, le terme anglais soit gardé. Ce processus est dans la majorité des cas bien trop rapide pour qu'il y ait adaptation ou création lexicale, et même si parfois des tentatives de lexicalisation sont faites, il est souvent bien trop tard : le mot anglais est passé dans les mœurs. C'est le cas du très célèbre *CD*, lexicalisé plus tard en *disque compact* avec un succès relativement mitigé. De plus, les mots anglais sont souvent bien plus courts que ne pourraient l'être leurs homologues français et remportent par conséquent forcément les suffrages d'une société de plus en plus axée sur l'efficacité et la rapidité. *Boomer* et *tweeter* valent, aux yeux de tous, bien mieux que les encombrants *haut-parleur de graves* et *haut-parleur d'aigus*, respectivement. Les Français, loin d'être ennuyés par la floraison en tous sens d'anglicismes, contribuent même à l'amplifier en créant à loisir des mots nouveaux basés sur des préfixes ou des suffixes anglais. Si certaines de ces créations s'avèrent plus ou moins heureuses en fonction des connaissances qu'ont leur inventeur de la langue de Shakespeare, certaines sont carrément fausses et incompréhensibles en anglais. C'est le cas notamment des mots formés avec le suffixe *-ing* comme *dancing* ou *parking*. De tels mots dénotent d'une foncière méconnaissance de la grammaire anglaise, puisqu'ils désignent des lieux alors que *-ing* sont la marque d'activités. Cependant, l'on constate que l'imprégnation du français par l'anglais est si forte qu'elle provoque une créativité allant dans le sens de ce dernier. Naturellement, cette imprégnation est d'autant plus forte que la langue anglaise véhicule désormais un prestige, celui-là même de l'Amérique, et que ce prestige permet de vendre mieux. Un mot comme *relax-fauteuil* impressionne le client

bien davantage que le candide *fauteuil de détente*. De même, certains mots désignant des réalités culturelles, comme *week-end* sont bien plus savoureux et prometteurs que le morne *fin de semaine*. Cependant, de nombreuses tentatives ont été faites, et le sont toujours, pour essayer de contrer l'invasion des mots anglais, dont certaines se sont avérées réussies : c'est notamment le cas de *stimulateur cardiaque*, *ordinateur*, *logiciel* et *baladeur*, qui ont finalement remplacé respectivement *pacemaker*, *computer*, *software* et *walkman*. Un autre phénomène, plus inquiétant celui-là, consiste en le remplacement du sens d'un mot français par celui d'un mot anglais lui ressemblant, c'est-à-dire d'un faux ami. *Réaliser*, originellement, signifie seulement « rendre réel » et non « se rendre compte », sens instillé par le mot anglais *to realize*. De même, *opportunité* désigne le caractère opportun de quelque chose, et non une occasion, bien qu'*occasion* se traduise par *opportunity*.

Aujourd'hui, le lexique français est estimé à 60.000 mots et la proportion de mots anglo-américains à 2,5%, c'est-à-dire 1500 mots. Cela paraît fort peu, mais il faut prendre en compte le fait que l'immense majorité de ces 1500 mots sont employés quotidiennement. A la lueur de ces chiffres, l'on constate que la supériorité militaire et économique des Etats-Unis, non seulement à la fin de la Première Guerre mondiale mais aussi – et surtout – à la fin de la Seconde, a eu pour conséquence directe la propagation de la langue anglaise, non seulement au niveau de la diplomatie mais aussi au niveau quotidien. Si l'on trace un parallélisme avec le prestige du français au dix-huitième siècle, qui n'avait pas non plus contaminé que les diplomates – l'on est forcé de se rendre à l'évidence : une langue se propage lorsque la nation où on la parle est universellement admirée que ce soit pour sa supériorité militaire, son progressisme, son avancement technologique, etc. Il est à souligner que la propagation de l'anglais à l'époque moderne fut probablement facilitée par le caractère concis de cette langue, où une immense quantité de mots d'usage courant comportent moins de cinq lettres. En effet, le vingtième siècle et a fortiori le vingt-et-unième siècle ont besoin de toujours plus de rapidité et d'efficacité, concepts qui au dix-huitième ne passaient encore qu'au second plan.

Le français à la conférence de San Francisco en 1945

Cinq langues officielles avaient été désignées pour cet événement préparatoire à l'ONU, la première grande conférence internationale : l'anglais, le français, le russe, l'espagnol et le chinois. L'appellation « langue officielle » impliquait que tous les documents issus des discussions devaient être traduits et publiés dans ces cinq langues. Néanmoins, par

commodité, l'une d'elles devait être élue langue de travail ou langue de discussion, et donc être placée au-dessus des autres. Les Etats-Unis voulurent naturellement imposer l'anglais pour ce rôle, prétextant que c'était la langue la plus répandue, la langue de l'économie et des affaires. Néanmoins, les représentants de nations non-anglophones, qui ne souhaitaient pas que la conférence fût placée sous une sorte d'hégémonie anglophone constituée par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, appuyèrent le représentant français, Georges Bidault, pour que le français soit adopté comme langue de travail. Parmi ces nations récalcitrantes à l'anglais se trouvaient notamment des pays du Proche-Orient, l'URSS et des pays d'Amérique latine. Le français fut donc admis à une voix de majorité comme langue de travail aux côtés de l'anglais et se maintint fort correctement : en 1962, 35 des 105 délégations s'exprimaient en français, et en 1966, 43 sur 112. La résultante est que dans une séance plénière de l'ONU, l'anglais et le français ne sont pas traduits.⁹

Le combat pour la mise en place du français comme langue de travail de la conférence de San Francisco fut, peu étonnamment, mené de pair avec une lutte pour asseoir la France au même niveau que les Etats-Unis, l'URSS, la Chine et la Grande-Bretagne au sein de l'organisation. En effet, De Gaulle contemplant l'organisation naissante avec un mélange de sympathie et de méfiance, car il soupçonnait les Etats-Unis de vouloir acquérir « une énorme clientèle politique et économique au détriment de la France ». La France se retrouvait en effet assez isolée entre, d'une part, les quatre grands, la Chine, l'URSS, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, cette dernière à la taille certes comparable à la France mais fortement épaulée par les Etats-Unis, et, d'autre part, la cohorte de plus petites puissances, notamment latino-américaines. En effet, le mécanisme qui s'était mis en place lors de la prise de décisions était la concertation préalable et officieuse des quatre grands, puis de leur réunion en un front commun contre les revendications des autres puissances. Les deux seules possibilités pour la France étaient donc de se hisser comme cinquième grande puissance – et ainsi de pouvoir siéger au Conseil de Sécurité – ou bien de prendre la tête des autres puissances. Ce fut Georges Bidault qui parvint à ce que la France fût prise au sérieux : il commença par protester contre les réunions à quatre, puis obtint que la France fût vue davantage comme « futur membre permanent du Conseil de Sécurité » que comme simple « puissance invitante ». L'appui de l'Union soviétique, de certains pays d'Amérique latine et du Canada fut précieux. Les consultations à quatre furent bientôt

⁹ http://www.amopa.asso.fr/francophonie_defi2.htm

remplacées par des consultations à cinq et devint en mai 1945 membre de plein droit au Conseil de Sécurité¹⁰.

L'anecdote suivante donne une idée de la supériorité que l'on prête au français sur les autres langues dans le domaine de la précision. Elle concerne la résolution 242, prise le 22 novembre 1967 par le Conseil de Sécurité au sujet du conflit israélo-palestinien. L'emploi de l'anglais pour la rédaction posa notamment des problèmes d'interprétation et le choix de cette langue fut regretté par plusieurs délégués. En effet, le texte contenait la phrase suivante : « Israel must withdraw from occupied territories », qui peut signifier tour à tour « se retirer des territoires occupés » ou « se retirer de territoires occupés ». La différence entre les deux versions saute aux yeux et l'ambiguïté peut être tournée à l'avantage d'Israël, qui ne doit alors se retirer que de quelques territoires occupés pour satisfaire la résolution, comme à son désavantage. Il fut nécessaire de traduire cette résolution en français pour la clarifier.¹¹

3.2. Le présent

3.2.1. Les institutions européennes

Généralités

Les langues officielles et les langues de travail en vigueur dans les institutions européennes sont fixées par le règlement CE n°1/1958, promulgué le 6 octobre 1958. Lorsque l'Union européenne fut créée en 1993, elle ne comprenait qu'onze langues officielles, nombre qui fut ensuite élargi à 20 le 1^{er} mai 2004. Aujourd'hui, l'Union européenne comprend vingt-quatre langues officielles : l'allemand, l'anglais, le bulgare, le croate, le danois, l'espagnol, l'estonien, le finnois, le français, le grec, le hongrois, l'irlandais, l'italien, le letton, le lituanien, le maltais, le néerlandais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, le suédois et le tchèque. L'Union européenne est tenue de communiquer dans ces vingt-quatre langues afin de se faire comprendre de tous les citoyens, institutions, organisations et administrations publiques qui composent ses vingt-huit états-membres. Elle se doit donc de correspondre avec chacun de ces états dans leur langue, et doit être à même de comprendre les documents émanant d'eux. De plus, le Journal officiel de l'Union

¹⁰ <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/dossiers-thematiques/1944-1946-la-liberation/restauration-le-rang-de-la-france/analyses/naissance-des-nations-unies.php>

¹¹ http://www.amopa.asso.fr/francophonie_defi2.htm

européenne, les textes de portée générale et les règlements doivent être produits dans autant de versions qu'il y a de langues.

Néanmoins, dans certains cas trois langues occupent une position prédominantes et sont considérées comme langues de travail : le français, l'anglais et l'allemand. Ce sont elles que l'on utilise à la Commission européenne et au COREPER ou Comité des Représentants permanents. Les questions de PESC (Politique étrangère et de sécurité commune) se traitent, quant à elles, uniquement en français et en anglais. Il arrive également souvent que le choix des langues utilisées dans tel et tel organe s'adapte à la nature des discussions. Le Parlement européen, par contre, se différencie des autres institutions par son rôle d'assemblée, et est par conséquent tenu de favoriser le plus de langues qu'il est possible, l'objectif premier étant d'assurer une transparence parfaite et de permettre à la totalité des citoyens européens un accès aisé à ses travaux. La grande majorité des documents y sont donc publiés dans les vingt-quatre langues officielles. De plus, tout député issu de n'importe quel état membre y est libre de s'exprimer dans sa langue. Néanmoins, un système de langue relais a également été mis en place, visant à faire traduire les textes en premier lieu vers les langues les plus utilisées.¹²

La place du français

La place du français au sein des institutions européennes est très précisément décrite dans l'ouvrage « Le français dans les institutions européennes » publié par la délégation générale à la langue française et aux langues de France du ministère de la Culture et de la Communication, le ministère français des affaires étrangères et le Secrétariat général des affaires européennes. Il y est très précisément stipulé que le français est à la fois langue officielle et langue de travail : les représentants français ont, lors des réunions, le droit inaliénable de s'exprimer en français, peu importe qu'une interprétation soit fournie ou non. En outre, si en raison de circonstances quelconques, l'emploi du français est refusé ou impossible, une observation ou un procès-verbal doit être effectué et les autorités françaises doivent en être informées. Les représentants français ont, si ce cas se présente, le droit d'exiger le report de la réunion. En ce qui concerne les textes à examiner, ils doivent être disponibles dans leur traduction française. Les représentants d'un pays francophone ont le droit de refuser qu'une décision juridique soit prise si elle se base sur un texte dont la version française ne leur serait pas accessible. Même le Conseil des

¹² <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/europe-828/la-france-dans-l-union-europeenne/article/la-langue-francaise-dans-les>

Ministres ne peut délibérer que sur base de documents dont une version dont chaque langue officielle, donc aussi en français, est disponible. Pendant les réunions informelles également, il revient aux représentants français le privilège de s'exprimer en français.¹³

L'on constate que le statut de langue officielle et de langue de travail du français au sein des institutions européennes, loin d'être un sujet de plaisanterie, est soumis à des règles très strictes. Les circulaires du 21 mars et du 20 avril 1994 et du 14 février 2003 le fixent avec davantage de vigueur encore :

« Le français est à la fois « langue de la République » (article 2 de la Constitution de 1958) et l'une des langues officielles et de travail de l'Union européenne. Tout Français a donc le droit d'employer sa langue dans l'ensemble de ses relations écrites et orales avec l'Union, et le devoir de faire respecter son statut de langue officielle et de travail. Il convient en toutes circonstances, de privilégier l'expression dans notre langue et de rappeler aux institutions européennes qu'elles doivent se conformer à leurs obligations. Les agents publics ont, encore plus que les autres, des responsabilités en ce domaine. Des circulaires rappellent régulièrement ce devoir d'exemplarité de la fonction publique française, en France comme à l'étranger.¹⁴ »

L'on constate que le français occupe donc une place privilégiée dans les institutions européennes, non seulement de par son statut de langue de travail de la Commission mais aussi parce qu'il est la langue de délibération dans le système juridique communautaire. Les décisions de justice prises par le Tribunal de Première Instance et par la Cour de Justice des Communautés européennes sont rendues dans un premier temps en français, et seulement ultérieurement traduites dans les autres langues.¹⁵

Néanmoins, malgré la rigueur de la législation servant à maintenir le français au sein des institutions européennes, son déclin au profit de l'anglais est indéniable, en particulier depuis l'adhésion de dix nouveaux états-membres en 2004 (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie), puis, en 2007, de la Bulgarie et de la Roumanie. Considérant, dans ces pays, l'attrait des élites d'une certaine génération pour la langue française – en particulier en Roumanie et en Bulgarie, où elle est, sinon parlée couramment, au moins comprise et lue par une grande

¹³ http://www.rpfrance-ue.org/IMG/francais_dans_les_institutions.pdf

¹⁴ <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo980716/menc9801887x.htm>

¹⁵ http://www.rpfrance-ue.org/IMG/francais_dans_les_institutions.pdf

quantité d'habitants – l'on aurait pu penser que leur adhésion conforterait la position et l'emploi du français dans les institutions européennes. Néanmoins, c'est le contraire qui est observé :

- en 1990, la langue source de 40% des documents produits par les institutions européennes était le français, contre seulement 6% aujourd'hui. En revanche, dans le même laps de temps, les documents rédigés originellement en anglais sont passés de 45 à 80%
- les conférences de presse à la Commission européenne, qui se tenaient par tradition en français, se font actuellement en anglais, à tel point que même son Président, José Manuel Barroso, s'y exprime maintenant aussi en anglais, alors qu'il maîtrise bien mieux le français
- dans le Service européen d'action extérieure commune, département dirigé par Catherine Ashton, une Britannique, le français est utilisé extrêmement peu au regard de l'anglais, alors qu'il est supposé être sur le même pied en vertu de son statut de langue de travail

Bien entendu, le multilinguisme réglementaire est toujours fidèlement assuré dans les réunions du Parlement européen, où chacun s'exprime dans sa langue et où la communication est rendue possible grâce au service de traduction. Néanmoins, lorsque les ministres se réunissent, c'est l'anglais qui est à l'ordre du jour.

Ce déclin du français auquel on assiste aurait probablement pu être freiné si le siège de la Commission européenne avait été implanté à Paris au lieu de Strasbourg, ou encore si la France avait davantage entretenu ses liens avec les pays d'Europe centrale et de l'Est. En effet, ces pays, il y a deux ou trois générations encore très francophiles, favorisent à présent l'enseignement de l'anglais ou de l'allemand au détriment du français. En Pologne notamment, seulement 175.000 étudient le français, alors que plusieurs millions apprennent l'anglais et l'allemand. En effet, l'Allemagne a pris grand soin, ces dernières années, de nouer avec ces pays des relations économiques et politiques.¹⁶

3.2.2. Le français ailleurs qu'en France

A la lueur de ces informations, il est clair que le français, s'il est encore à ce jour beaucoup mieux représenté que bien d'autres langues – après tout, il est la langue officielle pour 29

¹⁶ <http://archive-org.com/page/3596452/2014-01-26/http://ceuropeens.org/article/comment-se-porte-le-francais-dans-les-institutions-europeennes>

pays – recule de plus en plus au profit de l'anglais. De moins en moins d'ouvrages d'auteurs contemporains francophones sortent des frontières de la France ou sont traduits dans une autre langue. Selon l'UNESCO, le français est la onzième langue mondiale en termes de locuteurs. Beaucoup de ces locuteurs se trouvent en Afrique, continent dont on aurait pu penser qu'il renierait avec force le français dès la décolonisation consommée. Cependant, c'est justement autour de ces états africains devenus indépendants que la langue française retrouve son prestige grâce à l'érection d'un rempart la protégeant contre le prosélytisme anglophone : il s'agit de la francophonie. En réalité, ce rempart n'est pas présent qu'en Afrique. La défense acharnée de la langue française est menée parfois également de pair avec le souci de préserver son identité. C'est notamment le cas du Québec, où la francophonie est brandie comme un bouclier par six millions de francophones vivant sur un îlot cerné de tous côtés par les deux cents cinquante millions d'anglophones américains et canadiens. La virulence des Québécois contre l'Anglais est telle que bien souvent, le titre français et le titre québécois d'un film américain seront différents, les Québécois jugeant les Français, qui se bornent souvent à ne traduire qu'une partie du titre voire à ne rien traduire du tout, trop pusillanimes. L'on peut, parmi de multiples exemples, citer le cas du film australo-américain *The Matrix* sorti en 1999, titré en France *Matrix* et au Québec *La Matrice*. C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, en Belgique, où les Bruxellois et les Wallons tendent de défendre leur langue face à la montée du néerlandais due à la puissance grandissante des Flamands dans les domaines économique et politique. La Suisse ne déroge pas à la règle, avec les cantons francophones de Genève, de Lausanne et de Neuchâtel, et en particulier ladite Question Jurassienne, où des francophones rattachés au canton germanophone de Berne affirment avec passion leur particularité et réclament leur indépendance depuis déjà 1947, l'affaire ayant connu depuis de nombreux rebondissements (voir HAGEGE 1996 : 135-142).

Néanmoins, par une certaine ironie du sort, c'est en Afrique que le français, langue de l'ancien colon, a le plus de perspectives d'avenir. En effet, d'après l'Organisation internationale de la Francophonie, le nombre de locuteurs du français devrait passer de 220 millions de personnes en 2012 à 715 millions en 2050, dont 80% vivraient sur le continent africain. Cela ferait passer la proportion de francophones par rapport à la population mondiale de 3 à 8 %. Naturellement, ce pronostic ne peut se concrétiser que si les pays concernés, lesquels possèdent une intense croissance démographique, font tout pour enseigner le français aux nouvelles générations. La France, extrêmement consciente de l'enjeu, a par ailleurs mis au point par le biais de son ministère des affaires étrangères

une politique de soutien et d'appui à la transmission du français dans les pays africains. Cette politique s'articule en trois axes stratégiques et a pour but d'ancrer le français dans les systèmes scolaires de l'Afrique francophone et d'enrayer la dégradation de la maîtrise de cette langue. Ces trois axes sont le soutien donné à la formation de professeurs de et en français, l'appui à la dynamisation de l'environnement francophone, avec pour vocation d'atteindre les populations jeunes et actives, et enfin le soutien à l'enseignement en langues nationales parallèlement et mis en relation avec l'enseignement de la langue française.¹⁷

3.3.3. La langue des diplomates aujourd'hui

Quatre possibilités

Maintenant que le français n'est plus automatiquement désigné comme la langue par défaut que deux diplomates de langues étrangères devraient parler ensemble lorsqu'il se rencontre, la question qui se pose est bien naturellement quelle langue choisir. Ce choix n'est pas innocent et des problèmes divers peuvent se présenter, selon les cas de figure. Par exemple, si un diplomate A rencontre un diplomate B et que c'est la langue de A qui est choisie pour communiquer, B sera immédiatement à son désavantage vu sa moins bonne connaissance de la langue. De plus, comme B fait une concession à A, des implications politiques peuvent avoir lieu ou le côté B peut se sentir vexé. Si A et B choisissent une langue C, le problème qui se pose est que ni A ni B ne seront vraiment désavantagés l'un par rapport à l'autre, mais que vu leur langue natale respective, ils pourraient avoir des lacunes différentes dans leur connaissance de la langue C, ce qui pourrait conduire à des malentendus. Néanmoins, c'est une méthode fréquemment utilisée au niveau international vu ses avantages politiques et son équité. Une troisième possibilité réside dans l'utilisation d'interprètes, en particulier à un niveau politique très élevé, dans un contexte de diplomatie multilatérale et / ou tout simplement parce que les chefs d'état mis en contact ne parlent pas de langue étrangère. Cela peut parfois s'avérer la seule solution possible, mais elle présente également des inconvénients : le coût élevé, la multiplication du temps de négociation par deux, ou encore le manque de connaissances des interprètes qui, s'ils connaissent la langue, ne sont pas toujours bien au fait des sujets évoqués, surtout si ceux-ci sont très spécialisés, comme la protection de la couche d'ozone ou l'homologation de résultats sportifs. Enfin, la dernière solution est l'utilisation d'une

¹⁷ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/francophonie-et-langue-francaise/les-actions-pour-la-promotion-du/article/les-actions-pour-la-promotion-du-103466>

langue internationale de synthèse, artificielle, comme l'espéranto. Une solution qui aurait beaucoup d'avantages, mais qui a fort peu de chances d'être mise en application dans les temps à venir.

Dans la diplomatie parlée

Se poser la question de la langue diplomatique la plus employée actuellement est relativement délicat, dans la mesure où aucune langue ne prétend réellement à ce statut. Le choix d'une langue dans un contexte diplomatique dépend aujourd'hui de facteurs multiples, et s'il est vrai que l'anglais est plus souvent employé que les autres langues, ce n'est pas à cause de ses qualités intrinsèques, mais simplement parce qu'elle est la nouvelle *lingua franca* presque tous les domaines, et que toutes origines confondues, les diplomates, tout comme le commun des mortels, ont plus de chances de maîtriser l'anglais que toute autre langue. Bien des tentatives ont été faites pour élever telle ou telle langue au rang de langue diplomatique, et ces tentatives ont été justifiées par des arguments variés, comme la clarté, la flexibilité, la capacité d'expression, la subtilité, le raffinement. Cependant, plusieurs langues fort différentes ayant joué le rôle de langue diplomatique à travers les âges, ces arguments ne semblent pas décisifs. Beaucoup plus importante est, comme souligné dans les chapitres précédents, la langue associée à une nation qui à un certain moment de l'Histoire prend le pas sur les autres au niveau économique, culturel, politique ou stratégique. C'est le cas de l'anglais américain à l'époque actuelle.

Pour prendre un exemple précis, l'on pourrait imaginer la situation d'un diplomate en poste à l'ambassade d'un petit pays européen (par exemple la Slovénie) à Vienne et se demander quelles compétences linguistiques il devrait idéalement posséder. En premier lieu, il lui faudrait naturellement une bonne connaissance de l'allemand, en particulier s'il évolue dans le milieu des affaires, de la presse ou encore de la culture. Il est clair qu'au ministère des affaires étrangères de Vienne tous parlent l'anglais et beaucoup le français et que dans l'absolu, une connaissance de l'allemand ne serait pas indispensable – beaucoup de diplomates en poste dans un pays ignorent par ailleurs la langue locale. Toutefois, cela ne manquerait pas de lui attirer de la sympathie, de lubrifier son insertion sociale ou encore de faciliter sa mission le cas échéant. Si ce diplomate souhaite fréquenter d'autres diplomates, il aura besoin en premier lieu de l'anglais, puis du français ou encore du russe. S'il souhaite entrer dans le milieu des organisations internationales viennoises, encore une fois, l'anglais est en première ligne, suivi du français, du russe, de l'espagnol et même de l'arabe. L'on voit ici clairement que la langue diplomatique varie

fortement selon des paramètres comme le pays d'accueil, les milieux fréquentés, même si l'on a toujours de bonnes chances de trouver l'anglais partout.

Une autre question intéressante est celle du choix de la langue selon la situation dans le cas où le diplomate en parle plusieurs couramment. En règle générale et si la situation le permet, le diplomate aura tout intérêt à choisir la langue qu'il parle le mieux. Il sera alors plus à même d'argumenter et de convaincre son interlocuteur, surtout si ce dernier a une langue maternelle différente. La réciproque est vraie aussi : si l'on imagine un diplomate slovène parlant très bien l'anglais et bien l'allemand en grande conversation avec un diplomate américain connaissant également l'allemand, le diplomate slovène aura tout intérêt à utiliser l'allemand, même s'il le parle un peu moins bien que l'anglais, pour éviter que l'Américain ne puisse s'exprimer dans sa langue natale, ce qui instaurerait un rapport de force défavorable à l'équilibre de la relation. Dans d'autres situations encore, il serait raisonnable d'éviter, même si on la connaît excellentement, une langue qui aurait de trop grandes connotations politiques, comme par exemple l'emploi de l'hébreu à l'égard d'un diplomate arabe. A l'inverse, un diplomate pourrait choisir de parler la langue natale de son interlocuteur s'il estime bon d'envoyer un signal de bonne volonté ou de courtoisie. Bien souvent, lors de visites officielles d'hommes d'état étrangers pour participer à des conférences internationales, ces derniers salueront le président de la conférence par quelques mots dans la langue du pays hôte afin de briser la glace et de créer une atmosphère positive. Le pape Jean-Paul II, grand polyglotte, était d'ailleurs friand de cette pratique.

Dans la diplomatie écrite

Concernant le choix de la langue pour la diplomatie écrite, les modalités sont quelque peu différentes. Souvent, elles sont déterminées à l'avance par un accord bilatéral. S'il n'y a pas d'accord, il faut se référer aux principes fondamentaux du droit international contemporain, dont celui de la souveraineté des états, et à diverses formules à appliquer de façon symétrique, selon les cas :

- chaque partie communique dans sa langue propre. Le ministère croate à Zagreb écrit en croate, ainsi que l'ambassade de Croatie à Budapest. Réciproquement, le ministère hongrois et l'ambassade de Hongrie à Zagreb écrivent en hongrois
- chaque partie écrit dans la langue de l'autre partie. Il s'agit donc de l'opposé de la pratique précédente

- la correspondance se fait dans le langage local : le ministère croate et l'ambassade de Hongrie à Zagreb écrivent en croate, tandis que le ministère hongrois et l'ambassade de Croatie à Budapest écrivent en hongrois
- les deux parties utilisent une langue tierce sur laquelle ils se sont mis d'accord au préalable. Ce sera alors souvent l'anglais, le français ou, en particulier en Europe orientale, le russe.

Chacune de ces formules possède naturellement ses avantages et ses inconvénients.

Dans la diplomatie multilatérale

La communication dans le cadre de la diplomatie multilatérale se complique encore et s'assortit de coûts financiers importants. Différentes organisations internationales et conférences diplomatiques tentent de résoudre le problème linguistique en réduisant les innombrables possibilités d'intercommunication à quelques langues choisies, appelées langues officielles ou langues de travail. Le message est alors interprété dans un premier temps depuis la langue source vers une de ces langues de travail, aussi appelées langues relais, puis interprétée depuis la langue relais vers la langue cible. Vu la complexification des relations internationales et l'esprit démocratique qui y prévaut la plupart du temps, le nombre de langues entrant en jeu dans la diplomatie multilatérale est également amené à augmenter. Bien entendu, en vertu du principe d'égalité des états, qu'ils soient petits ou grands, riches ou pauvres, il est impossible de renoncer à ce système, même s'il entraîne des coûts souvent astronomiques – vu la quantité de documents à traduire et de conférences à interpréter. De plus, la communication par le biais de l'interprétation est lente, impersonnelle et parfois truffée d'inadéquations et d'erreurs. S'ajoute à cela le problème des délégués qui ne maîtrisent pas ou croient ne pas bien maîtriser au moins une des langues de travail : bien souvent ils hésitent à prendre la parole, voire ne la prennent pas du tout, et de ce fait réduisent considérablement l'impact de leur délégation sur la conférence.¹⁸

4. Conclusion

J'ai essayé dans cet ouvrage d'analyser les interactions entre la langue française et la diplomatie à travers les âges, de comprendre dans quelle mesure et pour quelles raisons

¹⁸ http://www.diplomacy.edu/books/language_and_diplomacy/texts/pdf/nick.PDF

elle a été, à une certaine époque, la langue dominante de la diplomatie, puis de vérifier si elle peut encore prétendre à ce titre aujourd'hui, malgré son déclin évident pour ce rôle, ou si l'anglais l'a remplacée. La conclusion à laquelle j'arrive me surprend quelque peu, et je vais m'efforcer de l'expliquer le plus clairement possible, en plusieurs points.

L'âge d'or du français en tant que langue diplomatique est sans conteste possible le dix-huitième siècle. D'après mes recherches, trois phénomènes sont à l'origine du rayonnement international du français à cette époque :

- la renommée de la France de Louis XIV au dix-septième siècle, les conquêtes militaires du Roi Soleil et l'éclat de Versailles, considéré comme le fleuron de la civilisation occidentale, avaient préparé le terrain
- le modelage et la maturation de la langue française par le biais de l'Académie française, qui en fit une langue dotée de solides fondations théoriques apte à exprimer toute la richesse de la pensée
- l'avant-gardisme intellectuel, scientifique, spirituel et technologique de la France à cette époque, admiré par tous les pays voisins

Néanmoins, l'instabilité et les excès apportés par la Révolution française, qui pourtant avait commencé par fasciner l'Europe entière, finiront toutefois par décrédibiliser l'Europe aux yeux de ses voisins. Les conquêtes, puis la défaite de Napoléon sont loin d'attirer la sympathie et signent à mon avis le début du déclin de la langue française en tant que langue diplomatique. Ce déclin se poursuivra, malgré une production littéraire française universellement admirée, tout au long du dix-neuvième siècle, pour aboutir au traité de Versailles, qui signe le glas de la langue française en tant que langue-phare de la diplomatie.

Beaucoup essaient d'expliquer le succès du français comme langue diplomatique par des raisons structurelles : le français serait par nature supérieur aux autres langues, permettrait de préciser sa pensée plus clairement, posséderait toute une gamme de nuances lui permettant toutes les subtilités possibles et imaginables. Personnellement, je crois que c'est une théorie *a posteriori* et que la véritable raison de l'hégémonie d'une langue, que ce soit en diplomatie ou ailleurs, c'est le rayonnement intellectuel, économique, politique ou militaire de la nation qui la parle.

Pour illustrer ce qui précède, je voudrais revenir à la deuxième grande question qui traverse cet ouvrage : « le français a-t-il été remplacé par l'anglais comme langue de la

diplomatie ». A ma grande stupéfaction, je découvre qu'il est impossible d'apporter une réponse satisfaisante à cette question, car la question en elle-même est inadéquate. Il faudrait pour cela qu'il y ait une langue diplomatique indépendante de la *lingua franca* en vogue à une certaine époque. L'anglais est aujourd'hui certainement plus utilisé que le français aujourd'hui dans la diplomatie. Mais est-ce le cas parce la langue anglaise recèle des qualités intrinsèques qui en font la candidate idéale au statut de langue diplomatique ? Ou est-ce simplement dû au fait que l'anglais est la *lingua franca* du monde postérieur à la Première, mais surtout à la Seconde Guerre mondiale, statut gagné grâce à – ou à cause de, selon les avis – la supériorité militaire des Etats-Unis et à leur indiscutable influence économique, politique et culturelle ? L'anglais est partout, sur les écrans, dans les publicités, sur Internet, dans la musique. Il est devenu quasi impossible pour n'importe quel citoyen vivant une vie normale dans n'importe quel pays du monde de ne pas entrer en contact avec l'anglais au moins une fois dans la journée, que ce soit par l'audition inopinée de musique rock diffusée par les haut-parleurs d'un supermarché, par l'utilisation d'Internet – 55% d'Internet est en anglais !¹⁹ – ou encore par la vision de slogans sur des panneaux publicitaires ou de noms de magasins qui, pour attirer l'attention, sont en anglais. Vu cette omniprésence de la langue de Shakespeare et l'universalité de son enseignement en tant que seconde langue un peu partout dans le monde, il ne faut pas s'étonner que les diplomates, qui ne sont que des hommes et des femmes comme les autres, maîtrisent en règle générale mieux l'anglais comme seconde langue que toute autre, quand ils ne l'ont pas comme langue maternelle ou quand ils n'ont pas pris un soin particulier, devant relever d'une volonté personnelle car s'écartant des sentiers battus, à hisser une autre langue que l'anglais à un niveau de connaissance qui en ferait leur seconde langue.

J'ajoute à cela que le fait de parler d'une langue de la diplomatie est peut-être aussi une formulation trompeuse. Il était sans doute possible de parler de langue quasi unique de la diplomatie avant le vingtième siècle. Le latin et le français notamment, langues à rayonnement indiscutable pouvant être apparentées à des *lingua franca* ont pu tenir ce rôle dans un monde où le multilatéralisme était infiniment moindre qu'aujourd'hui, au même titre que les paramètres divers pouvant influencer le choix de la langue. Aujourd'hui, le monde est devenu d'une telle complexité et la communication tellement instantanée et globale qu'il est devenu difficile de parler d'une seule langue de la diplomatie. L'on parle plutôt de cas par cas, l'on choisit telle ou telle langue pour une

¹⁹ http://w3techs.com/technologies/overview/content_language/all

infinité de raisons politiques ou autres, comme montrer de la bienveillance ou ne pas vexer son interlocuteur, et les implications de ces choix sont bien plus vastes qu'elles ne l'ont jamais été.

Parler d'une seule langue diplomatique est par conséquent, dans le monde infiniment complexe qu'est notre monde actuel, en porte-à-faux avec la réalité. Mais dire que dans le domaine de la diplomatie, l'anglais a pris le pas sur le français, est juste. Non pas parce que l'anglais soit devenu la langue diplomatique, mais simplement parce qu'elle est celle qui imprègne le plus notre monde contemporain.

5. Sources

5.1. Bibliographie

T. A. ALLSEN, *The Royal Hunt in Eurasian History*, Philadelphia, pa, 2006

M.S. ANDERSON, *The Origins of the Modern European State System, 1494-1618*, Harlow, 1998

J.M. BANNER, *To the Hartford Convention*, New York, 1970

A.D. BEIHAMMER – M.G. PARANI – C.D. SCHNABEL, *Diplomatics in the Eastern Mediterranean: Aspects of cross-cultural Communication*, Leiden, 2008

L. BELY, *Méthodes et perspectives dans l'étude des négociations internationales à l'époque moderne*, éditions R. Babel, Paris, 1995

G.R. BERRIDGE, *Diplomatic Theory from Machiavelli to Kissinger*, Basingstocke, 2001

J. BLACK, *A History of Diplomacy*, Reaktion Books, 2010

N. BLAND, Preface to E. Satow, *A Guide to Diplomatic Practice* (4th Edition), London, 1964

F. BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949

G. BRAUN, *Frédéric Charles Moser et les langues de la diplomatie européenne (1648-1750)*, Revue d'histoire diplomatique, 1999

- S. BRIDGEN, *The Shadow That You Know: Sir Thomas Wyatt and Sir Francis Bryan at Court and in Embassy*, Historical Journal, XXXIX, 1996
- D. BUTTON, *Austen Chamberlain, Gentleman in Politics*, Transaction Publishers, 1985
- M.D. CALLAHAN, *Mandates and Empire: The League of Nations and Africa, 1914-1931*, Brighton, 1999
- J. CAMBON, *Le diplomate*, Hachette, Paris, 1926
- F.M. CARROLL, *A Good and Wise Measure: The Struggle for the Canadian-American Border, 1783-1842*, Toronto, 2001
- L. CECIL, *The German Diplomatic Service, 1871-1914*, Princeton, 1976
- R. COBDEN, *Speeches on Questions of Public Policy*, éditions John Bright, London, 1898
- R. COHEN – R. WESTBROOK, *Amarna Diplomacy, the Beginning of International Relations*, Baltimore, 2000
- R.J. CRAMPTON, *Bulgaria*, Oxford 2007
- S. CREPON, *Quand le français était la langue des diplomates*, Les cahiers de Science et Vie n°149
- A.G. CROSS, *By the Banks of the Thames: Russians in Eighteenth Century Britain*, Newtonville, 1980
- D. CULBERT, *Our Awkwkard Ally: Mission to Moscow*, éditions J.E. O'Connor and M.A. Jackson, New York, 1979
- M. DEGOS, *Les Consuls de France sous la Révolution des Etats Barbaresques en Italie, en Espagne et au Portugal*, Revue d'Histoire Diplomatique, 1991
- D.H. DUNN, *What is Summitry? Diplomacy at the Highest Level: The Evolution of International Summitry*, éditions D.H. DUNN, Basingstoke, 1996
- D. DUTTON, *Private Papers: The Case of Sir John Simon*, Archives, XXXI, 2005
- Encyclopedia Universalis, édition 1975
- D. FRIGO, *Politics and Diplomacy in Early-Modern Italy*, Cambridge, 2000

- E. GIBBON, *The History of the Decline and Fall of the Roman Empire*, éditions J.B. Bury, Londres, 1896-1900
- M.E. GLANTZ, *FDR and the Soviet Union: The President's Battles over Foreign Policy*, Lawrence, 2005
- W.D. GODSEY, *Officers vs Diplomats: Bureaucracy and Foreign Policy in Austria-Hungary, 1906-1914*, Mitteilungen des österreichischen Staatsarchiv, XLVI, 1998
- G.S. GRAHAM, *Great Britain and the Indian Ocean: A Study of Maritime Enterprise, 1810-1850*, Oxford, 1967
- V. de GRAZIA, *Irresistible Empire: America's Advance through Twentieth-Century Europe*, Cambridge, 2005
- Y. GÜCLÜ, *The Struggle for Mastery in Cilicia, Turkey, France, and the Ankara Agreement of 1921*, International History Review XXIII, 2001
- S. GUNN – A. JANSE, *The Court as a Stage: England and the Low Countries in the Later Middle Ages*, Woodbridge, 2006
- C. HAGEGE, *Le français, histoire d'un combat*, Editions Michel Hagège, 1996
- C. HAGEGE, *Le souffle de la langue : voies et destins des parlers d'Europe*, éditions Odile Jacob, 2008
- K.H.D. HALERY, *An English Diplomat in the Low Countries: Sir William Temple and John de Witt, 1665-1672*, Oxford, 1986
- K.A. HAMILTON – P. SALMON, *Slavery, Diplomacy and Empire: Britain and the Suppression of the Slave Trade, 1807-1975*, Brighton, 2009
- J. HASLAM, *Comintern and Soviet Foreign Policy, 1919-1941*, éditions R.G. Suny, Cambridge, 2006
- J.E. HAYNES – H. KLEHR – A. VASSILIEV, *Spies: The Rise and Fall of the KGB in America*, New Haven, 2009
- J.C. HEROLD, *Bonaparte in Egypt*, London, 1962
- M. HUCHON, *Histoire de la langue française*, Librairie générale française, 2002

- R.A. JOHNSON, *The Pendjeh Incident, 1885*, Archives, XXIV, 1999
- F.L. KIRGIS, *The American Society of International Law's First Century, 1906-2006*, Leiden, 2006
- K. de LEEUW, *The Black Chamber in the Dutch Republic during the War of the Spanish Succession and its Aftermath, 1707-1715*, Historical Journal, XLII, 1999
- L. LEMAIRE, *L'Ambassade du Comte d'Estrades à Londres en 1661*, Annuaire bulletin de la Société de l'Histoire de France, 1XXI, 1934
- W.R. LOUIS, *Imperialism at Bay: The United States and the Decolonisation of the British Empire, 1941-1945*, New York, 1978
- F.D. McCANN, *The Brazilian-American Alliance, 1937-1945*, Princeton, 1973
- R. MALLETT, *Mussolini and the Origins of the Second World War, 1933-1940*, Basingstoke, 2003
- E. J. MARKEL, *Die Entwicklung der diplomatischen Rangstufen*, Erlangen, 1951
- P. MARSHALL, *Bengal: The British Bridgehead. Eastern India, 1740-1828*, Cambridge, 1987
- M. MAYER, *The Diplomats*, New York, 1983
- D. MAYERS, *Neither War nor Peace: FDR's Ambassadors in Nazi Berlin and Policy toward Germany, 1933-1941*, Diplomacy and Statecraft, XX, 2009
- B.P. MURPHY, *John Chartres*, Blackrock, 1995
- I. NISH, *Jousting with Authority: The Tokyo Embassy of Francis Lindley, 1931-1934*, *Proceedings of the Japan Society*, 1986
- B. OBERG, *The Papers of Benjamin Franklin, XXIX : March 1 - June 20 1779*, New Haven, 1992
- D. OBOLENSKY, *The Byzantine Commonwealth*, London, 1971
- P. and N. ONUF, *Federal Union, Modern World: The Law of Nations in an Age of Revolutions 1776-1814*, Madison, 1993
- D. OZANAM, *Les diplomates espagnols du XVIIIème siècle*, Madrid, 1998

- M. PERRET, *Introduction à l'Histoire de la Langue française*, Armand Colin, Paris, 2008
- D.M. PLETCHER, *The Diplomacy of Involvement: American Economic Expansion across the Pacific, 1784-1900*, Columbia, 2001
- E. PODEH, *The Decline of Arab Unity: The Rise and Fall of the United Arab Republic*, Brighton, 1999
- A. PONSONBY, *Democracy and Diplomacy: A Plea for Popular Control of Foreign Policy*, London, 1915
- M. PRICE, *The Road from Versailles: Louis XVI, Marie Antoinette, and the Fall of the French Monarchy*, New York, 2002
- E.H. PRITCHARD, *The Crucial Years of Early Anglo-Chinese Relations, 1750-1800*, Pullman, 1936
- W.A. RENZI, *In the Shadow of the Sword: Italy's Neutrality and Entrance into the Great War, 1914-1915*, New York, 1988
- C. ROETTER, *The Diplomatic Art*, London, 1965
- G. SAVAGE, *Favier's Heirs: The French Revolution and the Secret du Roi*, *Historical Journal*, XLI, 1998
- H.M. SCOTT, *Religion and Realpolitik: The Duc of Choiseul, the Bourbon Family Compact, and the Attack on the Society of Jesus, 1758-1775*, *International History Review*, XXV, 2003
- H.M. SCOTT, *Diplomatic Culture in Old Regime Europe*, Cambridge, 2007
- A. SHARP, *Adapting to a New World? British Foreign Policy in the 1920s'*, in *The Foreign Office and British Diplomacy in the Twentieth Century*, éditions G. Johnson, Abingdon, 2005
- G. SIGNOROTTO – M.A. VISCEGLIA, *Court and Politics in Papal Rome*, Cambridge, 2002
- G. SYMCOX, *War, Diplomacy and Imperialism, 1618-1763*, London, 1974
- N. THOMPSON, *The Continental System as a Sieve: The Disappearance of Benjamin Bathurst in 1809*, *International History Review* XXIV, 2002
- W. TREADGOLD, *The diplomatic Career and Historical Work of Olympiodorus of Thebes*, *International History Review*, XXVI, 2004

D. VARE, *Laughing Diplomat*, London, 1938

J. VOSS, *L'Ecole diplomatique de Strasbourg: l'ENA de l'Ancien Régime?*, éditions B. Vogler et J. Voss, Bonn, 1996

M. WEIL, *A Pretty Good Club: The Founding Fathers of the U.S. Foreign Service*, New York, 1978

B.K.U. WEILER, *The Negotium Terrae Sanctae in the Political Discourse of Latin Christendom, 1215-1311*, *International History Review*, XXV, 2003

V.K. WELLINGTON-KOO, *The League of Nations and Sino-Japanese Conflict, 1931-1939*, *Diplomacy and Statecraft*, XI, 2000

C. WINDLER, *Diplomatic History as a Field for Cultural Analysis: Muslim-Christian Relations in Tunis, 1700-1840*, *Historical Journal*, XLIV, 2001

L. WOLFF, *The Vatican and Poland in the Age of Partitions: Diplomatic and Cultural Encounters at the Warsaw Nunciature*, New York, 1988

J. WRIGHT, *Gustav Stresemann*, Oxford, 2002

5.2. Sitographie

http://www.francophonie.org/IMG/pdf/oif_synthese_francais.pdf (accessible le 24/02/2015)

http://www.amopa.asso.fr/francophonie_defi2.htm (accessible le 24/02/2015)

<http://www.axl.cefano.ulaval.ca/francophonie/gregoire-rapport.htm> (accessible le 24/02/2015)

http://portal-lem.com/documents/langues/occitan/rapport_gregoire.pdf (accessible le 24/02/2015)

http://www.axl.cefano.ulaval.ca/francophonie/Decret-2_thermidor-terreur.htm (accessible le 24/02/2015)

<https://books.google.at/books?id=q68UAAAAQAAJ&pg=PA529&lpg=PA529&dq=gentleman%27s+magazine+june+1814&source=bl&ots=inRTgf0D4M&sig=vKU-us3EqunUzVcMyq8WpoV39tY&hl=fr&sa=X&ei=tCrBVJabO8fraNytgegM&ved=0CCIQ6AEwA>

[A#v=onepage&q=gentleman%27s%20magazine%20june%201814&f=false](#) (accessible le 24/02/2015)

http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/versailles_1919.htm&title=%5B1%5D (accessible le 24/02/2015)

<http://www.academie-francaise.fr/la-langue-francaise-et-la-guerre> (accessible le 24/02/2015)

http://www.amopa.asso.fr/francophonie_defi2.htm (accessible le 24/02/2015)

<http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/dossiers-thematiques/1944-1946-la-liberation/restaurer-le-rang-de-la-france/analyses/naissance-des-nations-unies.php> (accessible le 24/02/2015)

http://www.amopa.asso.fr/francophonie_defi2.htm (accessible le 24/02/2015)

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/europe-828/la-france-dans-l-union-europeenne/article/la-langue-francaise-dans-les> (accessible le 24/02/2015)

http://www.rpfrance-ue.org/IMG/francais_dans_les_institutions.pdf (accessible le 24/02/2015)

<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo980716/menc9801887x.htm> (accessible le 24/02/2015)

http://www.rpfrance-ue.org/IMG/francais_dans_les_institutions.pdf (accessible le 24/02/2015)

<http://archive-org.com/page/3596452/2014-01-26/http://ceuropeens.org/article/comment-se-porte-le-francais-dans-les-institutions-europeennes> (accessible le 24/02/2015)

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/francophonie-et-langue-francaise/les-actions-pour-la-promotion-du/article/les-actions-pour-la-promotion-du-103466> (accessible le 24/02/2015)

http://www.diplomacy.edu/books/language_and_diplomacy/texts/pdf/nick.PDF (accessible le 24/02/2015)

http://w3techs.com/technologies/overview/content_language/all (accessible le 24/02/2015)

6. Selbstständigkeitserklärung

Ich erkläre hiermit, dass ich die vorliegende schriftliche Arbeit selbstständig verfertigt habe und dass die verwendete Literatur bzw. die verwendeten Quellen von mir korrekt und in nachprüfbarer Weise zitiert worden sind. Mir ist bewusst, dass ich bei einem Verstoß gegen diese Regeln mit Konsequenzen zu rechnen habe.

Datum

Unterschrift

Wien, den 06.03.2015

Thomas Barnich

7. Abstract

7.1. Abstract français

Ce mémoire se présente comme une analyse des interactions entre la langue française et la diplomatie dans l'Histoire et à l'époque actuelle. Il décrit en premier lieu brièvement les balbutiements de l'art diplomatique antérieurs à l'apparition du français, que l'on fixe habituellement aux Serments de Strasbourg, poursuit en montrant comment le latin, *lingua franca* des siècles suivant l'implosion de l'Empire romain, cède progressivement la place au français et comment ce dernier, grâce au prestige international apporté par le règne de Louis XIV et la salutaire structuration linguistique exercée par l'Académie française, se hissera au dix-huitième siècle comme langue incontournable des relations internationales. Ce mémoire montre ensuite le déclin progressif du français au profit de l'anglais, la pierre blanche que constitue le Traité de Versailles, puis comment l'anglais, poussé par la puissance politique, économique et militaire grandissante des Etats-Unis s'installa de plus en plus comme *lingua franca* de l'époque moderne, en particulier après la Seconde Guerre mondiale. La question qui traverse cet ouvrage est celle du remplacement du français par l'anglais en tant que langue de la diplomatie dans le monde actuel. Après examen de la situation, il a été conclu que l'on ne peut plus parler d'une seule langue de la diplomatie, comme on le faisait dans les siècles précédents. En effet, les relations internationales sont devenues bien trop complexes, multilatérales et riches en paramètres

de toutes sortes. S'il est vrai que, dans le domaine de la diplomatie, l'anglais est plus souvent utilisé que le français, ce n'est point à cause d'une plus grande adéquation de l'anglais pour le rôle de langue diplomatique mais en raison de son influence mondiale indiscutable dans tous les domaines de la vie.

7.2. Abstract Deutsch

Die vorliegende Arbeit versteht sich als Analyse der Interaktionen zwischen der Diplomatie und der französischen Sprache von ihren Anfängen bis in die Gegenwart. Begonnen wird mit einer Beschreibung des Standes der Diplomatie vor der Zeit der Entstehung der französischen Sprache durch die Straßburger Eide, und beleuchtet anschließend die nächsten Zeitalter/die weiteren Jahrhunderte, in denen das Lateinische allmählich hinter dem Französischen als Sprache der Diplomatie zurückstand, bis hin zum achtzehnten Jahrhundert, der Epoche, in der die französische Sprache ihren Höhepunkt als Diplomatiesprache feierte. In den nachfolgenden Jahrzehnten sollte sie langsam zugunsten der englischen Sprache an Bedeutung verlieren, bis sich Letztere anlässlich des Versailler Vertrags im Jahr 1919 durchsetzen konnte und sich nach dem zweiten Weltkrieg noch fester als Sprache der Diplomatie etablierte.

Neben der historischen Situierung wird auch analysiert, inwieweit das Reich Ludwigs des Vierzehnten und die Strukturierung der französischen Sprache durch die „Académie française“ einen Einfluss auf die Bedeutungszunahme der Sprache Molières im siebzehnten und achtzehnten Jahrhundert hatte. Im Anschluss daran soll der Frage nachgegangen werden, wie die politische, ökonomische und militärische Überlegenheit der Vereinigten Staaten im zwanzigsten Jahrhundert das Englische nicht nur als Sprache der Diplomatie sondern auch als *lingua franca* festigte. Die Forschungsfrage, die der vorliegenden Arbeit zugrunde liegt, lautet dabei, ob man heute tatsächlich davon ausgehen kann, dass das Englische das Französische im Bereich der Diplomatie ersetzt hat. Die Analyse lässt jedoch den Schluss zu, dass diese Frage vielleicht falsch gestellt sein könnte, da man in der heutigen Zeit nicht mehr von einer einzigen Sprache der Diplomatie sprechen kann: Die internationalen Beziehungen der Gegenwart sind unendlich komplexer, multilateraler und reicher an zu berücksichtigenden Faktoren als in der Vergangenheit. Auch wenn das Englische im Bereich der Diplomatie heutzutage weltweit häufiger verwendet wird als das Französische, liegt dies nicht daran, dass das Englische besser für diese Rolle geeignet wäre, sondern an dem Einfluss der englischen Sprache auf die heutige Gesellschaft in allem Bereichen, den der Diplomatie eingenommen.

8. Lebenslauf

Thomas BARNICH

Geboren am 21. Februar 1985 in Brüssel (Belgien)

Frauengasse 9/18

1170 Wien

Mobil: (+43) 0699 / 170 120 66

E-Mail: barnich_thomas@hotmail.com



Ausbildung

2012-2015	Masterstudium Übersetzen (Universität Wien) – Zurzeit mit der Verfassung der Masterarbeit beschäftigt
2009-2012	Bachelorstudium Übersetzen/Dolmetschen (ISTI, Brüssel)
2007-2009	Bachelorstudium Kinesiologie (IBK, Rixensart, Belgien)
2003-2007	Bachelorstudium Klavier (Conservatoire Royal de Liège, Lüttich, Belgien)
1997-2003	Gymnasium Athénée Robert Catteau (Brüssel, Belgien) - Matura im Jahre 2003
1991-1997	Volksschule (Collège Saint-Pierre, Brüssel, Belgien)
1988-1991	Kindergarten (Institut Montjoie, Brüssel, Belgien)

Berufliche Erfahrungen

2014-2015	Übersetzer bei der deutschen Firma Elbenwald
2013-2014	Mitarbeit bei IBI Academia als Französischlehrer (siehe http://www.ibi-academia.com/nativespeaker-franzoesisch-wien/)
2008-2012	Privat Klavierunterricht (Linkebeek, Belgien)
2007	Klavierverkauf bei Pianos Hanlet (Brüssel)
2006	Mitarbeit beim belgischen Telefonunternehmen Euphony

Sprachen

Französisch	Muttersprache
Deutsch	Ausgezeichnet
Englisch	Sehr gut
Niederländisch	Gut

EDV Kenntnisse

Microsoft Word, PowerPoint, Excel,
Trados, Finale (Notensatzprogram)
